UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

MÉDIATION FAMILIALE ET EXPÉRIENCES DE COUPLES IMMIGRANTS AU QUÉBEC : LE PARCOURS MIGRATOIRE COMME SUPPORT À LA MÉDIATION

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR

MARIE-PIERRE MARQUIS

DÉCEMBRE 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Au moment où je mets un terme à l'écriture de ce mémoire, je profite de l'occasion précieuse qui m'est offerte pour remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à son aboutissement. Mes remerciements s'adressent avant tout aux six participants qui ont accepté de prendre part à cette recherche. En m'accordant votre temps et en acceptant de dévoiler une partie de votre parcours, vous avez rendu possible ce travail. Chers participants, merci d'avoir pris le temps de m'accueillir dans vos vies déjà bien occupées. Durant les heures passées à décortiquer vos propos et à les traduire fidèlement, j'ai voulu vous rendre vos récits pour honorer entre autres vos partages tellement généreux et authentiques. Sachez que vous avez été un moteur important de ma motivation à poursuivre puis à terminer ce travail. J'espère que l'analyse de cette étude rend justice à votre expérience en médiation familiale, telle que vous la concevez et l'avez vécue. Merci sincèrement à vous tous et toutes !

Je voudrais aussi remercier ma directrice, Lilyane Rachédi, qui m'a été d'une aide inestimable, m'éclairant de ses connaissances et de son expérience en recherche. Vos commentaires judicieux et respectueux et votre renforcement positif en fin de parcours, m'ont conduite à finaliser cette démarche avec un sentiment de travail accompli. Il me faut également remercier spécialement Mme Michèle Vatz Laaroussi et les membres de son équipe de recherche (CRSH) qui m'ont accueillie parmi eux lors du colloque de l'ACFAS en mai 2015. Cette participation enrichissante m'a permis de côtoyer des chercheurs et étudiants rigoureux et passionnés par l'interculturel sous tous ces angles. À leur contact, j'ai été stimulée et encouragée à approfondir mon sujet de recherche.

Je souhaite aussi saluer les professeurs et chargés de cours de l'UQAM, ainsi que mes collègues de la maîtrise qui, en plus de me nourrir intellectuellement, m'ont offert leur

écoute et leur confiance. Toute ma reconnaissance va aux médiateurs sollicités qui m'ont donné leur soutien et leur temps en me référant des participants alors que le recrutement se faisait difficile. Votre intérêt pour mon projet m'a grandement motivée à persévérer.

Finalement, je n'aurais jamais passé à travers les péripéties de cette démarche académique sans le soutien des membres de ma famille et amis qui à leur façon, ont rendu ce mémoire possible. À mes deux enfants : Camille, Édouard et Stéphane, mon amoureux : être votre maman, conjointe, travailler à temps plein comme avocate et faire une maîtrise à temps plein est la preuve que « Tout est possible quand il y a la volonté, à condition de s'y mettre ! « Merci pour vos câlins, bisous, encouragements et sacrifices tout au long ». Un merci particulier à mon père « papou Léo » pour sa curiosité intellectuelle et son intérêt envers ce projet. Je chéris tous les moments que nous avons passé ensemble à discuter et échanger à cet égard.

L'aide d'amis (que je qualifierais aussi de petites perles) m'a été très précieuse pendant ce processus de mémoire. Je souhaite absolument leur dire merci.... tout particulièrement à Djénéba, ma collègue de maîtrise et mère de famille, merci pour ton amitié, ton support, tout au long de ce parcours. Merci à Catherine pour ton aide technique et « zen » dans le formatage de mon cadre conceptuel. Merci à Estelle pour ton aide minutieuse dans la mise en page. Merci Julie pour tes mots d'encouragements. Merci à Voula pour ton aide dans la traduction de mon résumé. Merci à Louise, de m'avoir accueillie comme co-médiatrice à ton bureau. Et enfin, merci à Mme Huot, pour votre écoute et soutien professionnel tout au long de ma démarche. Vous êtes et serez toujours pour moi, un modèle à atteindre en relation d'aide.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS iii

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX ix

RÉSUMÉ xii

ABSTRACT xiii

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I

LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE 4

1.1 L'état de la question 4

1.1.1 Portrait de l'immigration : le Québec, une société multiculturelle 5

1.1.2 Migration et ruptures : une double vulnérabilité 9

1.1.3 Les facteurs d'influence de la relation conjugale : spécificités des couples immigrants 10

1.1.4 Immigration et séparation : une avenue de recherche encore peu explorée 13

1.2 La médiation familiale 15

1.2.1 Historique au Canada et au Québec 15

1.2.2 Contexte social et légal plus large 16

1.3 La médiation interculturelle 18

1.3.1 Historique de l'interculturalisme au Québec et de son modèle en intervention sociale 18

1.3.2 Les débuts de la médiation interculturelle au Québec 21

1.3.3 La médiation familiale en contexte interculturel : au-delà des sous-cultures 23

1.4 Notre questionnement, nos objectifs de recherche 26

1.5 La pertinence sociale et scientifique de la recherche 27

Conclusion 28

CHAPITRE II

CADRE CONCEPTUEL 30

2.1 Le modèle théorique utilisé 30

2.2 Les principaux concepts 31

2.3 La médiation familiale : naissance d'un nouveau paradigme de gestion des conflits familiaux 32

2.3.1 Arrêt sur les définitions de la médiation familiale 33

2.3.2 Le choix du modèle de médiation au Québec 34

2.3.3 Le processus de médiation familiale : principes, modèles et déroulement 35

2.3.4 Les étapes et approches de médiation 36

2.3.5 Les services de médiation familiale offerts aux familles : portrait 39

2.3.6 L'encadrement légal des services sociaux auprès de la population immigrante 41

2.4 La médiation interculturelle : principes et spécificités 43

2.4.1 Les qualités du médiateur : sa compétence interculturelle 45

2.4.2 Le choc culturel : instrument dans la triple démarche pour bonifier la médiation. 48

2.5 Le parcours migratoire : une épreuve en soi 52

Conclusion : vers la prise en compte du parcours migratoire en médiation familiale 61

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE 64

3.1 Approche méthodologique privilégiée 64

3.2 La population et l'échantillon 65

3.2.1 Les critères de sélection et stratégies de recrutement des participants 66

3.3 Les instruments de collecte des données 68

3.3.1 Les entrevues semi-structurées 69

3.3.2 Les axes des grilles d'entrevues 70

3.4 L'analyse des données 71

3.4.1 L'étude de cas 71

3.5 Les considérations éthiques et limites 73

3.5.1 Les considérations éthiques 73

3.5.2 Les biais, limites et contreparties 74

Conclusion 76

CHAPITRE IV

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE 77

4.1 Les études de cas 77

4.1.1 L'étude de cas de Louisa et Carlos d'Argentine 79

4.1.2 L'étude de cas d'Eddy et Marie du Congo 87

4.1.3 L'étude de cas de Rania et Sami du Maroc 95

4.1.4 L'étude de cas de César et Ottilia de Roumanie 104

4.1.5 L'étude de cas de Lina et Karim d'Algérie 112

4.1.6 L'étude de cas d'Odile et Guillaume de France 124

4.2 La synthèses des résultats bruts 132

4.2.1 L'histoire du couple 132

4.2.2 La décision d'immigrer au Canada 132

4.2.3 L'entre-deux 135

4.2.4 L'arrivée, l'installation au Canada 135

4.2.5 Les éléments déclencheurs de la rupture 136

4.2.6 Les chocs interculturels 136

4.2.7 L'expérience de la médiation familiale 137

4.2.8 La connaissance et perception des droits de la société d'accueil 138

Conclusion 139

CHAPITRE V

ANALYSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS 140

5.1 Rappel de notre question de recherche et des objectifs visés 140

5.1.1 Point de vue des couples : contextualiser le conflit et créer un pont 141

5.1.2 La contextualisation par le récit de l'histoire de couple et les moments marquants du parcours 142

5.1.3 Le point de vue des couples : une démarche trop organisationnelle 147

5.1.4 La sensibilité aux différences : qualité première du médiateur 149

5.2 Difficultés à mesurer l'apport de la prise en compte du parcours migratoire sur le processus de médiation familiale 151

5.2.1 Le parcours migratoire : pour une meilleure compréhension des difficultés liées à la rupture. 152

5.2.2 Le parcours migratoire et le choc culturel : au-delà du processus de médiation.. 154

5.3 La prise en compte du parcours migratoire: outil et support incontournable 155

CONCLUSION GÉNÉRALE 159

ANNEXE A : GRILLE D'ENTREVUE COUPLES IMMIGRANTS 165

ANNEXE B : APPEL À LA PARTICIPATION 169

ANNEXE C : FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT 171

ANNEXE D : AUTORISATION DE TRANSFERT DE COORDONNÉES 176

ANNEXE E : CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE 178

RÉFÉRENCES 179

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figures

2.1: Carte conceptuelle 63
4.1: Schéma du parcours migratoire de Louisa d'Argentine 86
4.2: Schéma du parcours migratoire d'Eddy du Congo 94
4.3: Schéma du parcours migratoire de Rania du Maroc 103
4.4: Schéma du parcours migratoire de César de Roumanie 111
4.5: Schéma du parcours migratoire de Lina d'Algérie 123
4.6: Schéma du parcours migratoire d'Odile de France 131

Tableaux

4.1: Origine et âges des participants à l'arrivée au Québec 134
5.1: Outil pour une meilleure prise en compte du parcours migratoire 164

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AIFI	Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées
AJEFO	Association des juristes d'expression française de l'Ontario
BAC	Baccalauréat universitaire
CCJM	Centre communautaire juridique de Montréal
CCPARDC	Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences
COAMF	Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale
CLP	Commission des lésions professionnelles
CPE	Centre de la petite enfance
CPEJ	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse
CRA	Conférence de règlement à l'amiable
CRSH	Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada
CSST	Commission de la santé et sécurité du travail
DCVC	Date de cessation de vie commune
ENM	Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada
IMI	Institut International de Médiation de La Haye
JBM	Jeune Barreau de Montréal
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LSSS	Loi sur les Services de santé et les Services sociaux

MÉTISS	Migration et ethnicité dans les interventions en santé et services sociaux
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MIDI	Ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MPQ	Médiation professionnelles du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
NADRAC	National Alternative Dispute Resolution Advisory Council
OTSTCFQ du Québec	Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RMR	Région métropolitaine de recensement
TS	Travailleuses sociales et travailleurs sociaux

RÉSUMÉ

Cette recherche explore le lien entre le parcours migratoire des couples immigrants et leur expérience de la médiation. Il s'agit d'une recherche qualitative et exploratoire, dont le but est de porter plus loin la compréhension des ruptures en contexte interculturel. Pour ce faire des entrevues semi-dirigées ont été réalisées auprès de 6 participants, mariés dans leur pays d'origine, séparés ou divorcés au Québec et qui ont expérimentés la médiation familiale. C'est à travers le récit d'un des deux membres du couple que nous avons obtenu l'expérience du couple. L'hypothèse de cette étude est que la prise en compte du parcours migratoire permettrait de bonifier la médiation familiale en contexte interculturel auprès des couples immigrants. Nous avons utilisé les entrevues de type semi-structurées basées sur la technique des récits de vie. Ces entrevues ont permis d'articuler le propos des participants sur trois grands thèmes. Le premier portait sur l'histoire du couple et de leur immigration, le deuxième sur l'histoire de leur rupture et le troisième sur leurs expériences de la médiation familiale. Les méthodes d'analyse privilégiées sont l'étude de cas et l'analyse thématique. Les résultats obtenus démontrent que les parcours migratoires ont un impact sur la vie des couples immigrants et leur rupture lorsqu'elle survient en contexte migratoire. La prise en compte des différentes étapes du parcours migratoire permet alors de mieux comprendre la rupture et mieux intervenir notamment en médiation familiale auprès du couple et de la famille. La rupture en contexte migratoire est unique puisqu'elle est tributaire, non seulement des faits vécus dans la vie du couple mais aussi entre autres des deuils occasionnés par l'immigration. Ces événements ainsi que les stratégies déployées par les couples pour s'adapter à la séparation et prendre leur place dans le pays d'accueil ont marqué le parcours de ces couples. Les parcours sont donc influencés par divers facteurs tels la vie du couple dans le pays d'origine, l'histoire familiale, le mode de vie antérieur, les valeurs, le contexte de l'immigration et enfin, le réseau, le soutien et l'adaptation dans le pays d'accueil. Cette prise en compte du parcours migratoire permet de mieux contextualiser le processus de médiation familiale.

Mots-clés : expériences, couples immigrants, séparation, divorce, parcours migratoire et médiation en contexte interculturel.

ABSTRACT

This research looks into the link between the history of immigrant couples and their experience with mediation. It is a qualitative and exploratory study, which aim is to bring further light on the break-down of relationships within an intercultural context. In order to do this, interviews were conducted with six (6) different participants who were married in their native countries, divorced in Quebec and who also attended mediation. The hypothesis of this study is that taking into account the immigration journey would enhance the family mediation process within an intercultural context among immigrant couples. We used semi-structured interviews based on a technique called life stories. The couples' journey was revealed through the narrative of only one member. These interviews allowed the participant's views to be vocalized on three important themes. The first theme was a profile of the couple's history and their immigration journey, secondly, on the history of their relationship breakdown and thirdly on their experience with mediation. The preferred methods of analysis are the case study and the thematic analysis. The results obtained demonstrate that the migratory route impact on the couple's relationship breakdown and their experience with mediation. The relationship breakdown in an intercultural context is unique because it not only depends on the couples' life experiences, but also on the loss caused by immigration. These events as well as the strategies used by the couples to cope with their separation and to make a place for themselves in their host country have shaped their journey. These journeys are therefore influenced by various factors like the couple's life in their native country, their family background, their former lifestyle, their values, their immigration context and finally, their support network and their adaptation in their new country. By taking into account the immigration journey enables us to better contextualize the family mediation process.

Keys words: experiences, immigrant couples, separation, divorce, immigration journey and mediation in intercultural context.

INTRODUCTION

Nous pratiquons le droit à l'aide juridique de Montréal auprès d'une clientèle immigrante dans l'arrondissement Côtes-des-Neiges depuis plus de 20 ans. Ainsi, dans notre contexte professionnel marqué par la diversité culturelle et religieuse, nous constatons fréquemment les chocs culturels des parties qui consultent et qui possèdent leurs propres visions du mariage, de la séparation et de la garde compte tenu de leurs cultures. Des années consacrées à représenter des familles immigrantes dans des conflits matrimoniaux, une fascination pour les rencontres interculturelles en soi et l'adoption de deux enfants d'origine asiatique nous ont permis de développer une réflexion personnelle sur les échanges interculturels dans la vie courante. De plus, vivant une insatisfaction croissante à l'égard des décisions rigides du système judiciaire qui ne peuvent servir toutes les familles, nous avons cherché de nouvelles façons de gérer la rupture conjugale, au-delà du seul litige dans un contexte interculturel.

Si plusieurs recherches ont porté sur l'accessibilité des services publics aux communautés ethnoculturelles et sur le développement d'une approche interculturelle notamment dans les milieux scolaires, de santé et de services sociaux, (El-Hage, 2007 ; Legault et Rachédi, 2008 ; Vatz-Laaroussi, 2010) peu d'études se sont penchées sur l'opportunité de mettre en place des modèles de médiation adaptés aux familles multiculturelles qui s'engagent dans une médiation au Québec. C'est donc en nous laissant guider par nos intuitions, intérêts et notre quotidien professionnel que nous proposons une analyse approfondie sur la prise en compte de la singularité des familles immigrantes en médiation familiale. C'est ce qui nous a conduites à explorer un tel sujet de recherche. En lien avec notre expérience de travail, nous pensons que les aspects migratoires, sociaux, culturels, affectifs, matériels et financiers devraient être davantage pris en compte par l'utilisation de la médiation interculturelle.

La question suivante nous interroge : comment la prise en compte du parcours migratoire permettrait-elle de bonifier la médiation familiale en contexte interculturel auprès des couples immigrants ?

Il sera question, dans le premier chapitre, de présenter l'objet de la recherche en la mettant en contexte. Ainsi, nous présenterons le portrait de l'immigration au Québec puis à Montréal. La migration entraîne des conséquences sur les séparations conjugales des familles immigrantes. Nous rappellerons le cadre juridique et historique de la médiation familiale au Québec de même que les origines de la profession de médiation interculturelle au Québec. Nous soulèverons la pertinence de la médiation familiale interculturelle pour les couples immigrants vivant une rupture compte tenu de leur parcours migratoire. Cette mise en contexte nous amènera finalement à préciser notre question, notre hypothèse ainsi que nos objectifs de recherche poursuivis. Dans le chapitre deux, nous présenterons le cadre théorique retenu et les concepts qui le sous-tendent. Ce cadre s'inspire de nos lectures et de notre expérience professionnelle et nous a permis de schématiser une carte conceptuelle qui rassemble tous les éléments pertinents de notre problématique. Ce chapitre nous permettra de clarifier la démarche et les étapes du processus de médiation familiale au Québec. Nous aborderons la médiation familiale contextualisée, par la prise en compte du parcours migratoire tel que défini par les auteurs retenus. Nous verrons aussi en quoi la médiation interculturelle est pertinente auprès des couples immigrants et ce qu'elle exige en termes de compétences. L'outil du choc culturel étant un concept catalyseur de changement tant pour le couple immigrant que pour le médiateur familial.

Le troisième chapitre portera sur la méthodologie de recherche. Nous décrirons la stratégie générale employée, de nature qualitative et exploratoire ; la population étudiée, c'est-à-dire les couples immigrants ; l'échantillonnage et les critères de sélection ; la méthode de collecte et d'analyse de données, qui sont respectivement l'entrevue semi-dirigée et l'étude de cas ; les considérations éthiques et limites. Le

quatrième chapitre présentera les résultats de la recherche. D'une part, chacune des entrevues réalisées fera l'objet d'une étude de cas suivie par une schématisation du parcours migratoire. Nous présenterons les principaux résultats de la recherche de manière transversale selon les thèmes abordés lors des entrevues à savoir, le récit de formation du couple, la décision d'immigrer, l'arrivée, l'entrée et l'installation, la rupture et son histoire et l'expérience de la médiation familiale au Québec. Nous croyons que cette façon de faire apportera une richesse à l'interprétation des résultats malgré la petite taille de notre échantillon. Le cinquième et dernier chapitre conclura par l'analyse et la discussion de nos résultats. Cet exercice se fera en faisant ressortir les informations recueillies par les études de cas tout en les juxtaposant aux auteurs de notre cadre théorique et aux objectifs de notre recherche. Cela nous conduira à dégager des pistes de recommandations pour améliorer le processus de médiation familiale auprès des couples immigrants. Finalement, nous terminerons par une conclusion résumant l'ensemble de ce mémoire et ce qui se dégage des résultats de notre recherche et des pistes de recommandation.

CHAPITRE I : LA PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

Ce premier chapitre a pour objectif de présenter l'objet de la recherche. Il se sépare en quatre sections : la première situe le sujet de la recherche en abordant les enjeux de l'immigration au Québec et à Montréal en décrivant la situation particulière des familles immigrantes et en décrivant les facteurs d'influence c'est-à-dire les éléments qui favorisent ou fragilisent la relation conjugale. Par la suite, nous présenterons l'historique de la médiation familiale, de l'interculturalisme au Québec et de son modèle en intervention sociale. Finalement, nous retracerons les origines de la médiation interculturelle à travers une recension des écrits sur ces trois sujets. Cette recension conduira à montrer la pertinence sociale et scientifique de cette recherche. Enfin, nous terminerons par l'énoncé de notre questionnement ainsi que nos objectifs de recherche.

1.1 L'état de la question

Si l'on reconnaît que la société occidentale s'est transformée, que le Québec est devenu pluraliste que ce soit sur le plan ethnique, religieux ou culturel, la médiation familiale est aujourd'hui aussi affectée par cette réalité. Il est pertinent de dresser un portrait de l'immigration et des modalités offertes aux couples immigrants pour gérer les conflits familiaux. Pour ce faire, nous croyons donc nécessaire d'aborder les mouvements migratoires et la façon dont ils ont amené la population du Canada, et plus particulièrement du Québec à devenir multiethnique. Ces différents changements sociaux influencent nos pratiques d'intervention, en donnant lieu notamment à des adaptations des services sociaux et professionnels offerts aux immigrants. La médiation familiale n'échappe pas à cette nécessaire adaptation. Nous illustrerons ce qu'est la médiation familiale, cette dernière faisant partie d'un nouveau paradigme de gestion

des conflits familiaux, issue elle aussi des mutations sociales, des changements dans l'idéologie professionnelle et d'une participation plus active des individus à la gestion de leur vie. Enfin, nous mettrons en évidence l'impact de la migration et son incidence sur les séparations conjugales des familles immigrantes.

1.1.1 Portrait de l'immigration : Québec, une société multiculturelle

Les migrations ne sont pas un phénomène nouveau. Elles font partie de toutes les sociétés modernes, multiples et métissées (Wihtol de Wenden, 2008). Les populations se sont toujours déplacées, pour diverses raisons, de manières volontaires ou contraintes. L'augmentation de la migration est propulsée par divers facteurs tant économiques, politiques, technologiques que sociaux (Piché, 2013). Ainsi, la mondialisation des échanges, l'ouverture des frontières, le tourisme, les études à l'étranger, ainsi que les forums de discussions et les sites de rencontres en ligne sont autant d'éléments qui marquent l'avènement d'une nouvelle ère de l'immigration et de la formation des couples (Bergström, 2011). Selon les projections de Statistiques Canada, la croissance démographique du Canada au cours des prochaines années sera de plus en plus liée à l'accroissement migratoire, plutôt qu'à l'accroissement naturel, principalement en raison de la faible fécondité et du vieillissement de la population (Statistique Canada, 2011).

Au Québec, la population immigrante est importante. L'enquête nationale auprès des ménages a recensé une augmentation constante du nombre de personnes immigrantes au sein de la population du Québec, passant notamment de 706 965 en 2001 (9,9 % de la population totale) à 851 560 en 2006 (11,5 %), et à 974 890 en 2011 (12,6 %). Le profil « ethnique » de la population québécoise s'est aussi modifié de façon considérable depuis 1990, que ce soit par la multiplication des pays d'origine, des appartenances religieuses ou des langues maternelles (CCPARDC, 2007).

En 2015, le Québec a accueilli 49 024 personnes immigrantes originaires de multiples régions du monde. Rappelons par ailleurs que le Plan d'immigration du Québec de 2016 prévoit l'admission de 48 500 à 51 500 personnes au cours de l'ensemble de l'année. Le volume des admissions en début de l'année ayant été amplifié, particulièrement, par l'arrivée en grand nombre des réfugiés, qui s'explique par les engagements pris à l'automne 2015 par le gouvernement du Québec pour l'accueil de réfugiés syriens. Les immigrants admis au Québec sont très diversifiés tant par leur statut d'immigration (immigrant économique, regroupement familial et réfugié) que par leur pays de provenance. Ainsi, les origines de la population des immigrants admis en 2016 se répartissaient comme suit selon les continents de naissance : Asie (35,5 %), suivie de l'Afrique (31,6 %). Un immigrant sur six vient d'Europe (16,9 %); il en provient aussi presque la même proportion d'Amérique (15,8 %). L'Océanie n'est la région d'origine que de 0,2 % des personnes immigrantes. Notons aussi que pour les neuf premiers mois de 2016, on retrouve la Syrie au premier rang avec 10,8 % des admissions, suivie par la France (9,0 %), la Chine (8,7 %), l'Algérie (5,1 %) et l'Iran (4,9 %). (MIDI, 2016)

La population immigrante d'arrivée récente est caractérisée par sa jeunesse et son potentiel à fonder une famille : Pour les neuf premiers mois de 2016, la part relative des jeunes immigrants de moins de 35 ans se situe à 66,0 %, 34,5 % ont moins de 25 ans et 31,5 % ont de 25 à 34 ans. D'autre part, 21,1 % des nouveaux arrivants sont âgés de 35 à 44 ans (20,6 % en 2015), alors que les immigrants de 45 ans et plus comptent pour 10,7 % des admissions comparativement à 12,6 % en 2015 (MIDI, 2016). Il y a aussi davantage de familles traditionnelles de type « couples avec enfants » chez les ménages immigrants arrivés récemment au Québec (Dutil, 2010).

En ce qui concerne Montréal, en 2016, 75,0 % des nouveaux arrivants du Québec prévoyaient de s'établir dans la région administrative de Montréal, suivie de la Capitale-Nationale (6,1 %), de Laval (5,0 %) et de la Montérégie (4,6 %) (MIDI,

2016). Avec une population de plus de 320 000 nouveaux immigrants installés au Canada depuis moins de dix ans, le Grand Montréal est l'un des principaux pôles d'immigration en Amérique du Nord. Près d'une personne sur quatre y est née à l'étranger et, à l'horizon 2031, on estime que cette proportion pourrait s'élever à près d'une personne sur trois (Perspective Grand Montréal, 2013). Montréal est une ville cosmopolite dont le tissu social unique et la vigueur économique font qu'elle ne peut se comparer à nulle autre au Québec. Montréal est la troisième région d'accueil au Canada. Plus de 120 « communautés culturelles » [1]sont représentées à Montréal.

Ces personnes d'origines diverses, contribuent au développement démographique, social, économique et culturel de la société québécoise. Ces enjeux autour du « vivre ensemble » méritent d'être approfondis. D'ailleurs au niveau politique, des membres de notre gouvernement ont décrété la première Journée nationale du vivre-ensemble du 15 janvier 2017, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec. En ce sens, la ministre Kathleen Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, rappelle l'objectif de cette invitation aux Québécois et Québécoises qui est de travailler :

> [...] à édifier une société davantage inclusive, fière de sa diversité, de ses valeurs et de son vivre-ensemble. Nous encourageons donc les Québécoises et Québécois de toutes origines à s'ouvrir afin de mieux se connaître et de couper court aux préjugés qui parfois nous séparent. Car c'est ensemble, en misant sur l'inclusion et la cohésion sociale, que nous pouvons faire en sorte que tous puissent participer pleinement et en toute égalité à la prospérité du Québec et de ses régions. (Communiqué de presse MIDI 2017)

Dans ce contexte, la population immigrante étant en constante croissance au Canada, au Québec et dans la métropole de Montréal, il nous apparaît incontournable de moduler et/ou d'adapter nos services pour tenir compte de l'histoire de chacun et de

---

[1] Le terme « communautés culturelles » est celui utilisé par les documents sources et tend à essentialiser les immigrants. Nous croyons que le terme « groupe culturel » serait plus adapté et moins chargé. Ce terme prend davantage en compte la diversité religieuse, l'origine nationale, ethnique, etc...

chaque famille. Il nous faut acquérir une connaissance des besoins des personnes immigrantes, de leurs attentes, de la spécificité des interventions demandées de même que l'accessibilité de nos services, le tout tel que l'on peut lire à ce sujet dans les écrits d'Alex Battaglini (2010).

Il nous apparaît donc aussi important d'adapter les services de médiation familiale aux familles immigrantes qui les utilisent afin de permettre à celles-ci de parvenir à une entente qui fait sens pour eux. Et cela, compte tenu de leurs valeurs, intérêts, besoins, émotions et sentiments, le tout conformément aux objectifs décrits dans le guide des normes de pratique en médiation familiale du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF 2016). Ainsi, pour surmonter les barrières à l'accessibilité des services, il nous faut voir auprès des couples concernés comment arrimer l'adéquation entre les services, les besoins et particularités migratoires des couples immigrants. Or, comme le dit Battaglini (2011) : « [il importe de] développer une compétence culturelle cohérente avec la réalité démographique » donc d'adapter la médiation au contexte interculturel. Tervalon (1998) suggère le terme « d'humilité culturelle » plutôt que de compétence culturelle misant ainsi davantage sur une posture de reconnaissance de l'autre plutôt qu'une quête de la connaissance de l'autre.[2]

Nous croyons que le processus de médiation familiale permet mieux que tout autre de tenir compte des besoins chers aux couples qui requièrent le service. Par contre, un effort supplémentaire doit être fait pour mieux saisir les contextes du différend qui passe par la prise en compte du parcours migratoire des familles. Effectivement dans ces diverses trajectoires ayant menées à l'immigration au Canada, nous constatons que des gens ont quitté leur pays d'origine pour refaire leur vie dans un nouveau pays d'accueil entamant ainsi un parcours migratoire dont les effets sur la vie familiale sont

[2] Dans un quartier comme Côte-des-Neiges à Montréal, ou il y a plus de 105 langues maternelles, cette notion de « compétence » ou « d'humilité culturelle » est certes mise à l'épreuve.

importants et non négligeables dans l'histoire des couples. Ce processus migratoire est constitué des éléments émotifs et physiques affectant un individu, à partir du moment où il prend la décision de migrer jusqu'à son adaptation dans son nouveau pays (Legault et Rachédi, 2008). Nous expliciterons davantage ce concept dans le chapitre deux. Le déroulement dudit parcours migratoire pourrait influencer la vie du couple immigrant et l'ajustement de ses rôles familiaux dans le pays d'accueil. Nous avons l'intuition que de s'intéresser au parcours migratoire permettra d'apporter un certain éclairage aux conflits vécus dans les familles et permettra de mieux contextualiser le processus de médiation familial et mieux comprendre ce qui est important pour ces couples.

1.1.2 Migration, ruptures : une double vulnérabilité

L'on sait que depuis la fin des années 1980, prêt de la moitié des mariages au Québec se concluent par un divorce. En effet, d'après les dernières estimations de Statistique Canada en 2008, 49,9 % des couples mariés québécois avaient eu recours au divorce au cours des trente premières années de leur mariage (ISQ, 2011). Il est également important de noter que ces statistiques sur le divorce ne tracent pas un portrait juste et complet des séparations conjugales, puisqu'elles ne prennent pas en considération la dissolution d'unions libres. Ce manque de données est préoccupant étant donné le taux proportionnellement élevé des Québécois en union libre (37,8 %) comparativement au reste des Canadiens (14,4 %) (Milan, 2013). D'après Ambert, il est juste d'affirmer qu'au moins une union conjugale sur deux sera dissolue au Québec (Ambert, 2009). Qu'en est-il alors des couples immigrants? Quels sont les facteurs de risque ou de protection de leurs relations conjugales?

Les causes de la migration sont diverses. Excepté sous la contrainte du refuge, la migration est d'abord un rêve, puis un projet, motivé par diverses raisons : promotion socioéconomique, découverte de l'inconnu, recherche de sécurité, amélioration de la

qualité de vie, prise de distance face à certaines contraintes vécues au pays d'origine, etc. (Vatz-Laaroussi, 2007). Même si ces motifs sont distincts, il en ressort une volonté commune de changement, de transformation. Or, malgré la préparation qui la précède, la migration demeure une expérience intense et déstabilisante sur les plans physiques et émotifs, par les nombreux changements qui en découlent (Legault et Fronteau 2008). En effet, le projet planifié ne se passe pas toujours comme prévu. Arrivées à destination, ces familles sont parfois rapidement confrontées à de nombreux défis auxquels elles ne s'attendaient pas forcément (Legault, Rachédi 2008). Ces familles relativement stables avant la migration vivront divers changements pertes et deuils inhérents à leur migration qui pourront fragiliser la dynamique interne de leur famille (Verbunt 2009). Ainsi, comme le rappelle les auteures, toutes les étapes du processus migratoire vécues par les membres de la famille font partie des dynamiques familiales internes et redonnent sens au passé et à la culture d'origine tout en colorant les stratégies d'adaptation et de changement des uns et des autres (Rachédi et Vatz Laaroussi 2016).

En outre, ces familles immigrantes devront apprendre à négocier de nouveaux rôles, par la conciliation de plusieurs schèmes de références (Bérubé, 2004). Plusieurs membres de celles-ci seront prêts et aptes à faire des compromis alors que d'autres, pour de multiples raisons (que nous verrons dans la section traitant des facteurs de changements) se renfermeront sur eux-mêmes et s'accrocheront aux valeurs du pays d'origine créant des tensions et conflits familiaux pouvant conduire à des ruptures (Boulanger et Boubnan, 2007). L'on retrouve dans la littérature, l'énumération de différents aspects qui peuvent fragiliser ou protéger l'équilibre interne des familles : la redéfinition des rôles familiaux, les références culturelles différentes et les conflits identitaires (Bernier, 2014). Qu'en est-il alors des couples immigrants? Quels sont les facteurs de risque ou de protection de leurs relations conjugales?

1.1.3 Les facteurs d'influence de la relation conjugale : spécificités couples immigrants

Le couple immigrant dans une nouvelle société se révèle en effet un lieu privilégié de rencontre avec l'altérité, de médiation permanente pour négocier règles, droits et devoirs dans la relation conjugale et au niveau de l'éducation des enfants. Dans la littérature, on relève des facteurs d'influence de la relation de couple c'est-à-dire des facteurs de risque et de protection de la relation conjugale. Ces derniers sont complexifiés par la migration.

Les facteurs de risque

Différents facteurs socioculturels peuvent être associés de façon indirecte à la hausse des tensions, aux difficultés d'adaptation, aux ruptures des familles immigrantes (Legault et Rachédi, 2008). Parmi ceux-ci figurent notamment les pressions du nouveau contexte économique, social et culturel lesquels imposent de grands ajustements pour les familles. Au niveau économique, la plupart des études consultées montrent que les difficultés économiques et d'intégration en emploi sont une cause majeure de conflits conjugaux et familiaux en situation post-migratoire (Guerraoui et Sturm, 2012). Pour les pères, la perte du statut socioéconomique est difficile à accepter puisque leur position et leur rôle au sein de la famille sont affaiblis (Hernandez, 2007 ; Saris et coll., 2007 ; Shirpak et coll., 2011). Les difficultés économiques et d'insertion en emploi autant pour les hommes que pour les femmes et le stress qui y est relié peuvent conduire à des conflits conjugaux, voire à de la violence conjugale (Bérubé, 2004 ; Guruge et coll., 2010).

Au niveau social, quelques éléments ont été identifiés dans plusieurs études comme causes de conflits conjugaux (Bernier, 2014). Les changements de rôles à l'intérieur du couple, de statut par rapport au pays d'origine, la répartition des tâches ménagères et l'éloignement de la famille élargie peuvent représenter des sources de discorde, voire de conflits au sein des couples (Shirpak et coll., 2011 ; Donkor, 2012). L'étude de

Jibeen et Hynie (2012) qui avait comme participantes des immigrantes pakistanaises indique aussi que les femmes se sentaient plus autonomes au Canada en l'absence de leur belle-famille. D'autres facteurs identifiés moins fréquemment doivent tout de même être soulevés. Notons le fait d'avoir un réseau social local restreint, la décision d'immigrer non prise unanimement par l'homme ou la femme (Gherghel et Saint-Jacques, 2011), l'éducation des enfants ou le processus d'adaptation asymétrique de l'homme et de la femme (Saris et coll., 2007), l'infidélité (Guruge et coll., 2010) et la consommation d'alcool (Jacob, 1998).

À date, les seules analyses qu'on a trouvées permettent de dégager une typologie de séparations dans la migration. Vatz Laaroussi répertorie quatre (4) cas de figures de séparation en contexte migratoire dont notamment la séparation par intégration différentielle où surviennent des séparations, des déplacements pré-migratoires et des difficultés dans les changements de rôles qui précipitent la rupture chez les couples immigrants. Ces différentes typologies de séparation seront détaillées dans le chapitre suivant. Suite à l'élaboration de cette typologie, Vatz Laaroussi rappelle que « les couples immigrants divorcent pour sensiblement les mêmes raisons que les couples nés ici : on a du mal à communiquer, on ne s'entend plus, on ne s'aime plus, il y a eu infidélité. » De plus, elle ajoute : « qu'il y a vraiment, chez les couples immigrants, une accumulation de difficultés, d'obstacles, qu'il n'y a pas dans les familles québécoises » (Boisjoli, 2016 p : 2). De plus, la plupart des divorces observés par la chercheure ont lieu dans les 5 années qui suivent l'arrivée au Québec, alors que le processus d'intégration n'est pas encore complété (Boisjoli, 2016).

Les facteurs de protection de la relation conjugale

Plusieurs études ont fait ressortir que les couples mariés depuis plusieurs années et dont la relation est satisfaisante sont plus résilients lorsqu'ils rencontrent des difficultés lors de leur processus d'intégration (Cheung, 2008). La capacité à régler les conflits et la

bonne communication dans le couple ont aussi été nommés (Jacob, 1998 ; Shirpak et coll., 2011).

La pression communautaire peut aussi jouer un rôle dans le maintien des liens conjugaux. Chez certaines communautés, le divorce demeure un dernier recours et n'est pas bien accepté. Une étude réalisée auprès de Canadiennes musulmanes met en lumière que certaines femmes préféraient faire une séparation de corps plutôt que de rompre les liens du mariage (Saris et coll., 2007). Elles ne souhaitaient pas divorcer civilement pour ne pas être jugées par leur famille et leur communauté.

Ainsi, tel que mentionné ci-haut, aux multiples changements liés à l'immigration s'accompagnent plusieurs effets et bouleversements de la dynamique interne familiale (Renaud et coll., 2001). De plus, nous croyons comme les auteurs Gherghel et Saint-Jacques (2011) que pour bien comprendre la famille et sa rupture, il importe de considérer le contexte légal, les valeurs à propos de la famille et de l'enfant, les habitudes et les normes dans une société à un moment donné.

1.1.4 Immigration et séparation : une avenue de recherche encore peu explorée

La hausse de l'immigration observée depuis plusieurs années a modifié le portrait de notre société et entraîné des défis et enjeux devant être relevés tant par les immigrants que par la société d'accueil (MICC, 2010 a). Si plusieurs études canadiennes ont porté sur les changements dans les rôles parentaux ou sur les relations intergénérationnelles dans les familles immigrantes (par exemple : Tyyskä, 2013 ; Vatz Laaroussi et coll., 2012 ; Este et Tachble, 2009 ; Vatz Laaroussi, 2007 ; Tyyskä, 2006), peu se sont penchées sur la dynamique conjugale après l'immigration et encore moins sur les ruptures conjugales et les conséquences pour les membres de la famille (Cyr-Villeneuve et Cyr, 2009).

Ainsi bien que ces facteurs précités n'entraînent pas nécessairement des ruptures comme telles, ils constituent toutefois un terrain fertile à la croissance et au développement des tensions. L'explosion des conflits conjugaux et intergénérationnels témoigne des mutations profondes que vivent les familles modernes n'épargnant pas les couples immigrants qui vivent eux-aussi des ruptures ou conflits et ne sont pas exempts de connaître une séparation ou un divorce (Vatz Laaroussi, 2015).

Outre les effets des ruptures conjugales en général, les séparations dans un contexte d'immigration posent des défis supplémentaires pour les familles. Chez la population immigrante, principalement les nouveaux arrivants et les immigrants récents, les conséquences d'un divorce pourraient être accentuées par d'autres difficultés rencontrées lors de leur parcours migratoire, par exemple, à se créer un réseau social (Arcand, S., A. Lenoir et D. Helly, 2009), à s'adapter à une nouvelle culture ou à de nouvelles valeurs (Schellenberg et Maheux, 2007) et à s'intégrer sur le marché du travail (Esses et coll., 2007 ; Grant et Shevaun, 2007 ; Reitz, 2007 ; Gilmore, 2009).

En fait, il n'existe pas de statistiques sur le taux de rupture ou de divorces des couples immigrants au Québec ou au Canada. Un des objectifs de la recherche de Vatz Laaroussi et son équipe (CRSH, 2012-2016) était de vérifier les taux de divorces avancés par plusieurs migrants. Les articles parus dans les journaux, sites internet et forums de discussion mentionnaient qu'il y avait beaucoup de séparations chez les immigrants venus vivre au Québec, on parlait de plus de 60 % de taux de séparations. Vatz Laaroussi et son équipe ont cherché des statistiques. Combien de divorces, combien par pays d'origine ? 70 %, vraiment ? Ces données semblent pour le moment assez difficiles à trouver. « On est en discussion avec le ministère de la Famille, explique la chercheure, mais ce qu'on a pu voir d'après les chiffres qu'on a pu obtenir jusqu'ici, c'est qu'il y a une surévaluation. Il y a une espèce de mythe autour de la société Québécoise. » (Boisjoli 2016 : 2). Les données actuelles selon Vatz Laaroussi, suggèrent plutôt un chiffre qui tournerait autour de 20 à 30 %. Une statistique qui, est

également en augmentation dans les pays d'origine des immigrants. Ce que l'on sait toutefois au Québec, c'est que selon les résultats d'une étude empirique, les enfants de parents en union libre, ont trois fois plus de chance de vivre une séparation familiale que les enfants de parents mariés (Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2004). Ainsi, le phénomène de la rupture amoureuse, et du divorce est beaucoup plus complexe qu'on ne le croit (Cloutier, 2008). Les séparations des couples, devenues banales sur le plan social pour certaines communautés, sont souvent dramatiques sur le plan individuel. Certaines familles vivant de telles tensions s'engageront dans différentes avenues telle la rupture, une demande en divorce ou séparation. Elles se présenteront ainsi en thérapie, à la Cour ou en médiation familiale. Nous croyons donc à la pertinence de procéder à des études supplémentaires afin de documenter davantage les ruptures et l'histoire de celles-ci chez la population immigrante de même que des options offertes pour y faire face dont, notamment, le recours à la médiation familiale. C'est ce dont il sera question dans la prochaine section.

1.2 La médiation familiale

Au cours des dernières décennies, la médiation familiale comme pratique professionnelle s'est imposée dans plusieurs sociétés. D'abord, apparue dans les pays anglo-saxons dans les années 1970, elle s'est rapidement développée dans les pays francophones dans les années 1980 et a fait son chemin par la suite dans d'autres pays comme une façon nouvelle de gérer les conflits interpersonnels et familiaux liés à la rupture d'union (Spielvogel et Noreau, 2002). Il est nécessaire de faire un bref détour historique et juridique pour bien saisir ce qu'est la médiation familiale.

1.2.1 Historique au Canada et au Québec

Au Canada anglophone, elle est apparue dans les années 1980 tel qu'il appert des écrits d'Irving et Benjamin (1987, 1992). En 1985, la loi fédérale sur le divorce favorisait,

pour la première fois, la médiation en matière familiale. L'article de cette loi précisait que l'avocat a le devoir de renseigner ses clients sur l'existence des services de médiation. Au Canada francophone, les études et écrits des professeurs, travailleurs sociaux et médiateurs (Lévesque, 1989, 1998, 1999 ; Clairmont, 1998 ; Filion, 1998 ; Laurent-Boyer, 1998) ont contribué à l'évolution de la pratique de la médiation. Au Québec, la médiation familiale a été mise en place en 1982 à partir d'un projet pilote créant un service public gratuit de médiation, à la Cour Supérieure de Montréal. Dès le départ, ce service a été créé à partir d'un modèle interdisciplinaire, réunissant intervenants sociaux et avocats.

Ainsi, en avril 1993, l'Assemblée nationale votait un projet de loi (L.Q. 1993, c. 1) qui permettait au juge d'ordonner s'il le jugeait à propos, la médiation comme processus de gestion de conflits. Des précisions ajoutées par décret établissaient aussi les conditions d'accréditation du médiateur familial, les normes, standards et règles de pratique des organismes accréditeurs. En 1997, entrait en vigueur la loi 65, qui instituait la médiation préalable en matière familiale et modifiait d'autres dispositions du Code de procédure civile (L.Q. 1997, c.25). Cette loi prévoit que les couples, mariés ou non, qui sont en instance de séparation, de divorce ou de révision de jugement et qui ont des enfants mineurs, doivent participer à une première rencontre d'information concernant la médiation familiale, à défaut d'entente sur la garde des enfants, sur le montant des contributions financières à verser ou sur le partage de leurs biens.

1.2.2 Contexte social et légal plus large

Au Québec, au cours des trente dernières années, plusieurs mesures sociales et juridiques ont été adoptées afin de minimiser les impacts négatifs des ruptures conjugales pour les enfants, et pour favoriser l'harmonie au sein des familles lors de ces difficiles transitions. L'éclatement du modèle traditionnel familial a donné lieu à des changements majeurs de la Loi sur le divorce en 1985. Cette réforme législative

ainsi que le rejet de la notion de faute ont permis de redéfinir les actions possibles en matière de séparation et de divorce (Lévesque, 1998 ; Noreau et Spielvogel, 2002). La médiation familiale fait partie de ces nouvelles méthodes qui pavent une voie parallèle au processus judiciaire en matière de rupture conjugale. En effet, au cours des années 90, plusieurs nouvelles mesures législatives dont la Loi sur la médiation familiale, témoignent de la volonté du législateur québécois de faciliter aux familles en situation de rupture conjugale la résolution des conséquences de la séparation.

Des mesures et législations sont alors adoptées pour imposer une plus grande égalité et équité dans le contexte familial au moment de la rupture d'un couple. Ces mesures législatives simplifient notamment la médiation familiale en fournissant des paramètres législatifs clairs utiles aux négociations entre parents[3]. De plus, récemment, la Loi instituant le nouveau Code de procédure civile[4], entrait en vigueur en janvier 2016. Cette loi innove en exigeant aux justiciables de considérer le recours aux modes de prévention et de résolution de différends, dont la médiation, avant de s'adresser aux tribunaux. Le continuum des mécanismes de prévention de règlement des différends se compose de plusieurs modes de résolutions disponibles pour régler les différents types de conflit. À une extrémité du continuum se trouve la négociation où aucun tiers n'intervient et à l'autre se retrouve le procès où les gens cèdent tout le contrôle de la solution à un tiers décideur. Entre ces extrêmes, se trouve une panoplie de modes dont la conciliation (ex. CSST, CLP) la médiation judiciaire (CRA), l'arbitrage ou la médiation familiale.

---

[3] Par exemple, la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, L.R.Q., c. P-2.2, est adoptée en 1995. Cette loi institue le ministère du Revenu comme intermédiaire entre le débiteur de la pension alimentaire et le créancier. Elle impose au débiteur l'obligation de verser la pension alimentaire directement au ministère du Revenu et établit un ensemble de règles qui permettent de saisir le salaire directement à la source, soit par l'employeur, afin de forcer le débiteur à payer. L'adoption en 1997 du *Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants*, (1997) 129 G.O. II, 2117 [c. C-25, r. 1.2].

[4] Loi instituant le nouveau code de procédure civile (RLRQ, chapitre C-25.01)

Nous trouvions important de décrire le cadre juridique et historique de la médiation pour bien cerner son origine aux croisements de plusieurs contextes : le social, le structurel et l'institutionnel qui ont contribué à la légalisation de la médiation et à la création de services et de centres de médiation familiale (Avila et Anaut 2008).

Nous avons mis en lumière précédemment des données incontestables de notre société qui s'est enrichie, au fil des ans, de l'apport de membres, de couples et de familles en provenance de diverses cultures. Chacune d'entre elles porte sa propre définition de la famille, du mariage, du divorce, du conflit et aborde leur résolution à partir de perspectives souvent distinctes. Les médiateurs familiaux qui reçoivent des personnes qui ont un différend, mais pour qui le conflit et sa résolution ne reposent pas nécessairement sur des bases communes, doivent être sensibles à cette dimension. Ainsi, pour tenir compte de cette réalité, nous croyons utile d'aborder la médiation interculturelle en voyant d'abord l'historique de l'approche interculturelle au Québec puis les spécificités de la médiation interculturelle qui s'inscrit directement dans cette approche.

1.3 La médiation interculturelle

1.3.1 Historique de l'interculturalisme au Québec et de son modèle en intervention sociale

La fin des années 1970 et le début des années 1980 marquent l'adoption de lois prenant en considération l'aspect de plus en plus multiethnique de la population québécoise. Fontaine (1993 : 13) rappelle le contexte de cette époque : « Défini, entre 1963 et 1971, comme biculturel, le Canada est devenu ensuite, un pays qualifié de multiculturel ». Il mentionne aussi que les années 1980 ont vu « l'établissement d'un consensus tacite autour du principe de la convergence des cultures et d'une intégration des différentes communautés culturelles à un ensemble essentiellement francophone ». (*Ibid.*, citant le MCCI, 1987). Le principe d'interprétation multiculturelle de la Charte canadienne des

droits et libertés[5] ainsi que la Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada [6] trouvent application au Québec dès 1982. Une autre norme législative réitère la question du pluralisme culturel de la société québécoise et consacre le droit à une vie culturelle collective. Il s'agit de l'article 43 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui stipule que : « [l]es personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe[7] ».

C'est dans ce contexte que fleuri au Québec la notion d'interculturalisme par opposition au multiculturalisme canadien. Le courant de l'interculturalisme se développe. Ce dernier favorise l'interaction et l'interdépendance entre la culture majoritaire et les cultures minoritaires, par l'ouverture à l'autre et le respect de la diversité culturelle (El-Hage, 2007; Roy, Legault et Rachédi, 2008). À cette époque, les intervenants s'intéressent à l'autre comme étranger, immigrant (Battaglini et Gravel, 1998). L'augmentation de l'immigration et de la diversité culturelle entraîne de nombreux débats et questionnements. Les intervenants cherchent ainsi à développer leurs connaissances sur la culture de l'autre, mais ne se considèrent pas dans l'influence qu'ils peuvent avoir dans l'intervention. C'est dans ce contexte, où « la cohérence conceptuelle de l'interculturalisme se situe dans un réseau notionnel balisé par la diversité et l'unité, le singulier et le général, l'altérité et l'identité, la continuité et la rupture… » (Camilleri et Cohen-Émerique, 1989 : 244), qu'est apparu le modèle interculturel de l'intervention sociale, qui est largement opérant au Québec.

---

[5] Charte canadienne des droits et libertés, Partie 1 de la Loi constitutionnelle de 1982 [annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada, (1982, R.-U., c. 11)], art. 27.

[6] Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada, L.R.C. (1985), ch. 24 (4e suppl.). art. 3 (1) a).

[7] Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ, c. C-12.

Cohen-Émerique fait partie des chercheurs ayant le plus contribué à l'essor de l'intervention interculturelle au Québec et en Europe. Elle définit le concept interculturel comme étant basé sur l'idée qu'une meilleure connaissance mutuelle entre des individus de différentes cultures donne comme résultat le respect et la tolérance entre eux. Son modèle de l'approche interculturelle, est un processus fondé sur le respect de la personne, de sa vision du monde, de son système de valeurs, avec l'exploration de toutes les facettes de l'identité culturelle et l'interaction entre les deux porteurs d'identité en présence et à qui est attribuée une égale importance (Cohen-Émerique, 1993). Elle précise donc que l'approche interculturelle est :

> [...] l'interaction de deux identités [celle du migrant et celle de l'intervenant] qui se donnent mutuellement un sens dans un contexte à définir à chaque fois. C'est un processus ontologique d'attribution de sens et un processus dynamique de confrontation identitaire [...].p.72

Cette attribution de sens réfère à trois (3) éléments : 1- donner une signification, une interprétation à des comportements. 2-Choisir une orientation d'action et 3-Prendre en compte la dimension corporelle, le mot sens renvoyant aussi aux cinq (5) sens (Cohen-Émerique, 2011). C'est ainsi que dans cette foulée de changements s'amorce une réflexion quant aux conditions favorables à l'intégration des immigrants. Les auteurs européens Cohen-Émerique et Hammouche (2004) ont d'ailleurs été précurseurs dans la formalisation du lien entre approche interculturelle et médiations. Pour ces auteurs, tel que l'indique Vatz Laaroussi (2013) : « la médiation dit interculturelle s'avère différente des autres, car il s'agit d'appréhender, en plus des différends et des conflits, les divergences et les malentendus lié aux références culturelles. » p. 295. Ces réflexions confirment ainsi la nécessité en intervention d'inclure notamment l'histoire et le bagage culturel des gens (El-Hage, 2004)

Or Cohen Emerique (2011) propose une triple démarche permettant d'accéder à une réelle communication interculturelle dont la médiation interculturelle fait partie et que

nous traiterons ci-après (Legault, 2000 ; El-Hage, 2007). Finalement, selon El-Hage (2004), la médiation interculturelle peut être définie comme :

> [...] la démarche d'intervention – d'une tierce personne significative – en accord avec les parties en présence, dans le but d'établir ou de rétablir une communication et d'arriver à une entente moyennant des stratégies et des actions en lien avec les valeurs culturelles, institutionnelles et organisationnelles de ces parties (El-Hage, 2004 : 36).

1.3.2 Les débuts de la médiation interculturelle au Québec

Il y a très peu d'écrits abordant les débuts de la médiation interculturelle au Québec. La médiation interculturelle semble s'être davantage développée en Europe. En France, c'est dans les années 1980 que prit naissance cette approche. Les médiateurs étaient alors appelés « personnes-relais » ou « femmes-relais ». Il est a noté que ce rôle était principalement assumé par des femmes. Elles avaient comme mission de faire le lien entre les personnes immigrées et les autorités locales. Avec le temps, leur travail se développa et elles sont devenues des médiatrices (Lermercier, 2009).

Que ce soit en France, en Suisse ou au Canada, les intervenants sociaux qui mènent des médiations en situation interculturelle le font essentiellement dans deux types de situations. La première est celle qui vise à créer une médiation entre des immigrants, nouveaux arrivants ou porteurs de références culturelles spécifiques, et des institutions de la société d'accueil et de vie. La seconde est celle menée au sein de familles immigrantes ou des communautés culturelles dont les références générationnelles sont différentes.

En Europe, « la spécificité de la médiation interculturelle se trouve dans le fait qu'elle considère la culture dans un sens large, comme un système de référence avec ses règles et habitudes. Il est alors question de cultures d'origine, de cultures liées à la classe sociale ou à l'âge » (Médiation interculturelle dans les Balkans, 2008 p. 8).

Pour les Suisses, l'on désigne par médiation interculturelle : la transmission de connaissances et d'informations entre personnes issues d'univers et aux modes de vie différents. On ajoute le fait central qui est de comprendre les obstacles linguistiques et culturels à surmonter. Les médiatrices et médiateurs interculturel-le-s professionnel-le-s possèdent, outre des qualifications linguistiques, des compétences supplémentaires, par exemple en matière de conseil et d'accompagnement de migrantes et migrants, dans la transmission d'informations, la formation d'adultes ou le travail de projet. (Association suisse pour la médiation interculturelle, 2014).

Au Québec, les institutions avec lesquelles les médiations interculturelles paraissent le plus nécessaires pour favoriser une bonne communication sont l'école et le réseau de la santé et des services sociaux. En effet, dans ces deux domaines, les conceptions culturelles de la santé, du social et de l'éducation peuvent être différentes et souvent, aussi, elles sont transformées par le processus de migration. Un travail de rapprochement entre les représentations et les attentes des uns et des autres peut s'avérer pertinent pour mettre en œuvre une négociation sur des objectifs et des modalités communs (Vatz Laaroussi, 2013).

Ici au Québec, la profession et la formation de médiateurs interculturels se développent plus tardivement qu'en Europe. Ces médiations sont mises de l'avant faisant suite aux recommandations de la commission Bouchard-Taylor (2008) après la crise dite des accommodements raisonnables. Un nouveau programme vient d'ailleurs donner suite indirectement à l'une des recommandations du rapport Bouchard-Taylor concernant la nécessité de former au Québec des personnes compétentes dans le champ de l'interculturel (Bouchard et Taylor, 2008 : 252).

Ce n'est qu'à partir de 2008 que cette désignation professionnelle se précise par l'instauration du programme de Maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke (Vatz Laaroussi et Tadlaoui, 2014). La désignation professionnelle de

médiation interculturelle se détermine, d'abord au travers d'une définition d'un profil professionnel incluant des compétences, des connaissances, des attitudes et une éthique mais aussi grâce à la modélisation d'un processus d'analyse action accompagné d'une dynamique de réflexivité et d'une posture critique.

La grande finalité de ce domaine professionnel au Québec et plus largement au Canada est la construction d'un pont entre des personnes, des groupes, des institutions qui s'ignorent, ont des préjugés, sont en situation d'incompréhension voire de conflits. Ainsi, nous croyons que la mise à exécution d'une demande de médiation familiale d'un couple immigrant vivant une rupture, mettant en cause des différences culturelles ou religieuses impose au médiateur non seulement une grande ouverture d'esprit, mais aussi la nécessité de s'informer adéquatement du contexte et du parcours migratoire dont ce couple est issu. C'est seulement dans ce contexte interculturel qu'il sera en mesure de comprendre et d'accompagner adéquatement ce couple dans la recherche de solutions en accord avec leurs besoins et intérêts propres. Le tout en échangeant et en expliquant le système de justice du Québec, ses lois, normes et valeurs sous-jacentes.

1.3.3 La médiation familiale en contexte interculturel : au-delà des sous-cultures

Qu'en est-il alors de cette médiation familiale dans un contexte interculturel ? Il est vrai que la question des cultures est présente dans toutes les médiations du fait que chaque individu a une culture familiale et des appartenances multiples dont le mélange lui est propre (Lévesque, 2001). La culture selon Cohen-Émerique (2003) réfère à l'ensemble plus ou moins fortement lié des significations acquises les plus persistantes et les plus partagées que les membres d'un groupe, de par leur affiliation à ce groupe, sont amenés à distribuer de façon prévalente sur les stimuli provenant de leur environnement et d'eux-mêmes induisant vis-à-vis de ces stimuli, des attitudes, des représentations et des comportements communs valorisés, dont ils tentent à assurer la

reproduction par des voies non génétiques (Cohen-Émerique et Camilleri, 2003 : 28).[8] Vatz Laaroussi (2003) souligne que bien que la culture d'origine puisse influencer entre autres choses les stratégies d'éducation des enfants, elle agirait toujours en interaction avec la dynamique familiale, les trajectoires parcourues et les projets d'intégration au groupe. Donc, il est important de ne pas essentialiser la culture.

Pourtant selon Barbara (1993), le médiateur familial a un rôle particulier en présence d'un couple de cultures différentes. En effet, les différences culturelles peuvent se cristalliser autour des objets mêmes des conflits familiaux tels les conceptions du couple, de la famille, du rôle, de la place de chaque membre dans la famille, des représentations du divorce ou de la rupture, des différentes cultures juridiques, de l'importance de l'éducation et de la santé des enfants. Ainsi le médiateur familial doit mettre en perspective ces conceptions divergentes afin que les conjoints puissent en prendre conscience et comprendre comment elles se traduisent dans les réactions, les actes et les démarches de l'autre parent. Tout cela étant fait dans le but que les personnes concernées découvrent par elles-mêmes des solutions satisfaisantes à leur rupture particulière et au maintien dans la vie quotidienne, de la relation du ou des enfants à ses deux parents (Poussin, 2005). Pour ce faire, le médiateur doit aussi être attentif à ses propres références culturelles. Vu sa position, dominante dans le pays d'accueil et dans l'asymétrie auquel il participe dans l'espace de médiation, il doit donc apprendre à se décentrer par rapport à ses préjugés, stéréotypes et modes de communication habituels (Dahan, 2014).

Dans les littératures européenne et anglophone, nous avons répertorié quelques exemples de certification, de prises en compte des cultures spécifiques ou de la migration dans la médiation familiale. Selon nos recherches, au Canada, la seule

[8] Nous sommes consciente que cette définition est assez restrictive et que la relation « culture » et « groupe » n'est pas donnée d'emblée puisque ni l'une ni l'autre de ces notions ne sont des entités fixes.

médiation auprès des familles qui nomme la spécificité culturelle des conflits est la médiation familiale à distance et internationale. Elle est aussi pratiquée à l'étranger, notamment en Australie, en Europe et aux États-Unis (Conley Tyler et McPherson, 2006, Dahan, 2010). La spécificité de la médiation familiale internationale comprend notamment au niveau du contexte préalable un choix de modes de communication (choix de la langue, question de la traduction, communication non verbale, courriels, téléphone, webcam). De plus, il sera primordial que le médiateur puisse parler « culture » et situer la question culturelle et éducative au centre de la médiation. Il parle ainsi de la différence culturelle et prévoit de l'espace pour que cela puisse se parler tout au long de la médiation (Ganancia, 2007).

Depuis 2000, le National Alternative Dispute Resolution Advisory Council (NADRAC) d'Australie travaille à démontrer l'impact crucial de la culture dans la conduite de la médiation. Le conseil suggère entre autres que les médiateurs soient sensibilisés : 1- à la diversité des modalités de résolution de problèmes, 2- à la diversité des modes de communication et négociation, 3- aux multiples façons de faire des concessions et compromis, 4- aux sens de l'espace, de lieu et du temps propre à chacun et 5- aux attitudes envers le médiateur, la loi, les avocats ou les conseillers professionnels. Le modèle Australien exige des compétences du médiateur familial dans les conflits interculturels. En janvier 2008, l'accréditation des médiateurs australiens requiert l'atteinte d'un certain nombre de compétences dont celle de la « sensibilité culturelle » (Australian National Mediation Standards, 2007).

En 2007, l'Institut International de Médiation de La Haye a effectué une collecte de données auprès des médiateurs praticiens à travers le monde. Les données résultant de cette large consultation ont révélé l'importance de la culture sur les pratiques et les professionnels de la médiation (IMI, 2007). Parmi les commentaires recueillis, il a été reconnu que la culture était fréquemment à l'origine des conflits et qu'il y avait un réel besoin de développer des approches adéquates de médiation dans de tels cas tout autant

qu'en médiation internationale. « ...Cultural issues were common in disputes between parties from the same country and that this was by no means a characteristic confined to international disputes ». (IMI, 2009 : 18).

1.4 Notre questionnement, nos objectifs de recherche

La présente recherche propose d'aborder la spécificité des familles immigrantes en médiation familiale. En recueillant le point de vue des couples immigrants sur leurs expériences de la prise en compte du parcours migratoire en médiation familiale au Québec, nous tenterons de répondre à la question suivante : La médiation familiale en contexte interculturel auprès des couples immigrants pourrait-elle être bonifiée par la prise en compte de la migration et spécifiquement du parcours migratoire?

Nous émettons l'hypothèse que la prise en compte du parcours migratoire des couples immigrants en médiation familiale permet de mieux comprendre et de mieux cerner leur différend et identifier davantage leurs besoins et intérêts à la base d'une éventuelle entente.

Nos objectifs de recherche sont les suivants :

1) Recueillir le point de vue des couples immigrants sur leurs expériences de la prise en compte du parcours migratoire en Médiation familiale au Québec.

2) Compte tenu de ces expériences, décrire en quoi la prise en compte du parcours migratoire des couples immigrants aurait pu bonifier le processus de médiation familial selon les participants.

3) Enfin en troisième lieu, à partir du point de vue des couples, nous souhaitons présenter des pistes de recommandations pour améliorer le processus de médiation familiale auprès des couples immigrants.

1.5 La pertinence sociale et scientifique de la recherche

Cette recherche est pertinente tant par l'actualité de la population étudiée qu'au point de vue théorique et social. D'abord, il importe d'observer qu'en moins d'un siècle, la société canadienne dont les divisions principales étaient religieuses (Catholiques v. Protestants) et linguistiques (francophones v. anglophones) s'est radicalement transformée et est devenue un véritable creuset où se rencontrent de multiples cultures. Le Canada est l'un des États occidentaux qui accueillent le plus d'immigrants. Plus de 51 000 personnes se sont établies au Québec au cours de l'année 2016. Une telle diversité culturelle interpelle aujourd'hui chacun de nous. Allant même jusqu'à interpeller les pratiques professionnelles selon les auteurs Vatz Laaroussi, Tadlaoui et Gélinas (2013) :

> « Le monde des entreprises et celui des grandes organisations internationales sont également interpellés par la diversification culturelle, religieuse et linguistique liée aux processus d'échanges et de circulation des biens et des personnes. Toutes ces tensions complexifient le vivre ensemble et interpellent les pratiques professionnelles où les acteurs sont amenés à prendre des décisions en faisant appel à des processus de médiation interculturelle ».

Ainsi, dans une société considérablement plus hétérogène qu'avant sur les plans ethnoculturels et socioculturels, il n'est plus vraiment possible de présumer de l'existence de codes culturels partagés par tous les citoyens. On ne peut donc en tant qu'intervenant se permettre d'évacuer les questions complexes que soulève cette nouvelle réalité sociale.

Au niveau théorique, bien que plusieurs recherches ont porté sur l'accessibilité des services publiques aux familles immigrantes et sur le développement d'une approche interculturelle notamment dans les milieux scolaires, de santé et de services sociaux, (El-Hage, 2007; Legault et Rachédi, 2008 et Vatz-Laaroussi, 2010) il y a peu d'études

qui se sont penchées sur l'opportunité de mettre en place des modèles de médiation adaptés à ces familles immigrantes qui s'engagent dans une médiation. Or c'est en explorant le sujet de la médiation en contexte interculturel que ce domaine pourra se peaufiner et s'imposer dans les différents domaines des sciences humaines. Si la diffusion des résultats de cette recherche apporte une réflexion pour proposer un processus plus adapté aux couples immigrants vivant une rupture, elle aura été utile. Nous croyons qu'un processus auquel les couples puissent s'identifier est nécessaire, en tenant compte des éléments spécifiques au contexte interculturel, à leur histoire migratoire.

Conclusion

Ainsi, après avoir pris connaissance du portrait d'immigration des familles au Canada et au Québec, on peut avancer que la complexité de leur rupture s'ajoute aux défis liés à la migration. Et même si les données disponibles au Québec ne permettent pas d'affirmer que les familles immigrantes subissent autant ou plus de ruptures conjugales que leurs consœurs natives, on peut avancer que la complexité de leur rupture s'accroit par leur exposition individuelle, familiale et de couple à des situations politiques, économiques et socioculturelles nouvelles (Bouche-Florin et coll., 2007). Nous croyons qu'au-delà des sous-cultures qui caractérisent toutes les familles natives du Québec ou non, une place doit être accordée au parcours migratoire des couples immigrants en médiation familiale. En effet, leur vécu et leur manière de voir les choses peuvent diverger en fonction de leur trajectoire, leur milieu, leur formation, leurs croyances etc. À cela s'ajoute la perte du réseau social, différents obstacles tels la non-reconnaissance des diplômes et des expertises de travail, la déqualification, etc. Il nous semble donc pertinent de se pencher sur la médiation familiale comme réponse aux spécificités des familles immigrantes en contexte de rupture. Ainsi la prise en compte des sous cultures nous apparait nécessaire dans l'exercice de la médiation familiale. En

plus, il nous semble important de complexifier cette considération en s'attardant davantage à l'impact de la migration au sens large sur les familles.

Maintenant que le sujet de la recherche a été mis en contexte, que l'on a rappelé la spécificité et la pertinence de la question qui en a émergé, il s'agit de décrire son cadre conceptuel. Ainsi, dans la section suivante nous allons décortiquer « le système des concepts, des hypothèses, des attentes, des croyances et des théories qui soutient et informe (la) recherche ». (Maxwell, 1999 : 47). Notre cadre conceptuel est composé de trois notions : la médiation familiale et la médiation interculturelle qui implique l'application des éléments de l'approche interculturelle et spécifiquement la prise en compte du parcours migratoire des couples immigrants.

CHAPITRE II : CADRE CONCEPTUEL

Lors du chapitre précédent, nous avons fait un portrait de la situation et des questionnements ayant donné naissance à notre sujet de recherche. Maintenant, ce deuxième chapitre nous permettra de démontrer les fondements théoriques de notre recherche pour en découvrir les différents concepts. Nous souhaitons ainsi approfondir les différents concepts et modèles pouvant mener à la bonification de la médiation familiale auprès des familles immigrantes à partir des connaissances tirées des littératures et productions répertoriées et analysées. Pour ce faire, nous débuterons dans un premier temps, par la présentation de notre modèle théorique de recherche et ensuite par la description et la définition des trois principaux concepts fondateurs de notre cadre conceptuel.

2.1 Le modèle théorique utilisé

Le modèle théorique demande de définir les paradigmes, les écoles de pensée et les théories qui orientent la recherche. Or, pour les recherches en travail social, les influences sont multiples et les théories utilisées proviennent de différents horizons. D'entrée de jeu, il faut donc spécifier que cette recherche pourrait s'inscrire dans différents champs d'études en sciences humaines. D'une part, on pourrait y voir une analyse appartenant à des champs spécifiques du droit des personnes, des modes alternatifs de résolution des conflits, de la communication interculturelle ou de la sociologie de la famille ou de l'immigration. D'autre part, en se préoccupant de la façon dont évoluent la rupture au sein du couple immigrant, cette recherche se situe dans le cadre de l'intervention sociale, plus spécifiquement de la médiation familiale en contexte interculturel. Nous adoptons la perspective interculturaliste.

En fait, bien qu'il existe plusieurs approches en contexte interculturel, nous retenons l'approche interculturelle. On la justifie car elle s'arrime au processus migratoire et aux différentes trajectoires migratoires. En effet, dans cette approche, on prend en compte le parcours migratoire des gens, leur histoire, l'idée des interactions entre les valeurs de la société d'accueil et le pays d'origine. Et surtout, on y retrouve les trois étapes soit la décentration, la pénétration du cadre de référence de l'autre et la négociation et médiation. Cette recherche se trouve donc à un point de rencontre entre l'individu, la famille et la société, ce qui n'est pas sans rejoindre la spécificité du travail social.

Notre recherche utilise le paradigme compréhensif car nous travaillons dans un contexte de découverte et non de justification. Nous évoluons dans le paradigme du sens et non dans celui de la vérité objective. Nous nous appuyons sur le paradigme compréhensif (ou interprétatif) qui propose « une lecture intrasubjective et qualitative des faits sociaux (approche émique) en rupture avec le schéma positiviste (approche éthique) et qui permet de sonder la construction symbolique de la réalité humaine (Lefrançois, 1992) ». Il concorde donc avec l'objectif final de la recherche: cerner et comprendre l'expérience vécue par les couples immigrants en médiation familiale.

De plus, en posant l'idée que « les situations dans lesquelles les individus vivent sont constituées selon des significations, des raisons, des projets, des rêves et des représentations imaginaires» (Jeffrey et Maffesoli, 2005 : 18), le paradigme compréhensif permet d'aborder la complexité du vécu lié à la rupture en contexte de migration. Il va de pair avec la stratégie générale de la recherche, l'analyse qualitative, dont il sera question au chapitre suivant.

2.2 Les principaux concepts

Dans les pages qui suivent, nous présenterons les trois concepts principaux de notre cadre conceptuel. Le premier concept, la médiation familiale, sera d'abord exposé en

faisant références à ses fondements, ses modèles et son processus. Ensuite, sous l'angle des services offerts à la population concernée. Le deuxième concept, la médiation interculturelle, sera décrit d'abord par ses principes, ses fondements, chocs et enjeux. Tout au long de la présentation de ces modèles d'intervention, un parallèle sera fait avec leur application dans le cas de ruptures qui surviennent en contexte migratoire et qui affectent la famille dans ses rôles, son fonctionnement et son organisation. Dans un 3ème temps, nous développerons le concept de parcours migratoire. Enfin, nous ne pouvons conclure sans partager nos interrogations, défis, enjeux et résistances anticipées à l'intégration du parcours migratoire dans le processus de médiation familiale de la part de médiateurs et des différents intervenants qui gravitent autour du couple.

2.3 La médiation familiale : naissance d'un nouveau paradigme de gestion des conflits familiaux

La médiation familiale fait partie d'un nouveau paradigme de gestion des conflits familiaux, issu des mutations sociales, des changements dans l'idéologie professionnelle et d'une participation plus active des individus à la gestion de leur vie. Ainsi, Otis énonçait lors d'une conférence prononcée en 2005 sur la transformation du droit qu'au-delà de l'énonciation des déficiences du système juridique, il y avait selon elle, émergence d'un phénomène positif. À savoir que la société québécoise avait désormais atteint une maturité collective qui lui permettait de prendre en charge sa destinée judiciaire et de *participer* davantage à la solution de ses problèmes (Otis, 2005).

La pratique de la médiation est née de l'idée d'aborder la question de la dissolution du lien conjugal autrement que par une réponse juridique unique. Elle présuppose un changement de paradigme dans le règlement des conflits familiaux et se démarque du système judiciaire classique. De plus, la médiation familiale dépend du contexte où elle

se pratique, soit extrajudiciaire c'est-à-dire en amont d'une procédure judiciaire soit au sein de la médiation judiciaire où il existe des logiques différentes.

2.3.1 Arrêt sur les définitions de la médiation familiale

La médiation familiale peut être définie comme un mode de résolution de conflits lors duquel des parents acceptent la participation d'un tiers impartial afin de faciliter l'atteinte d'ententes équitables au moment de leur séparation conjugale (Lévesque, 1998). Nous avons retenu la définition issue du **Guide de normes de pratique en médiation familiale qui offre la définition la plus complète (2016 : 7) :**

> La médiation familiale est un mode de résolution des conflits par lequel un tiers impartial, dûment accrédité en vertu du Règlement sur la médiation familiale (R.L.R.Q., c. C-25.01, r. 0.7), intervient dans le conflit, avec le consentement des conjoints/ parents, et les aide à dialoguer, à clarifier leurs points de vue, à cerner leur différend, à identifier leurs besoins et leurs intérêts, à explorer des solutions et à parvenir s'il y a lieu, à une entente mutuellement satisfaisante (art. 605 et 619, Code de procédure civile). La médiation est une activité différente et séparée de l'arbitrage, l'adjudication, l'évaluation, le *counselling* et la thérapie bien que certaines de ces activités puissent être utilisées ainsi que toute autre mode privé de prévention et de règlement de différends. La médiation est basée sur les principes de la communication, de la négociation, de la divulgation de l'information et de la résolution de problèmes.

Au Québec, comme au Canada, l'exercice de la médiation familiale se fait conformément aux règlements qui l'encadrent de même qu'en respect des lois et principes juridiques dits d'ordre public. Ces éléments normatifs baliseront en toutes circonstances les tentatives d'harmonisation des conflits matrimoniaux. Ainsi, la primauté de l'intérêt de l'enfant, le principe de la laïcité et les droits de la personne protégés par les Chartes, plus particulièrement le droit à l'égalité et à la liberté de conscience et de religion sont autant de points délicats qui s'imposeront aux différents protagonistes en matière de conflits matrimoniaux.

2.3.2 Le choix du modèle de médiation au Québec

Depuis 1997, le gouvernement du Québec a opté pour un système de gestion des ruptures conjugales fondé sur la médiation familiale globale et interdisciplinaire. Le choix d'encourager une médiation globale et interdisciplinaire assurée généralement par un seul intervenant issu d'une des cinq professions désignées entraîne la conclusion d'accords qui englobent l'ensemble des arrangements au moment d'une rupture conjugale. La médiation familiale se veut « globale » puisqu'elle concerne tous les aspects de la rupture, qu'ils soient émotifs, relationnels, financiers ou juridiques (Lambert et Bérubé, 2007). En effet, les lois de 1993 et de 1997 [9] ont institué la médiation familiale globale au Québec en permettant de débattre de tous les aspects liés à la désunion par un seul intervenant en médiation. Selon ce système, tout médiateur accrédité est autorisé à traiter de la garde des enfants, des aliments pour les enfants et les conjoints ainsi que du partage des biens (Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) né en 1994, voir aussi Guide de normes de pratique en médiation familiale, COAMF, 2004).

La plus-value que la collaboration interdisciplinaire ajoute à la médiation réside dans la possibilité d'humaniser l'approche de négociation en considérant la séparation en tant qu'événement personnel qui comporte de multiples dimensions, qu'elles soient conjugales, parentales, sociales, matérielles, financières ou juridiques. Pour cette raison, les professionnels qui pratiquent la médiation doivent compléter leurs savoirs, mais également procéder à une utilisation nouvelle de leurs propres connaissances et habiletés.

---

[9] Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale, L.Q. 1993, c. 1 ; Loi instituant au Code de procédure civile la médiation préalable en matière familiale et modifiant d'autres dispositions de ce code, L.Q. 1997, c. 42.18)

2.3.3 Le processus de médiation familiale : principes, modèles et déroulement

L'approche de médiation familiale peut être considérée à la fois comme une philosophie d'intervention parce qu'elle repose sur un ensemble de valeurs, de principes et de postulats faisant appel au savoir-être du médiateur, à sa volonté d'impliquer les parties dans le processus et à sa confiance au pouvoir des parties à trouver leurs solutions et comme une méthode de négociation structurée parce qu'elle s'appuie sur un processus faisant appel à diverses techniques et au savoir-faire du médiateur (Filion, 1998).

La médiation familiale est un processus qui s'échelonne dans le temps selon trois grandes phases : le développement du contexte préalable, la négociation et la judiciarisation. De plus, chaque modèle divise différemment le processus. C'est un processus flexible qui tient particulièrement compte des besoins et intérêts des conjoints/parents, incluant les enfants concernés, de la volonté et de l'implication des conjoints/parents dans la recherche de solutions, de la connaissance du droit applicable en matière familiale, de l'équité, de la divulgation par les conjoints/parents de toutes les informations pertinentes et du respect des conjoints conjoints/parents, du processus de médiation, de la vie privée et de la confidentialité (Filion, 2009 ; Lévesque, 1992).

On distingue six modèles contemporains de pratiques de médiation et selon Alexander, chaque modèle part d'une hypothèse différente sur les raisons qui entraînent des changements chez les personnes présentes en médiation. (Alexander, 2008). Cette hypothèse est sujette en partie à l'origine professionnelles du médiateur (Lambert et Bérubé 2009). En effet, la personne qui agit comme médiateur véhicule un certain nombre de croyances qui sont au cœur de son action et dont on doit tenir compte.

2.3.4 Les étapes et approches de médiation

Contrairement à ce que l'on pense, le médiateur n'est pas neutre bien qu'il doive faire preuve d'impartialité. En effet, le médiateur véhicule des croyances et principes propres à sa personne et au processus de la médiation (Lambert, 2009). Ainsi toute intervention repose sur une vision, une grille d'analyse à partir de laquelle le médiateur et les couples abordent la réalité. Quelles sont leur manière de considérer la famille, leurs conceptions du conflit, de la séparation ou du divorce? Comment le rôle des parents avant et après la séparation est-il perçu? Quelle est la place de la famille élargie? Des nouveaux compagnons ou compagnes?

Les principes fondateurs du modèle de médiation interdisciplinaire sont notamment la conception positive des conflits, la gestion des problèmes courants et non ceux antérieurs ou passés, la valeur de la solution mutuellement acceptée et la croyance en la capacité des personnes et leur autodétermination (Lévesque, 1998 ; Lambert et Bérubé, 2009). En effet, l'approche de médiation familiale est une approche globale et systémique permettant d'intervenir auprès de tous les membres inclus dans la situation conflictuelle. Elle croit en la capacité des personnes à définir leurs besoins et à trouver des solutions faisant sens pour eux (Lévesque, 1992 ; Filion, 2012). Pour ce faire, celle-ci doit réellement tenir compte des besoins faisant sens pour la famille à une période donnée.

En intervention interculturelle, cet écart entre les besoins réels de la famille et les besoins identifiés par l'intervenant peut être encore plus grand, dû aux différences de valeurs ou de coutumes. La médiation rappelle l'importance de partir des besoins tels qu'énoncés par la famille. Ceci s'applique également pour la recherche de solutions. S'appuyant sur ces principes, il importe de rappeler que l'approche de médiation auprès des couples immigrants vivant une rupture poursuit plusieurs objectifs d'intervention

dont le principal est d'accompagner le système familial vers une gestion des différents conflits vécus (Lévesque, 1992).

Selon Avruch (1993), les modèles de négociation et résolution de conflits utilisés en médiation ont été formulés par des experts blancs, mâles et appartenant à la classe moyenne. Dans les deux éditions du document charnière en médiation et négociation, the best-selling *Getting to YES* (Fisher et Ury, 1981) aucune mention n'est faite de la culture. N'est-il pas plausible que les modèles qui y sont représentés ne soient pas pertinents pour tous les contextes ? Ainsi la prise en compte de la culture en médiation est en accord avec les principes fondamentaux de la médiation familiale soit l'équilibre des pouvoirs entre les parties et le respect des modes de régulation des conflits faisant sens pour les familles.

En effet, ce qui distingue l'ensemble des approches de médiation du processus d'adjudication, c'est le principe de l'autodétermination des parties, voulant que ce soit aux parties elles-mêmes et non à un tiers décideur qu'incombe la responsabilité de trouver des solutions à leur litige, aidées en cela par un tiers neutre sans pouvoir décisionnel. La logique de la médiation est celle de la coopération et de la recherche de solutions dans l'intérêt commun plutôt qu'une logique d'affrontement basés uniquement sur les droits de chacun. Le divorce est vu comme un événement humain avant d'être un événement juridique.

Les différentes étapes de la médiation familiale consistent à : accueillir les familles, à clarifier la définition des enjeux et objets de la médiation, à réduire les obstacles à la communication avec la mise en place d'un cadre, à explorer diverses avenues de solution ainsi que leur conséquences et enfin à aider les familles à trouver une entente faisans sens pour elles (Sassier, 2001 ; Lambert et Bérubé 2009).

Tel que recommandé par le guide des normes de pratique en médiation familiale (COAMF 2016), les médiateurs familiaux québécois réfèrent généralement aux objets suivants en médiation : 1- l'exercice de l'autorité parentale, l'accès et la résidence des enfants et le partage des responsabilités financières (aliments aux enfants); 2- le partage des biens familiaux incluant le règlement du régime matrimonial et finalement 3- le soutien financier entre les parties. Dans le but d'arriver à l'atteinte des objectifs, l'approche de médiation familiale propose quatre (4) grandes étapes. À savoir, l'évaluation de la situation. Ensuite, il y aura une phase de négociation où il sera question de l'élaboration des besoins des parties puis de la détermination de la liste des options et analyse de celles-ci. Ensuite, les parties discuteront de choix de solution et enfin de la formulation d'une entente.

La première étape est l'évaluation de la situation et la définition des points en litige par les participants (Lévesque, 1998; Bernard, 2002 ; Filion, 2009). Il s'agit en quelque sorte de la prise de contact, de la mise en place de la structure de la médiation. L'intervenant prend le temps d'expliquer son rôle, son mandat et sa manière de travailler aux participants. Il s'assure que les participants comprennent le processus. Il veille aussi à établir une relation de confiance avec les membres de la famille. Cette première étape est également le moment d'établir le calendrier des rencontres et de recueillir les informations. Pour ce faire, le médiateur voit à donner un moment à chacun des membres afin qu'ils puissent parler d'eux et de leur perception de la situation conflictuelle.

La deuxième étape est la reformulation des blâmes par le décodage des besoins individuels et collectifs (Lévesque, 1998 ; Bernard, 2002; Filion, 2012). Cette étape consiste à reformuler ces blâmes en amenant les participants à identifier les besoins et sentiments qui se cachent derrière ces reproches. Le médiateur dirige l'information vers lui pour ensuite la rediriger vers la personne visée. Cette étape est similaire au concept de reformulation ou de recadrage en intervention. La troisième étape de la médiation familiale est une discussion autour des pistes de solutions ou options qui pourraient

répondre à leurs besoins (objectifs) communs et respectifs (Lévesque, 1998 ; Bernard, 2002; Filion, 2012). Puis, les participants devront trouver des moyens pertinents et réalistes pour atteindre ces objectifs. Par ce processus de sélection et de négociation, les membres de la famille pourront arriver à une entente, quatrième et dernière étape de la médiation.

En effet, la dernière étape de la médiation familiale est la formulation d'une entente. Il s'agit d'un document souvent intitulé « résumé des ententes » qui détaille ce sur quoi les conjoints se sont entendus (Lévesque, 1998 ; Bernard, 2002 ; Filion, 2009 ; Belzile 2016). Forcément, ce processus de médiation familiale doit s'adapter à chaque situation familiale dont les sujets seront abordés selon des temps et des enjeux différents propres à chaque famille. Le principe fondamental et transversal à tous les champs de médiation est de replacer le conflit dans son contexte et de le restituer aux parties impliquées sans déterminer des torts et des responsabilités à qui que ce soit : c'est ce vecteur inhérent à la pratique qui a le potentiel de créer une base pour des relations futures de coopération (Roberge, 2015). C'est d'autant plus important et utile en contexte interculturel.

2.3.5 Les services de médiation familiale offerts aux familles : portrait

Depuis le 1er janvier 2016, le Code de procédure civile prévoit que, lorsqu'il existe un différend mettant en jeu l'intérêt des parties et celui de leurs enfants, les parties doivent participer à une séance d'information gratuite portant sur la parentalité après la rupture et la médiation, avant que le tribunal ne puisse entendre leur demande[10] . La séance d'information invite les parents à utiliser ce moyen pour régler leurs problèmes plutôt que d'emprunter la voie des tribunaux judiciaires à moins d'exemption tel que prévue par la loi. Ainsi, les conjoints peuvent choisir un médiateur familial accrédité de leur

[10] Article 417, code de procédure civile du Québec.

choix, issu de cinq ordres professionnels distincts. Ils peuvent solliciter un médiateur du milieu juridique, avocat ou notaire, ou du milieu psychosocial, conseiller en orientation, psychologue, travailleur social, psycho éducateurs ou professionnel d'un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ). Selon les données du ministère de la Justice du Québec, au 9 septembre 2016, on comptait 1108 médiateurs accrédités au Québec : 70 % sont des conseillers juridiques soit 582 avocats et 190 notaires et 30 % proviennent des sciences sociales dont 213 travailleurs sociaux, 74 psychologues, 23 conseillers en orientation, 19 psychoéducateurs et 7 médiateurs en Centres jeunesse (COAMF, 2016). Au Québec, cinq heures de médiation, lors d'une première demande, ou 2 heures 30 minutes, lors de la révision d'un jugement ou d'une entente, sont remboursées par le gouvernement provincial[11].

De façon générale, les études disponibles indiquent que les gens qui optent pour la médiation volontaire appartiennent majoritairement au groupe d'âge de 35 à 54 ans. L'âge moyen étant de 42 ans. 56 % des participants ont une scolarité de niveau collégial ou universitaire et 49 % déclarent un revenu annuel brut personnel inférieur à 40 000$. Plus de 40 % des participants sont mariés et ont plus d'un enfant. Les principales motivations exprimées pour utiliser la médiation familiale sont : l'évitement des conflits 23 %, les coûts élevés du système judiciaire 22 % et le bien-être des enfants 17 %. Un couple sur trois vit encore sous le même toit lorsqu'il amorce la médiation. Cela souligne l'importance que prennent les mesures transitoires ou intérimaires à régler dans pareille situation selon les besoins des familles. Les femmes initient généralement la démarche de médiation selon 67 % des répondantes contre 32 % pour les hommes. Selon les données analysées du ministère de la justice, tant en 2008 qu'en 2013-2014, 80 % des couples qui ont bénéficié de séances de médiation familiale sont parvenus à une entente. (Ministère de la Justice du Québec, 2008, 2013 et 2014). Enfin, selon ces études et enquêtes, 36 % des gens qui utilisent le service,

[11] Article 10.1 du règlement sur la médiation familiale (RLRQ, Chapitre C-25.01, r. 0.7)

résident dans Montréal RMR. (Ministère de la Justice du Québec, 2008 ; Médiation professionnelle du Québec, 2009). Une telle perspective exige la prise en compte de la diversité relative aux conditions sociales des populations (personnes financièrement vulnérables, demandeurs d'asile, personnes âgées, mères ou pères monoparentaux, diversité pluriethnique et linguistique).

2.3.6 L'encadrement légal des services sociaux auprès de la population immigrante

Au Québec, chaque région administrative offre des services sociaux et de santé à sa population en vertu du régime de services de santé et de services sociaux. Celui-ci est institué par la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux (LSSSS). Cette loi vise à maintenir et améliorer « la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie » (Loi sur les Services de santé et les Services sociaux [LSSSS], 2013, a.1). Dans cet esprit, la LSSSS définit un mode d'organisation des ressources axé sur l'accessibilité et l'adaptation des services sociaux et de santé aux besoins des personnes. Vu la diversité culturelle et linguistique qui caractérise la population québécoise et en vertu de la LSSSS, l'organisation des ressources doit :

> « tenir compte des particularités géographiques, linguistiques, socioculturelles, ethnoculturelles et socio-économiques des régions [et] favoriser, compte tenu des ressources, l'accessibilité à des services de santé et des services sociaux, dans leur langue, pour les personnes des différentes communautés culturelles du Québec (LSSSS, 2013; a.2.5; 2.7) ».

La prise en compte des caractéristiques linguistiques et culturelles de la population au sein de la LSSSS est certainement de nature à favoriser l'accessibilité et l'adéquation des services sociaux offerts aux immigrants sur l'ensemble du territoire du Québec.

Toutefois, tel que le démontrent des recherches récentes, un écart persiste entre l'énoncé de la loi et son application. Une distance a été montrée entre les établissements qui offrent des services sociaux et de santé et les communautés culturelles (Saulnier, 2011). Même à Montréal, où ils s'adressent à une population en grande partie issue de l'immigration récente, les services sociaux réussiraient toujours difficilement à répondre aux besoins immédiats des immigrants et, plus particulièrement, des familles immigrantes (Battaglini, 2010b).

D'autre part, au niveau de l'accessibilité aux services juridiques. Le rapport d'activités de la Cour supérieure pour la période de 2010-2014 rapporte la croissance constante du coût des procédures judiciaires et les délais dus au manque de juges et à la complexité de plus en plus grande des dossiers font en sorte qu'un très grand nombre de citoyens n'a pas accès au système judiciaire. En outre, plusieurs ne peuvent recourir aux services d'un avocat faute de moyen, soit 31 % en matière civile et 42 % en matière familiale (Cour supérieure 2015).

La médiation familiale n'échappe pas aux critiques faites concernant l'accessibilité des services en général pour les familles immigrantes (Battaglini, 2010). Ces critiques relèvent essentiellement les barrières linguistiques, culturelles, organisationnelles et structurelles. Ainsi, le principe fondamental de l'accessibilité des services aux immigrants se fonde sur la création d'un pont entre les différentes cultures et la nécessité de la formation à l'interculturel et notamment sur le développement des compétences interculturelles.

Aujourd'hui, la médiation est pratiquée à l'égard de divers conflits : familiaux (tribunaux civils et direction de la protection de la jeunesse), pénaux, internationaux ou interculturels. Plusieurs jugements de la Cour du Québec[12] font d'ailleurs état de

[12] Protection de la jeunesse-162992, 2016 QCCQ 5128 Can LII,

recommandations faites aux parents d'entreprendre ou de continuer une démarche de médiation interculturelle et ce, sans en définir les paramètres. La Juge Girard recommande elle aussi qu'une médiation interculturelle ait lieu pour une famille dont elle cerne des difficultés d'adaptation. Elle reprend ainsi la description de la famille faite par le psychologue au dossier :

> Nous sommes en présence d'une famille récemment immigrée, vivant des pertes et confrontée à d'autres valeurs. Une famille dont le système de références, de codage est différent de celui de la culture Nord-américaine. Cette famille n'a pas encore fait le pont entre sa propre culture et celle de son pays d'accueil ainsi que le deuil de ses pertes. Pour faire ce pont, cette famille a besoin d'une médiation interculturelle ».[13]

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéresserons à la médiation interculturelle.

2.4 La médiation interculturelle : principes et spécificités

Comme nous l'avons illustré dans le chapitre précédent, la pluralisation de nos sociétés a, en partie, provoqué le développement de la médiation interculturelle. En France, par exemple, la médiation interculturelle se dit issue des difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux ayant en charge des populations migrantes ou issues de l'immigration. Ceux-ci méjugent ainsi souvent les différences de codes culturels et peinent à entrevoir les remaniements identitaires consécutifs aux migrations (Roques, 1998 ; Chaouite, 2004 ; Blanchard, 2007). Ils sont, dès lors, souvent générateurs de conflits.

Certains interlocuteurs n'ont pas la formation nécessaire pour faire face à des situations migratoires et culturelles complexes et n'arrivent pas à surmonter les incompréhensions. De plus, la formation des travailleurs sociaux peut poser problème. Les modèles acquis lors de la formation et qui se déclinent dans la pratique sont ceux de « l'homme moderne ». La conception de la société et de ses membres qui en découle

[13] H.E., Re, 2004 QCCQ 51677 Can LII,

peut potentiellement se heurter à celle de certains groupes migrants. Il peut s'agir de l'individualisme et de la « liberté de destin » comme de la propension à se projeter dans l'avenir. Ainsi, le recours à l'entretien semi directif ou du projet individualisé ne sont pas toujours adaptés et n'aboutissent qu'à élargir le fossé entre travailleurs sociaux et populations (Cohen-Émerique et Fayman, 2005).

D'autre part, la position des travailleurs sociaux est délicate car porteuse d'asymétrie statutaire, ce qui n'est pas le cas du médiateur plus à même de replacer chaque interlocuteur dans une position d'égalité nécessaire à une ouverture sereine du dialogue (Chaouite, 2004 ; Hammouche, 2004). Or, c'est l'intégration des populations migrantes qui est en jeu, ce qui légitime le recours à d'autres modes d'intervention menées par des individus expérimentés et conscients des réalités du terrain (Roques, 1998).

Ainsi, de manière générale, la médiation renvoie au processus de création et de réparation du lien social et vise tout particulièrement le règlement des conflits survenant dans la vie de tous les jours. Retisser du lien social engendre des bénéfices à plus d'un titre. La médiation redonne un espace de parole permettant aux individus de se faire entendre, de parler de leurs situations, positions et difficultés (Plivard, 2010). Ce processus de médiation se caractérise par la libre adhésion de ses participants, que ce soit en termes d'entrée ou de sortie, par la confidentialité, socle de la confiance, et par le respect de l'autre et de ses opinions (Gaillard et Durif-Varembont, 2007).

Tel que l'indique les auteurs de la médiation au service de la réconciliation des équipes de paix dans les Balkan en 2008, il est nécessaire de constater la spécificité de la médiation interculturelle, au regard d'autres types de médiation. Elle se trouve dans le fait qu'elle considère la culture dans un sens large, comme un système de référence avec ses règles et ses habitudes. Il est alors question de cultures d'origine, de cultures liées à la classe sociale ou à l'âge. Du fait de sa particularité, le médiateur interculturel possède un certain nombre de qualités intéressantes à observer.

L'exercice de la médiation nécessite de développer une capacité de distanciation permettant non seulement d'avoir conscience que l'autre peut être porteur de valeurs différentes mais, également, de prendre du recul par rapport à ses propres cadres de références (Bernard, 2007). Cette capacité, centrale et incompressible, s'accompagne d'habiletés communicationnelles correspondant à la faculté de composer avec la disparité des codes culturels (connaissances linguistiques et culturelles). Outre les qualités requises de tout médiateur (neutralité, impartialité, indépendance, capacité d'écoute et d'empathie), celui qui travaille dans le domaine interculturel doit posséder ce que l'on appelle une compétence interculturelle.

Ne relèvent pas de l'interculturel uniquement les différences liées à l'appartenance ethnique ou nationale, mais également, toutes les situations de divergence dans les univers de significations. La rupture culturelle peut donc être induite par la religion, le groupe social d'appartenance, le genre ou encore la génération. En fait, relèvent de l'interculturel tous les obstacles pouvant nuire au déroulement de la communication (Marandon, 2003).

2.4.1 Les qualités du médiateur : sa compétence interculturelle

Ainsi comprendre l'autre et la différence est une aptitude qui se travaille et qui nécessite une vigilance de tous les instants. Cela est d'autant plus malaisé que cette différence va heurter le système de valeur de l'individu. Cette aptitude a fait l'objet de développement sous le vocable de compétence interculturelle (Cohen- Emerique, 1997, 2004 ; Flye Sainte-Marie, 1997 ; Fayman, 2004).

Pour les médiateurs, cette compétence interculturelle devrait reposer sur trois démarches inspirées de l'approche interculturelle telle que développée par Cohen-Émerique.

1- Tout d'abord, ce médiateur doit **être capable de se décentrer**, autrement dit, il doit avoir la capacité à reconnaître ses propres référents culturels, en prendre distance, ce qui doit lui permettre d'aller vers l'autre et d'être véritablement à l'écoute.
2- Puis, il doit **être capable de comprendre l'autre**, à travers notamment sa culture, et ainsi pouvoir pénétrer un nouveau système référentiel. Il est capable d'appréhender les codes et les valeurs de la communauté culturellement différente et il est extérieur à toute institution.
3- Par ailleurs, le médiateur interculturel devra aussi **faire preuve de connaissances linguistiques et culturelles concernant les communautés pour lesquelles il va intervenir**. Sa spécificité est liée à sa proximité avec les populations, et il a la charge de se renseigner sur la culture des personnes avec qui il va travailler, pour les aider le mieux possible.

Ainsi, à la lecture des qualités répertoriées du médiateur interculturel, les principes et phases de l'approche interculturelle ressortent clairement. Elles consistent à se décentrer, pénétrer le cadre de référence de l'autre et négocier ou entrer en médiation. Par ces trois démarches complémentaires et non linéaires, l'intervenant parvient à une meilleure compréhension et une meilleure interaction avec les personnes immigrantes. On peut dès lors percevoir que nous mettons de l'avant ici une spécificité québécoise qui serait de reconnaître la différence culturelle pour mieux se rapprocher et l'image du pont démontre bien qu'il n'est pas question de fusionner les deux parties ni même de déclarer qui doit s'avancer plus vers l'autre, une fois le pont bâti. Cette analogie est aussi parlante sur le fait que les individus et communautés ne passent pas tout leur temps et toute leur existence sur le pont, ils sont aussi, dans diverses activités publiques et privées, sur chacune des rives. Mais finalement, le pont peut aussi être parcouru à maintes reprises par les uns et les autres. Tadlaoui (2014) nous réfère avec beaucoup de pertinence à la richesse sémantique du pont en médiation interculturelle telle que décrite dans le poème de Claudio Magris (1986) :

> Le pont est une frontière, avec la grâce et la malédiction de la frontière. où il arrive quelquefois qu'on ait des ailes plus grandes, mais coupées. Les gens d'une rive sont plein de préjugés à l'égard de ceux de la rive opposée, alors qu'eux-mêmes paraissent à ces derniers souvent barbares et dangereux. Mais si on commence à aller et venir d'un bout à l'autre du pont, à aller d'une rive à l'autre jusqu'à ne plus bien savoir de quel côté on se trouve ni dans quel pays on est, on redevient bienveillant envers soi-même, et le monde nous plaît. (Tadlaoui p.46.)

Nous estimons que la médiation interculturelle peut ainsi faire évoluer les représentations souvent figées que des gens et des organisations se portent mutuellement afin de construire un espace commun de communication et d'intercompréhension, c'est-à-dire une culture tierce. La médiation interculturelle vise en fait à favoriser le rapprochement entre plusieurs cultures, la rencontre et la compréhension entre des groupes d'origines différentes présents sur un même territoire. Elle vise notamment a créé un pont entre des personnes, des groupes, des institutions qui interagissent pour en faciliter la communication et la compréhension (Tadlaoui 2014).

Nous croyons d'emblée, que cette analogie du pont est prometteuse et pertinente. Nous en faisons d'ailleurs mention dans le schéma de notre carte conceptuelle ci-après illustré à la fin de ce chapitre.

Or, pour comprendre l'autre et sa différence, il est nécessaire de donner une définition du terme *« culture »*. Anthropologiquement, la culture se réfère à un groupe ou à un peuple (Tylor, 1871). Elle est en général confondue avec la nation, la civilisation ou encore la langue, c'est pourquoi il est nécessaire d'expliquer ce qu'elle signifie. Elle est composée d'un ensemble de connaissances, de codes, de règles formelles ou informelles, de modèles de comportement, de valeurs, d'intérêts et de croyances. Elle constitue le patrimoine global de l'individu, mais surtout des groupes sociaux auxquels il appartient et elle interagit dans les transformations propres d'une société donnée dans

l'espace et le temps. Il existe plusieurs cultures et elles ne constituent pas des « blocs » figés et stables.[14] Elles sont portées par des personnes dont les identités se construisent et évoluent (Rocher 1992). Ainsi, selon Cuche (2001) un même groupe ethnique peut comporter plusieurs identités culturelles. Concernant le terme interculturel, il peut être défini comme étant : *« un* processus dynamique d'interaction entre individus et groupes porteurs de représentations et de valeurs différentes » (Équipes de paix, Paris 2008). Ce qui implique d'emblée une vision non figée de la culture, de la société, et des identités individuelles et collectives.

Par ailleurs, il faut toujours garder à l'esprit que changer de pays, n'est pas une chose facile. Dans tous les cas, l'individu quitte un milieu familier et connu pour se plonger dans un contexte nouveau, inconnu avec tout ce que cela comporte de possibilités d'avenir et de mieux vivre mais aussi de risques d'échec. Par conséquent, au-delà de quelques exceptions, ses individus vivront un choc culturel.

2.4.2 Le choc culturel : instrument dans la triple démarche pour bonifier la médiation

La notion de choc culturel se caractérise par une désorientation, parfois par une angoisse excessive et plus rarement par un comportement dépressif et paranoïaque. C'est une réponse psychologique, psychosomatique aux expositions à un environnement non familier. (Fronteau, 2000) Cette notion fait référence aussi bien à des réactions de stress, d'anxiété, de tension nerveuse qu'à des sentiments de tristesse, de confusion, de surprise, de dégoût, d'indignation, de rejet et d'impuissance que vit, au quotidien l'individu face à la société d'accueil.

---

[14] Nous savons que la « culture » est une notion complexe et que la perspective anthropologique apporte des éléments très nuancés. Or dans le cadre de cette recherche et de ce mémoire en travail social, nous avons opté pour l'approche interculturelle qui parle d'identités culturelles. Cette perspective suggère d'ailleurs de ne pas cloisonner la définition culturelle des personnes immigrantes.

L'anthropologue Kalervo Oberg (1954), a été le premier à utiliser cette expression de choc culturel pour définir le phénomène. Il expliquait que le choc culturel survient dû à l'anxiété provoquée par les pertes de toutes nos références et de tous nos symboles familiers dans l'interaction sociale. Il relatait les mille et une façons que nous avons de nous situer face aux circonstances de la vie :

> « Quand donner la main et quoi dire lorsqu'on rencontre des gens, quand et comment donner des pourboires [...] comment faire des achats, quand accepter ou refuser les invitations, quand prendre ce que disent les gens au sérieux ou non. Ces références et symboles qui peuvent être des mots, des gestes, des expressions faciales, des coutumes ou des normes, sont acquis au cours de notre éducation font partie de notre culture autant que notre langue ou les croyances auxquelles nous souscrivons. Nous dépendons tous pour notre paix intérieure et notre efficacité de ces centaines de signaux, dont nous ne sommes pas conscients pour la plupart ».

Les personnes immigrées sont en quelque sorte fragilisées par ce choc culturel. Il suffit qu'elles soient à un moment donné exclues dans leur processus d'insertion ou encore qu'elles aient une éducation en partie manquée, pour que ces immigrés nés en France, qui ont perdu leur culture d'origine et une partie de leur histoire se sentent perdus, privés de tout repères. La culture n'est pas un manteau qui se met et s'enlève selon le goût et les besoins du moment. Pour forger une identité culturelle viable, l'immigration doit comparer et contraster les valeurs de la culture d'origine avec celle de la nouvelle culture pour en faire une intégration personnelle.

Le choc culturel du médiateur fait aussi partie intégrante du processus de décentration inhérent à l'approche interculturelle puisque celle-ci ne peut s'opérer que dans les heurts avec les différences. Les attitudes ou comportements de l'autre qui nous paraissent étranges agissent alors comme un miroir réfléchissant et révélant nos propres normes et valeurs. En ce sens, Legault et Lafrenière (1992) ont identifié dans leurs

travaux, des situations typiques de sources d'incompréhensions interculturelles dans les services sociaux dont notamment la notion de famille, le mode d'éducation des enfants, les rapports hommes-femmes et la conception de la santé physique et mentale. Elles nomment ainsi que « ces chocs, essentiellement au niveau des valeurs, font référence à des représentations, à des modes de pensée, à des images souvent inconscientes, à une vision du monde finalement qui déterminent les conduites et orientent les actions; ces chocs entraînent des incompréhensions, des malentendus et peuvent donner lieu à des difficultés d'interventions s'ils ne sont repris et analysés ».

Cohen-Émerique (1993) relève les aspects dynamiques impliqués dans ces zones sensibles de tensions interculturelles.

> « Ces zones de tensions...constituent des zones sensibles, pleines de malentendus et d'incompréhensions lors de la rencontre des professionnels avec des personnes issues de sociétés où prédominent la soumission de la femme, le statut patriarcal du père ou du chef de clan, les châtiments corporels dans l'éducation des enfants, le modèle communautaire de la personne et l'importance du sacré et du magique dans la vie de tous les jours ».

Ces modèles en plus d'être différents des nôtres, nous renvoient aussi à des archaïsmes, à des modèles d'identification périmés, qui nous font voir dans l'autre, dans ses conduites et ses rôles, l'opposé et l'anti modèle de tout ce que la modernité nous a fait acquérir. « C'est comme si nous revenions en arrière, menacés de perdre les acquis de cette modernité, encore fragiles et conflictuels à l'intérieur de l'individu ou au sein même de la société ». (Cohen-Émerique 1993 : 74-75).

Cette déstabilisation vécue par les intervenants a aussi été explorée par Hohl (1999) dont l'hypothèse de travail était que le choc culturel chez ces professionnels travaillant auprès des immigrants étaient à l'origine d'un malaise interne, pouvant aller jusqu'au sentiment de menace de leur identité. En effet, pour celle-ci, il est courant que le professionnel soit confronté à des situations où il ne peut actualiser un scénario

professionnel qui lui est familier, mais ceci est beaucoup plus fréquent et plus accentué dans l'intervention auprès des familles migrantes. C'est ce qui engendre une déstabilisation de son identité, à deux niveaux : professionnel et personnel.

Ainsi pour Cohen-Émerique et Hohl (2004), les modèles professionnels inculqués en sciences humaines et sociales dans les Sociétés occidentales, sont vus comme universels et absolus et s'avèrent parfois inadéquats dans d'autres contextes culturels. Ils sont généralement fondés sur les idéologies de la modernité, en particulier la conception individualiste de la personne. Souvent, ils n'ont pas été relativisés à d'autres contextes culturels, qui ont élaboré d'autres conceptions de l'humain et d'autres représentations du monde, et ne sont pas non plus adaptés aux processus d'acculturation et de migration. L'étude de ces modèles a permis de mettre en évidence la nécessité de former les professionnels à l'approche interculturelle en insistant sur ces processus de menace et sur les ressources qu'ils ont pu développer dans leur pratique.

Bien que reconnaître ce choc culturel de l'intervenant aille à l'encontre des attitudes de tolérance et d'acceptation d'autrui caractérisant le modèle de l'aidant (Cohen-Émerique, 2011), il s'agit pourtant d'un outil incontestable et d'un moyen permettant aux médiateurs d' accéder à leurs propres modèles de référence afin que ces derniers influencent le moins possible leur jugement et leur intervention.

Ainsi, la prise en compte du choc culturel du médiateur intervenant est l'une des conditions à la mise en œuvre de compétences interculturelles, et plus particulièrement de l'approche interculturelle. Cependant, intégrer cette pratique dans le quotidien des médiateurs familiaux est loin d'être évident. En effet, le processus et le nombre de séances subventionnées mettent en avant la recherche de l'efficacité et de résultats de la démarche. Bien que le choix de s'arrêter pour réfléchir à la situation repose également sur les professionnels, ces éléments semblent laisser peu de temps et

d'espaces de réflexion aux médiateurs pour prendre en compte et analyser le choc culturel vécu en médiation.

Cohen Émerique (1999) explique son investigation et l'outil de formation aussi dénommée la méthode des incidents critiques qu'elle a créée et qui se base sur l'idée que le choc culturel vécu dans la rencontre avec une personne ou un groupe d'enracinement culturel différent, joue comme révélateur du cadre de références du sujet qui l'expérimente . En effet, pour l'intervenant en découverte de son propre schème de référence, la première démarche proposée est la décentration, à partir de la méthode des chocs culturels. Tel que développée par Cohen Émérique, cette méthode a pour but de « cerner son propre cadre de référence pour ensuite déterminer les zones sensibles dans la relation interculturelle» (El-Hage, 2007). Ces « zones sensibles » réfèrent au système de valeurs, aux croyances et aux normes, aspects constitutifs de l'identité d'un individu. La grille développée par Battaglini et Gravel (1998) facilite l'analyse du choc culturel vécu par les praticiens. Fronteau rappelle aussi que le migrant peut vivre un choc culturel lors du processus migratoire et de ses interactions avec la société d'accueil. Ce qui l'amènera notamment à prendre conscience de sa propre culture (Fronteau 2000).

2.5 Le parcours migratoire : une épreuve en soi

À la lecture de notre question de recherche, on comprend aisément notre intérêt pour la migration et le parcours migratoire : La médiation familiale en contexte interculturel auprès des familles immigrantes pourrait-elle être bonifiée par la prise en compte de la migration et spécifiquement du parcours migratoire ? En fait, nous souhaitons mieux contextualiser le conflit en médiation familiale avec les couples immigrants et nous croyons qu'il importe pour ce faire de s'attarder au parcours migratoire des familles.

Le parcours migratoire est ainsi un concept clé de notre cadre d'analyse qui peut éclairer notre étude des couples immigrants vivant une rupture au Québec. Comme l'indique Balleux (2006), certains auteurs voient le processus migratoire comme un **déplacement** (Dasetto 1993) d'autres comme **des deuils et ruptures** plus ou moins prononcés des cadres de référence (Manço 1999). Enfin, d'autres auteurs tels Fronteau (2000), Vatz Laaroussi (2013) et Métraux (2011) présentent le processus migratoire en termes de **dynamique complexe impliquant des phases ou étapes.** Cette dernière vision présente l'avantage pour notre projet de recherche qui porte sur la médiation familiale interculturelle d'ouvrir la porte à l'étude du processus migratoire dans ses dimensions individuelles et dans son rapport à l'Autre.

En effet, les personnes immigrantes n'ont pas toutes le même parcours migratoire. Les raisons qui poussent les individus à émigrer n'étant pas les mêmes, on comprend que leurs parcours sera aussi différent. On peut dire sans nuance que toute migration met en jeu un lieu d'origine duquel il est question d'émigrer et un lieu d'installation où il est question d'immigrer. La migration est la toile de fond sur laquelle évoluent les stratégies de création, de transformation et de transmission des valeurs au sein des familles immigrantes. Mais au-delà de cette réduction à double entrée, que savons-nous du parcours migratoire ?

Le parcours migratoire peut être décrit de multiples façons, mais fait toujours référence à un « déplacement », de la part d'un individu ou d'une population, que ce soit d'une région à une autre ou d'une société à une autre (Morel, 2003 ; Mvilongo, 2001). Il s'agit d'un processus long, complexe et laborieux, « une expérience déstabilisante qui représente à la fois un projet de vie, un trajet (le voyage) et un parcours» (Legault et Fronteau, 2008 : 44). Il commence avec les tout premiers préparatifs et l'anticipation des personnes qui envisagent d'aller vivre dans un autre pays, et ne se termine qu'à leur arrivée au pays d'accueil.

Selon les auteures Vatz Laaroussi et Rachédi (2016) l'immigration familiale ou le projet migratoire est d'abord et avant tout un projet conditionné par une perspective d'avenir pour la famille, mais plus spécifiquement pour les enfants, par la recherche d'un futur plus prometteur. Ce projet d'immigration s'inscrit dans un processus qui est à la fois un déracinement (le départ) et un enracinement (l'arrivée) impliquant divers états émotionnels tels que l'ambivalence, la rupture, la découverte, etc. (Moro, 1998 ; Boulanger et Boubnan, 2007; Legault et Fronteau, 2008).

On ne peut ignorer le fait que le parcours migratoire entraîne généralement un ensemble de pertes matérielles, familiales, sociales, professionnelles et culturelles qui sont inhérentes au fait de changer de pays (Bibeau, 1992). Ainsi bien que le parcours migratoire influence la façon dont les couples vivront leur séparation et/ou transition, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu. Les facteurs internes à l'individu entraînent aussi des répercussions sur la situation.

D'après Bibeau, des « expériences pivots » (*Ibid* : 31), vécues tout au long du parcours migratoire, font de cette période un moment particulier dans la vie des immigrants, qui s'inscrira définitivement dans leur mémoire. Legault et Fronteau croient qu' « à chacune des phases du processus migratoire correspondent des moments particuliers qui sont essentiels (ou qui le deviendront) du fait qu'ils déterminent, pour l'avenir, des balises, des repères et des limites, des points d'ancrage, des filtres ou des écrans» (2008 : 45). Le déroulement du parcours migratoire aura donc une influence sur la future insertion des immigrants et ce, à tous les niveaux.

Ce concept de parcours migratoire a été développé par de nombreux auteurs (Vatz Laaroussi, 2001, 2009 ; Rachédi et Legault, 2008) afin de rendre compte des processus qui croisent l'espace et le temps dans la migration mais aussi pour en éviter une vision purement culturaliste. « La trajectoire migratoire, parce qu'elle intègre des dimensions spatiotemporelles, culturelles et structurelles, permet de se placer dans le mouvement

même de l'expérience d'immigration avec sa dynamique complexe « (Rachédi, 2010 : 96). Le parcours migratoire touche les immigrants à partir du moment de leur décision de migrer jusqu'à leur adaptation dans le pays d'accueil.

Le parcours migratoire des immigrants a été exposé et différencié de celui des réfugiés. Cela dit, la frontière entre ces deux statuts est parfois franche et parfois beaucoup plus trouble. Nous retenons la vision de Fronteau (2000) du parcours migratoire pour les immigrants qui a le bénéfice d'être bien contextualisée. Fronteau aborde la notion selon trois niveaux : les contextes, les étapes et les phases du processus. Cette « traversée du miroir » s'inscrit dans trois contextes, prémigratoire, migratoire et postmigratoire qui se déclinent eux-mêmes en quatre étapes : avant le départ, l'entre-deux, l'arrivée et l'adaptation. D'abord, la période prémigratoire est constituée de deux phases : avant le départ et ledit départ.

L'étape « avant le départ » débute à partir du moment où l'individu a décidé de migrer. Durant cette période, l'individu devra franchir cinq phases. Tout d'abord, prendre la décision de migrer. Lors de cette étape préliminaire, l'individu s'informe de façon spécifique sur le pays d'accueil. Puis, c'est la préparation du départ. À ce moment, les démarches administratives sont entreprises auprès du pays d'accueil. Ensuite, arrive la période de détachement où l'individu doit se défaire de certaines choses affectives, matérielles et émotives. Parallèlement, un détachement psychologique débute. La personne doit penser à la transmission de son héritage affectif que sont les objets qui ont pour elle des valeurs affectives. Suivant le détachement, c'est l'anticipation où la personne attend impatiemment ce que lui réserve l'avenir, un peu comme le « Rêve de l'Eldorado ». Finalement, il y a le renoncement. C'est le moment où l'individu doit renoncer à ses acquis professionnels, à son statut social et miser sur l'avenir. C'est un pari sur lui-même. C'est repartir à zéro et reconstruire.

Pendant le petit laps de temps précédant le départ, l'individu fait le plein de culture. Il amasse des souvenirs (des sons, des couleurs, des images, des odeurs…), qui vont lui servir à se rappeler de son pays d'origine. Plus tard, il va les récupérer pour s'en faire une nouvelle structure. C'est aussi le temps où certains migrants, les Chinois et les Africains par exemple, vont vivre des rituels de séparation avec leur communauté. Souvent, ils seront investis d'une mission ou d'un mandant créant ainsi des obligations. « Partir, c'est mourir un peu, c'est une sorte de suicide psychosocial », a indiqué Fronteau (Conférence ACSM, 1999). Le processus de deuil est amorcé. Le départ n'a pas le même impact psychologique selon qu'on soit seul ou accompagné, mais il est souvent marqué soit par un sentiment d'anxiété, d'exultation ou un peu des deux.

La période migratoire est en fait une phase de l'entre-deux. L'Entre-deux, cette période pourrait être nommée le « no man's land » ou « entre l'ici et l'ailleurs ». Il s'agit de l'intervalle entre le départ du pays d'origine et l'arrivée au pays d'accueil et sa durée varie. Souvent, cette période se vit dans l'avion ; c'est le moment où l'individu fait le vide dans sa tête et réalise qu'il vient d'effectuer la première séparation réelle : le premier deuil de l'immigrant. C'est l'émergence du sentiment de nostalgie, de solitude ou l'imagination du futur immédiat.

La période postmigratoire, correspond au processus d'adaptation au nouveau milieu de vie en quatre phases : l'arrivée, le repli, la confrontation et l'ouverture. L'arrivée correspond à la période de temps nécessaire pour la réadaptation biologique de l'individu à son nouvel environnement (horaire, air, eau, etc.). C'est dans la période postmigratoire que les immigrants se construisent des stratégies d'adaptation qui changent d'un individu à l'autre, d'un groupe à l'autre. (Fronteau, 2000). Pendant cette étape, la personne vit des sentiments d'ambiguïté, elle est fatiguée et excitée, voire euphorique, par tout un bombardement d'impressions nouvelles et de premiers éblouissements. Les chocs culturels s'accumulent. L'individu fait ses premières constatations, vit certaines désillusions et stéréotypes de la culture du pays d'accueil.

Cette phase est caractérisée par l'ouverture de la personne à échanger sur sa culture et à faire des observations authentiques et spontanées sur la culture d'accueil, car les remparts ne sont pas encore érigés. C'est le moment privilégié pour les organismes communautaires d'apprendre à connaître la culture de l'autre et de partager sa propre culture.

Au cœur du processus d'adaptation, il y a la notion d'identité ; ce que j'ai été, ce que je suis… Cette période, qui n'est jamais terminée, débute par un choc. L'individu réalise que certaines tâches de la vie quotidienne doivent être réapprises (Fronteau, 1999). Passant rapidement de la période de découverte au plaisir d'identifier des nouvelles façons de faire, d'apprendre des nouvelles choses, de satisfaire sa curiosité par rapport au nouveau pays, au repliement, où l'individu fait le point par rapport à ses nouvelles connaissances et acquisitions, l'individu est saturé et ressent une grande fatigue culturelle. Il a besoin de repos et de solitude afin de décanter, de digérer et de refaire le plein d'énergie.

Les débuts de l'adaptation sont difficiles, car l'individu réalise la nécessité d'échanger avec les membres de la nouvelle culture pour s'adapter et, en même temps, il est « fatigué » d'apprendre de nouvelles choses. Cette lutte intérieure rend cette étape particulièrement éprouvante. Par la suite, les nouveaux acquis vont être soupesés par rapport aux comportements antérieurs. Certaines personnes vont s'adapter en développant une sphère privée (ancienne façon de faire), et une sphère publique (nouvelle façon de faire). D'autres vont passer par une période de révolte, où elles vont transgresser les comportements traditionnels du pays natal, aussi bien que ceux du pays d'accueil. Cette phase de l'adaptation dure quelques mois. Par la suite, si la migration se vit bien, l'individu va s'adapter, se bâtir un vécu historique, une mémoire dans son pays d'accueil. Lorsque j'ai un passé, je peux envisager un avenir.

Rachédi et Vatz Laaroussi (2016) distinguent quant à elles quatre phases alors qu'elles revisitent ce concept. En effet, selon elles, les jeunes migrants et leur famille sont amenés à croiser quatre données spatio-temporelles, voire plus lorsque le parcours a été long et sinueux comme dans le cas des réfugiés, l'avant-après et le ici-là bas. Métraux (2011) lui, compte six données spatio-temporelles : vivre dans un monde et en être, quitter ce monde, passer d'un monde à l'autre, entrer dans un autre monde, vivre dans un autre monde et être de cet autre monde.

Pour Vatz Laaroussi et coll., lorsqu'il est question de processus migratoire, il s'agit d'une dynamique complexe où se bousculent « ruptures et continuité, pertes et gains, transformations et adaptations ». (1996 : 10) Ce parcours est vu comme un espace et un temps où l'identité doit se reconstruire. Dans cette optique de pertes et de gains, la migration croise inévitablement la route du deuil comme une étape marquante de son processus. Le deuil est ainsi un autre processus digne d'intérêt, car il est présent comme étape dans plusieurs processus de passage, mais il est aussi lui-même considéré comme un processus à part entière. Adaptation aux différentes pertes qui surviennent dans la vie (Viorst, 1988), le processus de deuil est tributaire de la perte originelle et marque dès lors plus ou moins intensément tout événement où il y a perte, séparation, distanciation. En ce sens, le deuil est un peu le paradigme de toutes les pertes (Hétu, 1997).

Nous retenons Métraux pour ces théories sur les deuils. L'auteur explicite sa « théorie du deuil » selon laquelle : « L'individu est confronté au problème du deuil quand, en se déplaçant dans l'espace ou dans le temps, il subit la *perte* de « quelque chose » auquel il était attaché. Il vivait dans et il était d'un monde ; il vit maintenant, et il essaie d'être, dans un autre » (Métraux 2011 : 23).

Pour Métraux (2011), le deuil est réussi quand la personne parvient, non seulement à *vivre*, mais à *être de* son nouveau monde. Pour être d'un monde, il faut lui *appartenir*,

ce qui implique d'être ***reconnu par les autres*** comme étant « des nôtres ». Certaines conditions favorisent cette *intégration créatrice*, que l'auteur oppose aussi bien à l'assimilation qu'à la ghettoïsation, ou, ce qui est pire encore, à la double marginalisation. Être intégré de cette manière, bien sûr, dépend d'abord de l'accueil reçu : se sentir en sécurité, valorisé, voir sa culture et ses droits respectés, tout cela renforce l'estime de soi, indispensable à l'intégration. Mais d'autres conditions sont bien utiles : ne pas se sentir seul (importance des compagnons d'errance), rester en communication avec ceux qu'on a quittés, migrer par étapes progressives, avoir un projet d'avenir et, bien entendu, apprendre la culture du pays d'accueil (notamment sa langue).

La notion de deuil qui traverse l'ensemble des étapes de Métraux (2011) nous semble pertinente. Une séparation, implique nécessairement un deuil de la relation. Les couples étudiés vivent une transition importante, ils se séparent d'où notre intérêt à conserver cette notion.

Il est à noter que, souvent, le projet migratoire est d'abord le fait d'un ou des deux parents et qu'il est ensuite l'objet de négociations au sein de la famille. Néanmoins, toutes ces phases ont une influence considérable sur la relation que le migrant va entretenir avec sa culture et son pays d'origine, de même que sa position face au pays d'accueil, d'où l'importance de s'y attarder pour les professionnels œuvrant en contexte multiethnique. Il faudra aussi parfois tenir compte des séparations non volontaires vécues par les membres de la famille au cours de la trajectoire migratoire. Car si les jeunes comme leurs parents développent alors des compétences interculturelles et des savoirs d'adaptation transférables à leur installation au Québec, ils vont aussi accumuler des traumatismes, des chocs, des pertes et abandons avec lesquels il faudra compter pour mieux les accompagner lors de leur arrivée. Le vécu des familles immigrantes du Québec et leur manière de voir les choses peuvent diverger en fonction de leurs trajectoires, leurs milieux, leurs formations, leurs croyances etc.

Le choc migratoire entraîne différentes adaptations, difficultés et chocs culturels (Berry et al., 2006). Alors que le défi premier de toute personne immigrante reste l'adaptation et qu'elle peut s'avérer déterminante pour le bien-être des sujets concernés, il s'avère impératif de se pencher sur les obstacles pouvant la compromettre. Ainsi, les migrants matrimoniaux occupent une position particulièrement vulnérable parce qu'ils cumulent l'épreuve du processus migratoire auquel s'ajoute la séparation ou rupture.

Fronteau (2000) rappelle d'ailleurs que la démarche de décentration constitue l'une des étapes de l'expérience migratoire, puisque le dépaysement et le choc culturel vécus par le migrant lors des interactions avec sa société d'accueil l'amènent à prendre conscience de sa propre culture. Ainsi, cette décentration est vécue autant par le médiateur que par la famille immigrante, puisque chacun se retrouve confronté à des schèmes de référence autres que les siens (Legault et Lafrenière (1992, p.15).

Comme nous l'avons vu, dans la littérature, plusieurs auteurs ont défini le processus migratoire. Ces perspectives dynamiques sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont critiques des visions binaires qui reviennent souvent à opposer les cultures d'origine et d'accueil autour des concepts de tradition et modernité. Finalement, dans le cadre de notre recherche, nous retenons les trois contextes : prémigratoire, migratoire et postmigratoire qui eux se déclinent en quatre étapes décrites par Fronteau. Ces étapes sont créatrices d'un pont de compréhension entre l'avant le départ, l'entre-deux, l'arrivée et l'adaptation ici. Elles éclaireront le processus de médiation familiale en contexte interculturel. Ce modèle nous semble le plus opérationnel pour notre sujet car nous nous intéressons à une population immigrante dont les étapes du parcours ne sont ni linéaires ni rigides. Pour nous, c'est un cadre plus fluide et plus manipulable surtout dans un contexte où nous ferons des entrevues et des études de cas. De plus, les éléments autour du deuil qui sont davantage amenés par Métraux nous semblent pertinents. Effectivement, les deuils traversent toutes les étapes du parcours migratoire des couples immigrants.

Conclusion : vers la prise en compte du parcours migratoire en médiation familiale

La médiation familiale est un processus d'interactions entre le médiateur et la famille où tous les acteurs sont appelés à jouer un rôle dynamique. Les médiateurs et les couples immigrants ne partagent pas nécessairement les mêmes significations de ce qu'est une rupture, un divorce, une séparation, ni les mêmes formes d'expression, mais c'est dans l'interaction avec le médiateur que se construira l'entente (Le Breton, 2002).

Tel que prévu dans la triple démarche de l'approche interculturelle, dans certaines situations, le médiateur autant que les membres de la famille immigrante peuvent se trouver confrontés à des schèmes de référence autres que les siens (Battaglini et Gravel, 1998). Ainsi si on prétend que la médiation familiale vise notamment à trouver des pistes de solutions cohérentes et mutuellement acceptée par les familles, il est important de découvrir les différentes références culturelles, s'intéressant à chacun des membres. Par l'utilisation de la médiation interculturelle et des étapes de l'approche interculturelle, le médiateur redonne une prise de parole à la famille en contribuant ainsi à rééquilibrer la relation et à leur redonner un certain pouvoir dans l'intervention, principe essentiel de tout processus de médiation. Plus que l'approche interculturelle, la prise en compte du parcours migratoire est fondamentale quand on travaille avec des immigrants.

Les atouts de la médiation familiale interculturelle sont ici évidents. Celle-ci développe des habiletés pour se référer à des systèmes culturels différents selon les exigences de la situation. Cette connaissance de l'autre et de sa culture permet une analyse plus pertinente des problèmes et donc de mises en évidence de solutions adaptées. De même, les médiateurs sont ainsi mieux outillés pour aborder les bouleversements identitaires consécutifs à la migration et comprendre les trajectoires des couples rencontrés. Cette compréhension permet à l'autre de se sentir reconnu, ce qui facilite la symétrie des

relations, clé de voûte de l'établissement de la confiance (Cohen-Émerique et Fayman, 2005).

En effet, l'arrivée dans un nouveau pays peut occasionner des bouleversements d'ordre social, culturel, politique et économique, qui débutent dès la phase prémigratoire au pays d'origine (Bouche-Florin et coll., 2007). Évidemment, le vécu de chaque migrant est différent, que ce soit au sein d'une même famille ou par son pays d'origine, sa langue maternelle, sa religion, les raisons de son départ, sa trajectoire migratoire ou son statut, éléments qui influencent son rapport au pays d'accueil (Munoz et Chirgwin, 2007). Par ailleurs, la précarité et l'insécurité financières vécues par plusieurs familles immigrantes peuvent détériorer les relations familiales et conjugales, en bouleversant les rôles familiaux (Cohen-Émerique, 2000). C'est pour toutes ces raisons que la prise en compte du processus migratoire nous semble incontournable en médiation familiale. Nous sommes toutefois conscients des résistances possibles compte tenu de la philosophie de la médiation familiale qui consiste à travailler surtout dans le présent et vers l'avenir (Sarazin et Lévesque, 2001). Nous exposerons certaines de ces résistances dans la section éthique de notre chapitre portant sur la méthodologie. Le schéma ci-joint synthétise l'ensemble de notre cadre conceptuel. Ensuite, le chapitre qui suit présentera la méthode de recherche proposée pour « actualiser » notre projet de recherche.

Figure 2.1 : Carte conceptuelle

Médiation familiale en contexte interculturel

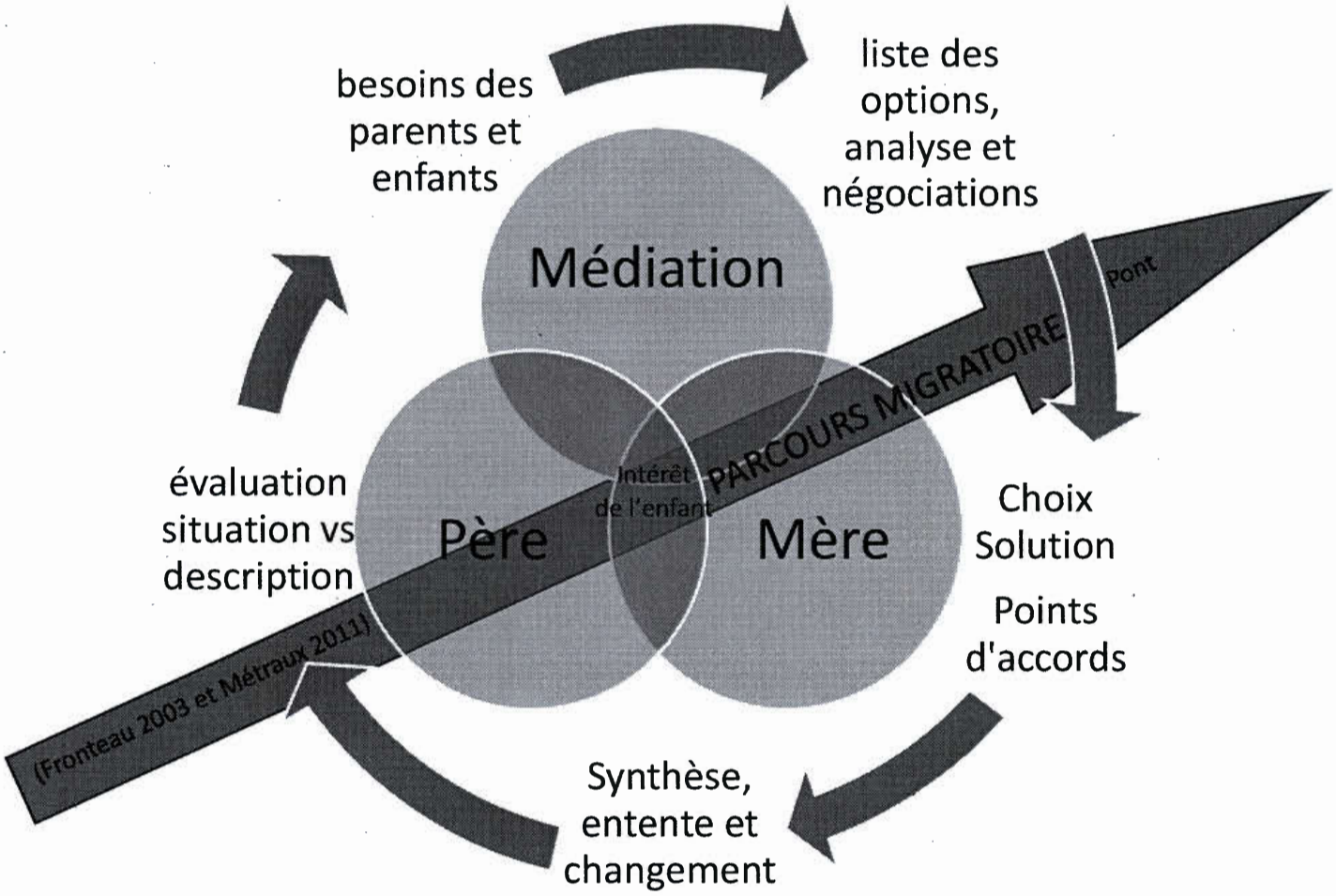

CHAPITRE III : LA MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre vise à présenter la méthode de recherche qui a été employée afin de répondre aux objectifs présentés précédemment. Il portera sur la méthodologie de recherche soit la structuration du plan de recherche et sa mise en œuvre. L'approche méthodologique, les critères d'échantillonnage et les modalités de recrutement des participants seront d'abord exposés. Par la suite, les méthodes de collecte et d'analyse des données seront décrites, en plus des considérations éthiques et limites de l'étude.

3.1 Approche méthodologique privilégiée

La conception dans laquelle s'inscrit la présente recherche est de nature constructiviste et interactionniste symbolique. Selon cette épistémologie, la connaissance est relative puisque les réalités sont multiples et qu'elles existent dans l'esprit des gens. Ainsi, les individus construisent leur réalité spécifique en fonction de leurs expériences propres. L'interactionniste symbolique est caractérisé par la compréhension des phénomènes à travers la perception de l'acteur (De Quieiroz et Ziolkovski, 1994). Dès lors, elle met l'accent sur la construction de sens que fait l'acteur à partir de ses interactions et de sa capacité de comprendre la réalité (Le Breton, 2004). Notre recherche fait donc appel à la méthode qualitative et ses objectifs sous-tendent une meilleure compréhension d'un phénomène peu exploré ainsi qu'un approfondissement des connaissances (Mongeau, 2008). Nos objectifs sont les suivants :

> **1er objectif** : Recueillir le point de vue des couples immigrants sur leurs expériences de la prise en compte du parcours migratoire en Médiation familiale au Québec.

2ème objectif : Compte tenu de ces expériences, décrire en quoi la prise en compte du parcours migratoire des couples immigrants pourrait bonifier le processus de médiation familial selon les participants.

3ème objectif : Enfin en troisième lieu, à partir du point de vue des couples, nous souhaitons présenter des pistes de recommandation pour améliorer le processus de médiation familiale auprès des couples immigrants.

Nous nous intéressons aux ruptures et séparations en contexte migratoire. Plus spécifiquement, ce projet de recherche vise le développement des connaissances sur l'expérience des couples immigrants ayant eu recours au processus de médiation familiale. C'est à travers le récit d'un des membres du couple que nous avons obtenu l'expérience du couple. Il nous est apparu judicieux d'utiliser une méthodologie qualitative. Aussi, par sa visée exploratoire, la recherche qualitative privilégie le point de vue des acteurs sociaux dans la conception qu'ils se font des réalités sociales (Mayer et coll., 2000). Cette démarche qualitative ne vise donc pas la vérification ou la généralisation des données qui seront recueillies, mais bien une exploration ainsi qu'une meilleure compréhension du vécu des couples immigrants en médiation familiale. L'objectif est de mettre en lumière le sens que revêt la participation à une démarche de médiation familiale. En effet, les recherches de nature qualitative tentent de comprendre et d'expliciter l'expérience humaine dans la perspective des individus l'ayant vécu. Elles sont utilisées lorsque les données recueillies sont difficilement quantifiables (Poupart et coll., 1997).

3.2 La population et l'échantillon

La population visée par cette étude est celle des couples immigrants ayant vécu une rupture et participé au processus de médiation familiale au Québec. Notre échantillon était composé de six participants : quatre femmes et deux hommes, d'origines diverses

et dont les parcours migratoires étaient diversifiés. Ils ont tous vécus une séparation ou un divorce au Québec. Bien que cet échantillon ne comporte que deux hommes, il représente une constance en recherche dans la faible représentation des hommes qui se livrent peu dans ce genre d'étude. De plus, bien que le nombre de personnes de l'échantillon soit faible, il demeure pertinent car : « il n'y a aucune règle concernant la taille de l'échantillon dans une recherche qualitative » (Patton, 1990 dans Poupart, 1997 : 87). En effet, dans une étude qualitative, le but de l'échantillonnage est d'atteindre une représentativité théorique, liée aux concepts, et non aux données (Miles et Huberman, 2003). L'échantillon de personnes qui ont participé à cette recherche était non-probabiliste, c'est-à-dire que le recrutement n'a pas été fait au hasard. L'échantillon était aussi volontaire, c'est-à-dire que « comme son nom l'indique « [...] [on a] fait appel à des volontaires pour constituer l'échantillon » (Baud, 2003 : 223).

Plusieurs raisons expliquent le choix de cette population tel que nous le détaillerons dans nos critères de sélection suivants.

3.2.1 Les critères de sélection et stratégies de recrutement des participants

Quatre critères ont servi à sélectionner les participants :

1) **Être membre d'un couple immigrant,**

Nous insistons sur le fait que nous n'avons pas rencontré physiquement les deux membres du couple. Ainsi, nous avons documenté l'expérience de la vie du couple à partir du récit de l'un des deux membres du couple. Les deux membres sont immigrants et donc nous avons exclu les couples mixtes où d'autres enjeux sont présents.

2) **Avoir été marié dans le pays d'origine et divorcé ou séparé au Québec.**

Le but de notre étude était d'interroger des couples vivant au Québec en abordant leur parcours migratoire en rétrospective par rapport aux interactions avec leur pays d'origine et leur perception ou expérience de la rupture dans le cadre du processus de

médiation familiale au Québec. Nous avons exclu les couples de même sexe car nous croyions que d'autres éléments entraient en ligne de compte pour ces couples. Montréal étant une ville diversifiée et multiethnique, où plusieurs familles immigrantes décident de s'installer, il a été relativement facile de trouver des participants ayant ces caractéristiques.

3) Avoir cessé la vie commune depuis 12 mois ou plus.

Le critère de 12 mois de cessation de vie commune a été posé car il s'appuie sur le fait que nous souhaitions éviter que le temps écoulé affecte les perceptions des participants et favorise une certaine distanciation.

4) Avoir participé à au moins deux séances de médiation familiale et ce, peu importe si la médiation s'est soldée par une entente ou non.

Comme le point de vue de l'acteur et sa construction de sens émergent au moment où il participe au processus (Le Breton, 2004), il s'avérait souhaitable de rencontrer les répondants le plus tôt possible à la suite de leur médiation. Les éléments suivants ont entraîné une diversification de l'échantillon (l'âge, le sexe, les pays d'origines, les statuts migratoires et durées d'installations variées). Nos participants étaient originaires de six pays différents, cinq sont arrivés comme immigrants économiques. Un est arrivé en région, et autre en passant par une autre province de l'Ouest et quatre sont arrivés directement à Montréal.

Le recrutement des couples immigrants

Afin de recruter nos participants, nous avons essayé de solliciter certains organismes intervenant en contexte interculturel à Montréal, c'est-à-dire le Centre des femmes de Côte-des-Neiges, l'organisme Baobab etc., Des contacts téléphoniques et l'envoi d'un appel à la participation ont été faits pour trouver des participants. Une participante a été trouvée de cette façon. Compte tenu du peu de succès de cette première stratégie, nous avons alors mis en action nos différents réseaux relationnels auprès de nos collègues avocats et ou médiateurs afin de trouver les cinq autres participants. Les

personnes qui se sont portées volontaires ont principalement été rejointes par l'intermédiaire de médiateurs familiaux au moyen de courriels ouverts, c'est-à-dire envoyés à l'ensemble des contacts de l'étudiante-chercheuse, et par la méthode du bouche à oreille. (Voir l'annexe B appel à la participation)

3.3 Les instruments de collecte des données

L'entrevue individuelle est apparue comme l'instrument le plus adéquat pour recueillir l'information recherchée. L'entrevue a été utilisée pour recueillir les données de la recherche, elle est définie par Grawitz (1967) comme « un procédé d'investigation scientifique, utilisant un procédé d'investigation verbale pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé » (Mayer et Ouellet, 1991 : 306). Ce type de collecte de données a été choisi car il est approprié avec les objectifs de la recherche. Il permet d'étudier les représentations et les valeurs des acteurs avec souplesse et profondeur. D'une part, notre échantillon était réduit et d'autre part, nous voulions obtenir des informations approfondies (plutôt qu'étendues) relatives au sens et aux pratiques des « acteurs » (Mayer et St-Jacques, 2000). Nous avons donc procédé à la tenue d'entrevues semi-structurées (à questions ouvertes) avec chacun des six participants. Elles se sont déroulées à l'automne 2016 et leur durée variait entre 90 minutes et 120 minutes. Certaines ont eu lieu dans un café, d'autres dans un organisme communautaire ou sur les lieux de travail des participants. Ces entrevues ont permis d'obtenir des informations personnelles sur l'expérience de chaque participant, plus précisément sur son vécu (pays d'origine, pays de transit et société d'accueil) et sur son expérience de la rupture ainsi que de la médiation familiale au Québec. Toutes les entrevues ont été enregistrées afin de garder notre attention sur les personnes et de faciliter la compilation et l'analyse des données par la suite.

3.3.1 Les entrevues semi-structurées

Plus précisément, les entrevues effectuées étaient de type semi-structuré, ce qui signifie que nous avons utilisé un guide d'entretien permettant de focaliser les propos du narrateur sur les thèmes pertinents à l'objet de notre recherche (Mayer et coll., 2000). Comme cette technique permet d'aborder de façon approfondie une réalité (Boutin, 1997), elle correspond parfaitement au but de l'étude qui est de comprendre l'expérience des familles immigrantes ayant participé au processus de médiation familiale.

> [...] Le recours aux entretiens demeure, en dépit de leurs limites, l'un des meilleurs moyens pour saisir le sens que les acteurs donnent à leurs conduites (les comportements ne parlant pas d'eux-mêmes), la façon dont ils se représentent le monde et la façon dont ils vivent leur situation, les acteurs étant vus comme les mieux placés pour en parler (Poupart et coll., 1997 : 230).

Les dites entrevues semi-structurées sont basées sur la technique des récits de vie. Ainsi, notre méthode de collecte de l'information s'inspire des récits de vie. Selon Bertaux (1997), le récit de vie peut être utilisé pour connaître, soit un monde social (ex : Un groupe d'employés d'un même milieu de travail), soit une catégorie de situation telle que les couples immigrants vivant une rupture au Québec. En effet, ces couples n'ont pas nécessairement de monde commun mais ils partagent une situation commune c'est-à-dire leur rupture en contexte migratoire et l'expérience du processus de médiation familial. Elles sont ainsi perçues à travers les mêmes schèmes collectifs (Bertaux, 1997).

Cette méthode est efficace car elle suscite l'élaboration de trajectoires de vie qui permettent de « saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée, et comment ils s'efforcent de gérer cette situation » (Bertaux, 1997 : 15). Car des personnes placées au même endroit, dans une même situation, développeront des points de vue et des comportements différents, en

raison justement de leur trajectoire particulière. En ce sens, on peut dire que le récit donne du pouvoir à la personne qui se raconte, pouvoir de dire ou de ne pas dire ou de dire à sa manière. Il contribue à la reconstruction identitaire de la personne (Vatz Laaroussi et Rachédi, 2003 : 43).

3.3.2 Les axes des grilles d'entrevues

Les grilles d'entrevues des couples immigrants ont été bâties en fonction de notre problématique (Voir l'annexe A : grille d'entrevues). Comme ces grilles étaient de type semi-structurée, il y avait une « série de questions-guides » (Quivy et Campenhoudt, 2006, p.174), permettant de recentrer l'entrevue sur les objectifs de la recherche. Les questions étaient ouvertes, afin de ne pas teinter les réponses des participants et de leur laisser l'espace nécessaire pour élaborer des réponses riches, profondes et complexes (Mayer et Saint-Jacques, 2000 ; Kaufmann, 2007). Ainsi, les questions de la grille d'entrevue formaient un tout logique et cohérent, dans le but de « déclencher une dynamique de conversation » (Kaufmann, 2007 : 45).

Elles ont été séparées en trois thèmes principaux. Le premier thème était celui de l'histoire du couple, le deuxième, l'histoire de l'immigration et enfin le troisième, le récit de l'expérience du processus de médiation familiale. Lors des entrevues auprès des couples immigrants, nous avons porté notre attention sur les différentes étapes de leurs parcours migratoires. Nous les avons invités à nous raconter l'histoire de la formation de leur couple dans leur pays d'origine, leur décision d'immigrer au Canada, l'entre-deux, leur arrivée et installation au Canada. Puis nous nous sommes intéressées au récit, au sens et aux éléments contextuels de leur rupture. Nous avons aussi abordé les aspects relationnels liés à leur vécu : les relations et le soutien des proches, les liens conservés ou non avec leur famille, les réseaux développés etc. Enfin, ils nous ont fait part de leur expérience de la médiation familiale et de ce qui a été important pour eux

dans ce processus. Pour terminer, il est important de mentionner que les questions de notre grille ont été articulées en s'inspirant des techniques de récit de vie (Houle, 2003 ; Le Gall, 1987 ; Mayer et Ouellet, 1992), ainsi que de différentes grilles d'entrevues mises au point lors de différentes recherches s'intéressant au parcours migratoire (Dadashzadeh, 2003 ; Morel, 2003 ; Bakary 2004 ; Djukic, 2007).

3.4 L'analyse des données

Les méthodes d'analyse utilisées dans le cadre de la recherche sont l'étude de cas et l'analyse thématique.

3.4.1 L'étude de cas

L'étude de cas est une méthodologie qui est employée pour étudier quelque chose de spécifique dans un phénomène complexe. Il existe dans la littérature de nombreuses définitions du terme de cas. Bichindaritz (1995) propose de le définir comme un ensemble de données empiriques. De façon plus générale, un cas peut être considéré comme un objet, un événement ou une situation constituant une **unité d'analyse.** Hamel (1997), de son côté montre que l'étude de cas consiste à rapporter un événement à son contexte et à le considérer sous cet aspect pour voir comment il s'y manifeste et s'y développe. En d'autres mots, il s'agit, de saisir comment un contexte donne acte à l'événement que l'on veut aborder. Leplat (2002) précise que le cas peut être considéré comme un événement situé. Le cas est compris comme un système intégré et en fonctionnement.

Par ailleurs, l'étude de cas, échappe à une vue purement disciplinaire. Elle est ancrée dans la pratique, décloisonne les champs de connaissances et permet de les articuler les uns avec les autres. Hamel (1997) a bien souligné ces exigences. « Il précise que par définition, l'étude de cas fait appel à diverses méthodes, que ce soit l'observation,

l'entretien semi-directif ou des techniques d'analyse du contenu. La variété des méthodes utilisées s'inscrit dans le but de croiser les angles d'étude pour mieux mettre en relief le cas ciblé ».

Selon Anadon :

> L'étude de cas repose sur quatre traits principaux : particulariste, descriptive, heuristique et inductive. Elle est particulariste parce que ce qui l'intéresse c'est le particulier. Elle est descriptive car le résultat est une description minutieusement détaillée du cas étudié. L'étude de cas est heuristique car elle en permet une compréhension approfondie. Finalement, l'étude de cas est inductive, elle part de l'observation de terrain et par raisonnement inductif le chercheur peut élaborer des liens entre les propriétés du cas, des catégories et des hypothèses interprétatives. (2006 : 23)

Elle est particulièrement utile quand il s'agit d'explorer des phénomènes nouveaux ou peu explorés pour comprendre le contexte dans lequel se situe le cas et pour apporter des connaissances préthéoriques (descriptions, classifications, typologies pouvant servir à dégager des hypothèses plausibles qui pourront être vérifiées dans des travaux ultérieurs (Roy 2006).

Nous avons procédé à une « lecture flottante » des six récits afin de nous imprégner du contenu, de « dégager le sens général du récit et de cerner les idées majeures propres à orienter le travail d'analyse » (Mayer et Deslauriers, 2000 : 164). En complément à ces entrevues, une recherche a été effectuée par le biais des journaux et de l'internet concernant les événements ayant perturbé la vie de ces hommes ou femmes dans leur pays d'origine. L'objectif de cette démarche était de comprendre ces événements au plan historique et de placer les différents récits dans leur contexte sociopolitique. Ainsi, la rédaction des études de cas nous a permis de dégager des parcours propres à chacun des participants ayant vécu une rupture en contexte interculturel et le processus de médiation familiale au Québec. Par ailleurs, nous avons, bien entendu, procédé à une analyse thématique de l'ensemble du matériel recueilli. L'analyse thématique « est une

méthode qui consiste à classer ou à codifier les divers éléments d'un message dans des catégories afin de mieux en faire apparaître le sens » (Mayer et Deslauriers, 2000 : 161). Afin de mener à bien le traitement des données, nous nous sommes inspirées des diverses étapes d'analyse de contenu proposées par Mayer et Deslauriers (2000) ainsi que par L'Écuyer (1990). Selon cet auteur, l'analyse de contenu est une méthode de classification ou de codification des divers éléments du matériel analysé, permettant à l'utilisateur de mieux connaître les caractéristiques et la signification du message étudié (L'écuyer 1990 : 50). Cette méthode comporte cinq grandes étapes : la lecture préliminaire établissant une liste d'énoncés, le choix et la définition des unités de classification, la sélection du processus de catégorisation et la classification, la description scientifique basée sur l'analyse qualitative et enfin l'interprétation des résultats (L'Écuyer, 1990). Finalement, l'analyse a mis en évidence l'expérience des couples immigrants en médiation familiale et notamment la place accordée au parcours migratoire.

3.5 Les considérations éthiques et limites

L'échantillonnage de cette recherche a été effectué auprès de personnes volontaires et sans offre de compensation financière. De plus, il importe de préciser qu'en aucun temps, les participants nous ayant déjà consultées comme avocate n'ont été sélectionnés ou choisis pour participer à ce projet.

3.5.1 Les considérations éthiques

À toutes les étapes de la recherche, différents moyens ont été pris pour s'assurer que celles-ci respectent les préceptes de l'éthique scientifique et garantissent le respect des droits fondamentaux des participants. Déjà, avant d'entreprendre notre recherche, nous nous sommes familiarisées avec les différentes normes en matière d'éthique scientifique. En effet, nous avons suivi deux cours de méthodologie offerts par le

programme de maîtrise en travail social, et complété une formation en ligne offerte par le Groupe en éthique de la recherche du gouvernement du Canada.

Avant les entrevues, chaque participant a été informé oralement et par écrit des objectifs de la recherche et de ses droits en tant qu'interviewé. Chaque personne a signé un formulaire de consentement dans lequel étaient stipulées différentes informations sur le contenu, le temps, les répercussions et la confidentialité des entrevues, incluant le nom de toutes les personnes ayant accès au verbatim de l'entrevue et le droit de retrait à tout moment. Au cours de ces entretiens, comme il était possible que les participants abordent un contenu douloureux de leur histoire, nous avions une liste des différentes ressources de soutien disponibles. D'autre part, afin de garantir la confidentialité des résultats, les fichiers d'enregistrement et les retranscriptions écrites ont été gardées en lieu sûr. De plus, les noms des interviewés, ainsi que toute information personnelle susceptible de rendre les participants identifiables, ont été modifiés durant la transcription des entrevues en verbatim. Ces noms fictifs seront utilisés tout au long de l'étude incluant les publications scientifiques ou autres.

3.5.2 Les biais, limites et contreparties

Dans le cadre de notre recherche qualitative, il est difficile de mesurer le rapport entre l'objectivité de l'étudiante-chercheuse intervieweuse et la transparence totale des réponses des participants interviewés. Ce rapport en recherche qualitative n'est jamais neutre mais il nous est difficile de traduire en quoi cela a pu affecter les récits recueillis. Nous sommes conscientes de notre posture de femme blanche, d'origine québécoise et surtout d'avocate en pratique professionnelle depuis plusieurs années avec des couples immigrants. Nous savons que l'intervieweur peut être une source d'influence pour le répondant, d'où l'importance de porter attention à ses attitudes autant verbales que gestuelles afin d'éviter qu'il modifie son discours au gré des comportements de l'intervieweur (Loubet del Bayle, 2000). Mais le risque le plus sérieux est en lien avec

la « désirabilité sociale » d'autant plus que nous faisons partie de la société majoritaire (Poupart et coll., 1997 ; Turcotte, 2005). Ce concept représente la propension qu'ont les individus à répondre aux questions d'une manière socialement acceptable.

Aussi, cette recherche comporte certaines limites en termes de résultats et interprétations. D'abord, la taille et le recrutement de l'échantillon ne permettent évidemment pas de dégager des généralisations statistiques concernant la rupture en contexte migratoire et l'expérience en médiation familiale au Québec. Ceci étant dit, nous soulignons que ce n'est pas le but d'une recherche qualitative. Le mode de recrutement des participants à l'intérieur de nos réseaux relationnels a pu biaiser l'échantillon. De plus, l'hétérogénéité des profils des participants, des médiateurs concernés et des temps de médiation de chaque couple rencontré doivent être mentionnés. Par ailleurs, avec un aussi petit échantillon, il était prévisible que nous n'atteignions pas la saturation des données dans le cadre de cette recherche, c'est-à-dire le moment où « la poursuite de la collecte des données n'apprend plus rien au chercheur, n'apporte plus aucune idée nouvelle comparativement à celles qui ont déjà été trouvées, ne fournit pas une meilleure compréhension du phénomène étudié » (Ouellet et St-Jacques 2000 : 88). Des entrevues supplémentaires auraient sans doute pu enrichir notre étude. En contrepartie, il est permis de croire que la recherche a pu se révéler avantageuse pour les participants. En effet, les participants ont eu la possibilité de livrer un récit de leur rupture, faire un témoignage sur un sujet qui leur importait, en se sentant écoutés, respectés et compris.

Nous avons aussi tenu à offrir à tous les participants la possibilité de prendre connaissance de l'étude de cas faite à partir de leur histoire, en les prévenant toutefois qu'ils n'avaient pas le pouvoir de dire qu'ils étaient d'accord ou pas. En ce sens, nous souhaitions être cohérents avec l'idée de remettre du contexte et d'offrir un récit finalement qui est beaucoup plus contextualisé que ce qu'ils ont pu offrir dans le processus de médiation familial. Ainsi, en retraçant avec eux les étapes du parcours

migratoire, l'histoire de leur rupture et leur expérience vécue en médiation familiale, cette recherche a permis de « redonner place au sujet historique disparu dans la tourmente du quotidien singulier invivable, de donner à ce sujet le pouvoir de témoigner de sa réalité » (Vatz Laaroussi, 2007 : 5).

Conclusion

Comme nous l'avons exposé plus avant, grâce à une démarche de recherche qualitative, des entrevues semi-structurées, une analyse thématique et la rédaction d'études de cas, nous avons pu approfondir notre sujet et mieux saisir la spécificité de l'expérience des couples immigrants du processus de médiation familiale en contexte interculturel. Enfin, cette recherche qualitative et exploratoire a tenté de mettre en valeur l'expérience et le point de vue des familles immigrantes en médiation familiale au Québec. Ainsi, étant donné l'importance de la population immigrante au Québec ainsi que la mixité sociale qui en découle, on ne peut ignorer les différents enjeux culturels qu'elle peut soulever. La nécessité d'ajustement des services de médiation à la clientèle immigrante représente certainement l'un de ces enjeux. Pour ce faire, nous nous nous sommes intéressées de plus près aux expériences des couples immigrants du processus de médiation familiale. Nous avons tenté d'identifier comment la prise en compte du parcours migratoire permettrait-elle de bonifier la médiation familiale en contexte interculturel auprès des familles immigrantes. En effet, les médiateurs familiaux et les couples immigrants se rencontrent en première ligne du processus de médiation familial, et amènent leurs valeurs, leurs défis, dans la rencontre et la relation à l'autre. Nous verrons dans le chapitre suivant, les résultats émanant de nos études de cas et notre analyse et discussion de ces derniers.

CHAPITRE IV : LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Dans ce chapitre, nous allons faire état des résultats bruts de notre recherche, en ce sens ils constituent un premier niveau d'analyse. Tout d'abord, nous allons présenter les études de cas des six participants rencontrés; quatre femmes et deux hommes. Ces cas nous permettront de comprendre l'histoire de chaque couple, leur vécu et leur expérience du processus de médiation familiale qui sont jalonnés par les différentes étapes du parcours migratoire propre à chacun. Dans un second temps, nous proposerons une synthèse des informations obtenues en regroupant les contenus par thèmes afin d'identifier les éléments communs et différents qui ressortent des récits des six participants.

4.1 Les études de cas

Les six études de cas sont construites sensiblement selon la même structure. D'abord, il importe de préciser qu'une attention spéciale est portée pour rendre compte le plus fidèlement possible de l'histoire unique de chaque participant et de bien respecter le contexte de chaque récit. Les citations sont fidèles aux paroles formulées lors des entretiens et ce, même si les règles de grammaire ou de syntaxe ne sont pas toujours respectées. De plus, pour protéger l'anonymat et la confidentialité des entrevues, les prénoms, et les noms ont été modifiés. Parfois, dans nos stratégies de rédaction, nous avons dû étayer des éléments du contexte par nos propres recherches pour bien comprendre l'histoire de chacun dans son environnement propre. Pour ce faire, nous avons eu recours à des sources d'informations complémentaires aux propos des participants (données sociodémographiques, géographiques et historiques des différents pays d'origine).

Conformément à notre cadre conceptuel, le découpage chronologique a été établi selon le modèle de Fronteau. Celui-ci aborde la notion du parcours migratoire selon trois

niveaux : les contextes, les étapes et les phases du processus. Cette « traversée du miroir » s'inscrit dans trois contextes, prémigratoire, migratoire et postmigratoire qui se déclinent eux-mêmes en quatre étapes : Avant le départ, l'entre-deux, l'arrivée et l'adaptation. D'abord, la période prémigratoire est constituée de deux phases : avant le départ et ledit départ. La période migratoire est en fait une phase de l'entre-deux et La période postmigratoire, correspond au processus d'adaptation au nouveau milieu de vie en quatre phases : l'arrivée, le repli, la confrontation et l'ouverture.

Ainsi en tenant compte de cela, il importe de préciser que nous avons choisi de suivre le même plan de contenu pour chacune de nos études de cas, en nous intéressant aux cinq éléments suivants à savoir :

1) la formation du couple dans le pays d'origine et la vie dans celui-ci;
2) La décision d'immigrer vers le Canada et l'entre-deux;
3) L'arrivée, l'entrée et l'installation au Canada;
4) Le récit et le sens de la rupture;
5) L'expérience de la médiation familiale au Québec;

Il est à noter que l'accent a été mis sur les faits saillants qui se dégagent de chaque récit. Finalement, chaque étude de cas se termine par le schéma du parcours migratoire propre à chaque participant ou participante illustrant les faits saillants de leur histoire[15].

[15] Une légende personnelle à chaque participant est exposée au bas du schéma du parcours migratoire afin d'aider à la compréhension des abréviations.

4.1.1 L'étude de cas de Louisa et Carlos d'Argentine

Le récit de l'histoire du couple

Louisa d'origine italienne, rencontre Carlos alors qu'elle est professeure dans une école de ballet et lui pianiste en Argentine, ils partagent un groupe de danseurs et musiciens et leur histoire de couple commence ainsi. Mariée à un pianiste depuis 1989, professeure de ballet et mère de deux filles, Louisa vit une union en harmonie avec l'art et la musique, en Argentine avec sa petite famille. Ils possèdent une grande maison et travaillent dans leur domaine respectif. Louisa travaille du lundi au samedi en ballet et Manuel enseigne la musique et prépare des concerts. Ils ont leur famille respective et leurs amis en Argentine de même que de l'aide pour les tâches domestiques. Carlos a ses pièces à lui à l'abri du bruit pour pratiquer sa musique. Il s'occupe des finances de la famille et Louisa s'occupe des filles et s'assure qu'elles respectent le silence nécessaire à leur papa pour sa musique. Louisa rapporte qu'elle est très respectueuse de l'art et qu'elle protégeait son mari : « Nous à la maison, il avait sa place, c'était comme un dieu ». Louisa décrit leur chez-soi comme un paradis ; un nid de famille tranquille comparativement à l'extérieur qui est un désastre en Argentine. Louisa mentionnant ne pas s'y sentir en sécurité vu les vols et meurtres fréquents.

Après leur mariage et jusqu'en 1990, Louisa et Carlos séjournent à Barcelone, en Espagne où leur première fille naît. Puis ils décident de revenir vivre en Argentine car ils y retrouvent leur passion dans leur travail respectif et le réconfort du nid familial, leur « chez-soi ». Louisa travaille comme professeure à l'école de ballet de Buenos Aires et Carlos comme pianiste et professeur dans les plus grandes écoles d'Argentine. Puis leur seconde fille est née. Pendant tout ce temps, Louisa alimente toujours le rêve

de sortir d'Argentine car c'est un pays très politisé[16]. Effectivement, pour comprendre les appréhensions politiques des Argentins, il suffit de porter attention aux différents gouvernements qui se sont succédé. Non seulement aux différents gouvernements, mais aux régimes politiques. L'Argentine a basculé près de 10 fois entre démocratie et régime militaire ou dictatorial. Et tout cela en à peine plus de 150 ans.

La décision d'immigrer vers le Canada

Pour Louisa, L'Argentine est un pays difficile au niveau politique et social et surtout pour son manque de sécurité. Pour Louisa, même si l'Argentine a bien des allures résolument européennes, le pays est toujours en voie de développement et le taux de pauvreté y reste élevé. Ici les pauvres le sont réellement et les vols et meurtres fréquents. Carlos et Louisa pensent donc à s'établir en Europe pour le domaine artistique qui est très bien là-bas, selon Louisa. Puis un jour, les parents d'une élève de Louisa l'interpellent en lui partageant leur projet d'immigrer au Canada. Louisa et sa famille décident donc d'immigrer au Canada et en font leur projet familial. Les filles ont 10 et 11 ans et participent activement à leur vente de garage familiale afin de ramasser leur sous pour le voyage au Canada. Louisa rapporte : « je ne connaissais rien du Canada sauf pour avoir vu le ballet national du Canada à la télé avec les filles ».

L'arrivée, l'entrée et l'installation au Canada

Après un long voyage de 26 heures d'une porte à une autre, Louisa arrive au Canada avec les filles en juin 2003. Carlos, lui, est arrivé plus tôt en avril pour préparer l'appartement et recevoir les effets de la famille dont le piano par conteneur. La famille

[16] Note : Pour une meilleure compréhension du contexte, nous avons dû étayer des éléments du contexte afin de mieux comprendre l'histoire de Louisa et Carlos.

a dû se départir de certaines choses personnelles et de valeur, et ce, vu le coût élevé des frais de transport. Louisa se dit toutefois privilégiée d'avoir pu apporter ses vidéos de ballet et la majorité de ses choses personnelles. À l'arrivée au Canada, dans l'ensemble, la famille est bien installée et vit confortablement. Louisa est heureuse : « J'étais comme un poisson dans l'eau, j'étais heureuse, je peux m'adapter, je suis contente. »

Leur vie matérielle est toutefois différente à Montréal : ils habitent un six pièces et demi qu'ils louent alors qu'ils étaient propriétaires d'une grande maison en Argentine. Carlos a une chambre comme studio mais aucun des deux ne travaille à l'extérieur. Ils arrivent tous comme résidents permanents en provenance d'Argentine. Au niveau de la communication, l'arrivée au Canada constitue une aventure pour tous. En fait, les filles ont étudié le français 6 mois avant leur arrivée avec un professeur privé mais Louisa a parlé le français il y a plus de 25 ans. De plus, aucun membre de la famille ne parle l'anglais.

Ce n'est que plus de 5 ans plus tard que Carlos commencera à enseigner le piano dans une petite école de Montréal. Louisa, elle, débute un travail à temps partiel, dans une garderie pour pratiquer la langue et dans une école de ballet quelques mois après leur arrivée. Elle est souvent malade et développe une pneumonie qui ne guérit pas. Elle a des douleurs inhabituelles à la tête et consulte plusieurs médecins qui ne trouvent pas ce qu'elle a.

À la fin janvier 2004, Louisa tombe malade : le diagnostic tombe. Elle a une tumeur cancéreuse dans l'orbite de l'œil. Pendant ses traitements de 2004 à 2007, Carlos continue à inciter Louisa à travailler malgré sa maladie. Ainsi Louisa continue à travailler normalement. En 2006, elle trouve un emploi à la réception d'une école de musique. En 2007, Carlos l'incite à auditionner pour une école de ballet importante de Montréal. Louisa s'effondre après l'audition et les médecins qui la traitent la mettent

en arrêt immédiatement. Elle subit des traitements de chimio et radio thérapie et suit les recommandations et conseils de son oncologue.

Le couple projette de voyager en Argentine avec les filles à la fin des traitements de chimiothérapie de Louisa, en 2007. Louisa relate que tout au long de sa maladie, son mari Carlos est peu présent. « Mon mari pensait seulement à lui et j'allais seule aux rendez-vous. C'est d'ailleurs durant le process de cette maladie que j'ai commencé à voir l'égoïsme de mon mari[17]. »

Le récit de leur rupture

Louisa raconte à travers une anecdote survenue pendant le voyage familial en Argentine, combien Carlos ne tient pas compte d'elle. Lors du voyage en Argentine, Louisa qui ne supporte plus le froid après avoir terminé ses traitements de chimiothérapie, réclame de baisser l'air climatisé à Carlos. Celui-ci refuse de s'exécuter en baissant l'air climatisé et répond à Louisa en lui disant qu'elle a un problème psychologique. Ainsi, pour Louisa, l'élément déclencheur de la fin de leur couple survient pendant sa maladie. Les traitements de chimiothérapie qui ont fait suite à son cancer sont responsables de la détérioration du lien avec son mari. Louisa indique aussi qu'ils seraient séparés quand-même car elle n'avait aucune liberté et que pour elle la façon de Monsieur de la traiter c'était de l'esclavage. « Ma maladie, ça a déclenché oui mais séparés quand-même car manque de la liberté et tout est la façon de lui, pour moi c'est de l'esclavage ».

Alors qu'ils sont chez la famille en Argentine, Louisa annonce alors à leur fille ainée sa décision de rompre avec son père : « j'ai fait un geste de croix et dit c'est fini ». En

[17] Nous avons voulu respecter fidèlement les dires et mots exacts rapportés par les personnes interviewées

février 2008, Louisa initie une demande en séparation. Louisa est seule mais rencontre une femme au consulat d'Italie, qui va s'avérer un solide soutien et appui pour celle-ci. Cette amie aide Louisa notamment à ouvrir un compte bancaire à son nom. Lorsque Louisa se présente à la Banque, le commis l'informe que Carlos a retiré toutes les économies du couple pour les transférer à son nom. Elle sollicite alors l'aide d'un avocat qui sera très dur avec Carlos par la suite, selon Louisa quant au partage des biens. Elle souhaite se séparer et met un dispositif en place mais est aussi ambiguë quant à la façon de faire.

L'expérience de la médiation familiale

En février 2008, Louisa se présente à l'Aide juridique de son quartier et on lui remet une liste de médiateurs. Elle contacte alors une médiatrice notaire d'origine québécoise selon Louisa. L'objectif de la médiation est d'organiser la garde, le soutien financier et l'usage du logement. Louisa et Carlos vont à 75 % des séances (3 des 5 séances prévues) et se mettent d'accord pour que Louisa ait la garde des filles à 70 %. « Moi, la semaine et lui le week-end ». Carlos verse 250 $ pour chaque fille donc 500 $ par mois. Selon Louisa, le travail de la médiatrice consistait juste à ça : se mettre d'accord sur le soutien financier car lui ne voulait pas donner. Aux dires de Louisa : « Monsieur voulait la garde des enfants pour l'argent seulement. » Louisa reprend et dit : « L'argent que le gouvernement donne ici c'est souvent le thème des immigrants. » Elle fait référence aux allocations familiales qui n'existent pas en Argentine et qui au Québec, sont versées au parent qui a la garde des enfants[18].

En 2010, malheureusement, Louisa vit une récidive de son cancer. Séparée et malade, elle songe donc à retourner dans son pays. Ses filles informent leur mère qu'elles

[18] Les allocations familiales ou prestations fiscales pour enfant sont versées au Québec soit en totalité au parent gardien ou en parts égales en cas de garde partagée entre les deux parents.

désirent l'accompagner dans ces moments difficiles et la suivre en Argentine si nécessaire mais elles souhaitent quand même poursuivre leurs études universitaires au Canada. Louisa réalise alors qu'elle ne peut partir dans ces conditions maintenant qu'ils ont tous la citoyenneté. D'autre part, elle ne peut partir seule non plus et laisser les filles : « le plus important dans ma vie… à cet âge je ne vais pas les laisser avec un homme comme cela. » Elle prend donc la décision de rester ici au Canada. Alors que Louisa reprend ses traitements, avec des injections quotidiennes, Carlos commence à faire des problèmes. Aux dires de Louisa ; « Il s'est trouvé une maladie pour demander une révision de pension alimentaire et l'obtient ». Louisa réprouve que « quand il y a aide alimentaire et que le Monsieur ne veut pas payer, c'est le problème, il peut aller voir un autre avocat et ça ne finit plus les chicanes ». Les éléments les plus difficiles pour Louisa dans la rupture : « La partie la plus difficile, mon mari ne voulait pas la rupture et il a été méchant avec moi et tout le problème avec l'argent. » Elle ne voulait pas mettre les enfants au milieu et demander aux jeunes veux-tu vivre avec papa ou maman. Ce fut aussi pénible de se battre pour une pension alimentaire et exiger de Monsieur qu'il lui remettre la clé de leur appartement. Celui-ci refusant sous prétexte que c'était sa maison à lui.

Bien que Louisa et Carlos aient conclu un accord quant aux modalités de garde et la pension alimentaire, Louisa trouve que la médiation ne l'a pas vraiment aidée. Elle aurait aimé une autre façon de faire. « À mesure qu'il y a plus d'immigrants, il faut changer la façon, car chaque culture c'est différent. » Louisa soulève avoir vécu un choc quand la médiatrice a demandé à ce que les filles travaillent pendant leurs études pour diminuer la pension. Cette demande a choqué Louisa pour qui le soutien des parents est primordial pendant que les filles étudient à temps plein afin d'obtenir les meilleures qualifications. Elle aurait aimé plus de sensibilité de la médiatrice. Elle aurait aussi souhaité être rencontrée séparément et individuellement d'abord pour connaître le point de vue des deux avant de se rencontrer les trois ensembles. Il faut expliquer davantage les lois du Québec et ce qu'est la médiation familiale. « Attention

car en milieu d'immigrants, il y a des personnes qui pourraient ne pas bien comprendre ce que c'est la médiation familiale ». Un médiateur argentin n'est pas nécessairement mieux. Pour Louisa, après avoir rencontré un autre médiateur sur sa route, elle dit réaliser ce qu'elle aurait aimé. Pour Louisa, il est nécessaire que le médiateur soit plus sensible. Il faut être spécial du côté humain, il faut connaître la culture et développer cela. « Je n'aimais pas la façon de faire de cette femme froide et forte rencontrée. Je me sentais inconfortable. L'approche du professionnel ce n'est pas seulement un dossier ». La première rencontre doit être individuelle. La première fois qu'on organise la séparation c'est difficile.

Après un certain temps passé la rupture, Louisa choisit alors d'écrire un courriel à Carlos avec son cœur et m'indique vouloir qu'une seule chose : « Je veux l'unique chose : qu'il soit gentil avec ses filles. » Suite à son expérience de la médiation familiale, elle est contente que « les filles n'aient pas eu à choisir si tu veux vivre avec papa ou maman ». Louisa recommande la médiation mais suggère de changer la façon. « Il faut arriver à aider les gens d'autres côtés ». Louisa semble être contente maintenant, plus détachée car présente pour ses filles qui représentent des trésors de 23 et 25 ans. Malgré tous ces obstacles, l'aînée a franchi sa deuxième année de doctorat à la plus grande fierté de Louisa.

Figure 4.1: Schéma du parcours migratoire de Louisa d'Argentine

Parcours migratoire

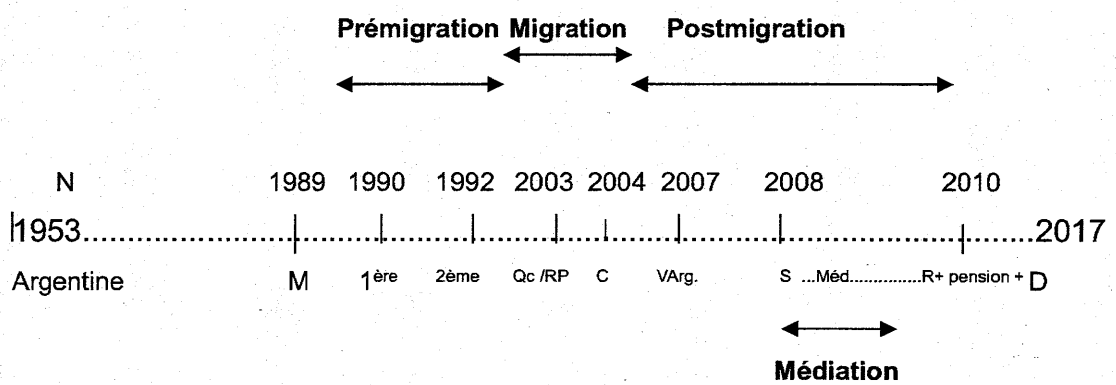

Légende personnalisée
n : naissance Argentine M : mariage 1989 Argentine 1er, 2e : naissance des enfants Qc : arrivée au Québec 2003 C : cancer Louisa 2004 VArg : Voyage en Argentine en famille 2007 S : séparation R+ pension D : révision de pension et Divorce en 2010 + récidive cancer Louisa

4.1.2 L'étude de cas d'Eddy et Marie du Congo

Le récit de l'histoire du couple

Eddy naît au Congo en 1973. En 1990, une grave crise économique secoue la République du Congo et accentue une crise politique et une révolte latente, entre un peuple qui a faim et un chef multi-milliardaire mégalomane : le président Mobutu. [19] La famille d'Eddy se déplace alors du Kasaì au Katinga. Puis suite au massacre dicté par les leaders politiques incitant à tuer les ressortissants du Katinga, la famille d'Eddy quittera le Congo temporairement avec les frères et sœurs d'Eddy. Eddy choisira alors d'immigrer seul au Swaziland, pays de langue anglophone situé en Afrique du Sud. Il partira du Congo, avec l'aide financière de ses parents. Eddy rencontrera ensuite Marie par l'intermédiaire d'un ami, l'oncle de Marie en 1994. Marie est alors en première année de pré-médecine au Congo. Ils se fréquentent à distance surtout pendant qu'Eddy va à l'école au Swaziland. Marie et Eddy se marient en 1997 selon le mariage traditionnel africain d'abord par procuration entre les représentants des deux familles. Puis Eddy marie ensuite Marie officiellement au Congo en 2000.

La décision d'immigrer vers le Canada

Eddy sera réfugié au Swaziland pendant 3 ans avant d'arriver au Canada en 1995 via la Saskatchewan, suite au choix des instances de l'immigration. Il y complètera un Bac en Business Administration de Régina. En 2000, Eddy part de la Saskatchewan en direction du Québec. Il prend l'autobus ainsi que l'avion et arrive enfin à Montréal pour s'y établir avec sa femme Marie. En choisissant Montréal, Eddy verra ainsi à favoriser la poursuite des études de Marie en français dans un univers francophone au Québec

---

[19] Celui-ci utilise la corruption comme mode de gouvernement. Le fossé est creusé entre la petite tribu de fidèles (à qui le chef donnait des faveurs) et le reste du pays.

quand elle le joindra en 2002. « Je voulais aussi que ma femme vienne et me trouve dans une province francophone afin qu'elle puisse aussi aller à l'école ». Eddy se rappelle avoir rêvé d'immigrer au Canada : « Quand on est là-bas, on a hâte de venir ici. Le Canada c'est un pays développé, un pays où il y a du travail mais arrivé c'est pas évident ».

L'arrivée, l'entrée et l'installation au Canada

Eddy vivra plusieurs déplacements suite à ces séjours au Swaziland, en Saskatchewan de 1995 à 2000 et à Montréal de 2000 à ce jour. En parlant de son expérience à Swaziland, Eddy rapporte :

> *« Quand on était au Swaziland, c'est un pays africain donc c'est la même culture presque la même, le système politique plus ou moins, à manger, c'est plus ou moins semblable. La nourriture, le peuple, la race ainsi de suite. Les langues c'est plus ou moins similaire ».*

Par contre, en arrivant en Saskatchewan, c'est tout autre chose. Eddy vit un changement radical. « Le climat, l'environnement sociopolitique, économique, tout change ». Il vient d'une culture communautaire où on parle à tout le monde. On vit en communauté, on salue tout le monde. Il est d'abord frappé par l'individualisme qu'il trouve en Saskatchewan. « Ici ce qui est le plus frappant c'est l'individualisme ». Il nous partage son étonnement :

> *« C'était quand-même un choc culturel, on ne pouvait pas dire bonjour à son voisin. Je sortais dans les corridors, les espaces communs où vous vous regardez, mais vous ne vous dites pas bonjour. Les gens trouvaient ça étrange qu'on leur dise bonjour. Même jusqu'à présent, c'est quelque chose que je n'arrive pas à accepter ».*

Eddy est le premier Congolais accueilli en Saskatchewan en 1995 suite aux politiques d'immigration canadiennes visant à répartir les immigrants dans tout le Canada. À son arrivée à Montréal, Eddy décrit d'autres éléments qui le surprennent. Il constate que les communautés congolaises sont ghettoïsées et surtout concentrées à Pointe St-

Charles. *« Il y avait des ghettos et les gens n'étaient pas trop intégrés par rapport à la Saskatchewan. Ici, j'ai trouvé des gens qui n'avaient pas d'amis québécois blancs. »*

Eddy débutera sa maîtrise en relations industrielles à l'Université de Montréal, après avoir complété un Bac en Business Administration de Régina. Il nous raconte son arrivée au Canada : *« Arrivé ici, on est frappé par l'individualisme, la solitude... on ne connait personne »*. Marie arrive à Montréal en 2002 avec en poche son diplôme de cinquième secondaire du Congo. Leur vie de couple commence. Eddy réalise que Marie et lui se connaissent peu et qu'ils ont vécu beaucoup de choses depuis leur fréquentation.

> *C'est vrai hein vous apprenez à vous connaître en vivant ensemble. Vous savez c'est maintenant qu'on réalise beaucoup de choses. En ce moment-là à la fois, il y a moi qui ai vécu beaucoup à l'extérieur (Congo-Swaziland-Saskatchewan-Québec), à moitié occidentalisé et elle qui vient d'arriver ». J'ai certaines attentes envers elle, certaines sont culturelles et donc inconsciemment, j'ai certaines attentes et elle a certaines attentes, et ce n'est pas toujours évident de travailler là-dessus.*

À son arrivée, en mai 2002, Eddy encourage Marie à poursuivre ses études et va même jusqu'à l'inscrire au moins 3 fois au Cégep. Eddy est surpris que Marie ne dise pas expressément qu'elle veut continuer ses études au Cégep.

> *Je voulais que quand-même, qu'elle ait au moins un niveau cégep ou Université. Moi, quand j'ai repris contact avec elle, ce qui m'a beaucoup intéressé c'est qu'elle faisait médecine. Pour être au diapason, je voulais une fille universitaire disons pour être au même niveau de compréhension.*

Deux mois après son arrivée, Marie se trouve du travail dans le commerce au détail. Eddy rapporte que Marie s'adapte rapidement *« Elle est très forte »*. En 2005, elle trouve un travail permanent dans le commerce au détail. Eddy termine sa maîtrise en 2005 et trouve un travail permanent en 2007. Pendant ses études, Eddy travaille par ci, par là.

Le récit de leur rupture

Eddy qualifie leur relation de couple de relativement bonne. *« Au début, c'était correct sauf problème de communication et quelques malentendus »*. Ils ont leur première fille en 2003. Eddy rapporte aussi avoir des frictions avec Marie concernant la gestion des finances de la famille. Étant formé comme gestionnaire et organisé, il veut planifier davantage : établir les priorités, les dépenses et les épargnes. Pour Eddy, *« Marie est surtout dans la dépense et l'émotion »* et l'absence de planification l'irrite de plus en plus. Ils ont deux autres filles, des jumelles en 2009.

Pour Eddy, les obstacles que le couple rencontre ne se trouvent pas au niveau du partage des tâches. *« Le problème s'est posé plus au niveau des communications ; la résolution des problèmes, des conflits »*. Il déplore avoir laissé les choses traîner sans pour autant régler et vérifier auprès de Marie. De plus, comme il a un nouveau poste, il est davantage centré sur son travail au détriment de Marie et des enfants.

> *À la maison, même si je faisais le ménage c'était pas comme avant. J'avais pris une distance j'étais plus préoccupé par mon travail que prendre soin, de l'écouter ses besoins à elle. Surtout l'affection c'est-à-dire être proche donc être à la maison avec les enfants.*

Un autre élément s'ajoute à la situation d'Eddy et Marie et donne lieu à la rupture : Eddy comprend mal le refus de Marie d'accueillir la nièce d'Eddy à l'hiver 2015 alors qu'ils hébergent le neveu de celle-ci depuis déjà 2 ans sans frais.

> *Le neveu est resté chez moi pendant 2 ans sans payer tout en percevant l'aide sociale comme réfugié jusqu'à cette année où il a quitté en 2016. Et quand moi, ma nièce est venue à l'hiver 2015 et voulait aussi rester, Marie n'a pas voulu qu'elle reste à la maison. C'est ça qui a créé... c'est ça qui est à la base du divorce même.*

Eddy la qualifie de *« mauvaise et méchante »*. Marie dit : *« c'est fini je veux divorcer »*.

L'expérience de la médiation familiale

Au printemps 2015, Marie prend ensuite l'initiative du divorce et s'informe auprès de ses amies qui l'a réfèrent à une médiatrice. C'est courant selon Eddy : *« Dans la communauté ce sont les femmes qui démarrent le divorce »*. Elle informe Eddy qui suggère de prendre un avocat. Ce à quoi elle répond par la négative vu les finances du couple et des coûts engendrés par une telle procédure. Plusieurs amis et proches interviennent auprès de Marie pour donner leur avis sur le divorce. Eddy souligne que :

> *Sa famille du Congo, ses frères, ses sœurs. Son frère pasteur ici à Montréal. Il y a son frère en Belgique. Y a ses parents qui ont appelé. Ses sœurs du Congo qui ont appelé pour lui dire c'est pas bon ce que tu fais. Mais elle a maintenu sa tête jusqu'à présent.*

Plusieurs personnes influentes interviennent auprès de Marie. Eddy rappelle que dans leur culture, Ils n'ont pas tout le système mis en place ici en termes d'accompagnements par des professionnels : travailleurs sociaux, avocats.

> *« Nous, ce rôle est beaucoup joué par les pasteurs et surtout les membres des familles. Quand il y a un problème conjugal, un problème dans la famille, on ne va pas trouver ni un conseiller, ni un avocat, ni un travailleur social. Ce sont les sages de la famille qui interviennent pour donner conseils. Pas nécessairement les aînés, mais généralement on les écoute. On respecte les gens en autorité, les pasteurs, les aînés beaucoup. Quand un aîné me parle, par respect, je vais l'écouter beaucoup plus ».*

On fait même intervenir un pasteur du Congo. Eddy rapporte à propos de Marie que :

> *Son grand-frère est pasteur. Il lui a parlé. Elle n'a pas voulu écouter. Les gens les plus influents c'était sa mère qui lui a aussi parlé. Elle n'a pas voulu écouter. Elle a maintenu sa décision. Un pasteur du Congo est venu au Québec en mission de services pour prêcher. Il est venu à la maison, nous parler nous conseiller. Elle semblait écouter ce jour-là mais finalement après non elle a maintenu sa décision.*

Eddy se souvient aussi de son état d'esprit et de choc, lors de la rupture. Il ne connaissait ni les lois du Québec, ou valeurs communes remises au immigrants québécois. De plus des hommes manifestaient aux abords du pont Jacques Cartier.

> *Quand je suis arrivé ici en 2000, il y avait des pères qui se pendaient sur le pont. Moi j'avais vraiment peur... car je ne connaissais rien sur les divorces quand je suis arrivé en 2000, il y avait les hommes qui se pendaient sur le pont Jacques Cartier « Father for justice », vous vous rappelez hein ? Moi j'avais peur. Moi je pensais que Marie allait automatiquement avoir la maison, avoir la garde des enfants, la pension alimentaire. Je ne sais pas quel montant... j'avais peur.*

Marie démarre donc le processus de médiation familiale auquel participe Eddy en tentant de comprendre la démarche et en espérant surtout la réconciliation avec Marie.

> *La médiation : ici la médiatrice dit c'est une entente pour se séparer à l'amiable. Pour moi, la médiation c'était de me réconcilier avec Mme : trouver un terrain d'entente. Nous la comprenons très mal la médiation aussi, nous les immigrants. Pour moi, les termes, la médiation ça comprend la réconciliation.*

Il ignore les types de formations des médiateurs familiaux : *« Je ne savais pas qu'il y avait plusieurs types de médiateurs aux formations différentes, ts, notaire, avocat et ainsi de suite. J'ai juste vérifié au Barreau pour savoir si elle était vraiment avocate médiatrice ».* Eddy déplore le caractère expéditif de la médiation mais apprécie la neutralité de la médiatrice. *« De la médiatrice, j'aurais aimé à ce qu'elle cherche aller à comprendre l'histoire... comprendre l'origine, nos valeurs. Puis est-ce que ils ont des points ou repères communs. Elle est allée droit aux questions ».* Eddy soulève la complexité de leur rupture.

> *C'est complexe car premièrement, la conception du mariage est différente. On conçoit le mariage différemment. Ici, on est dans le mode du divorce, de la séparation ainsi de suite dans l'individualisme. L'individualisme déjà donne lieu à la séparation acceptable très facilement. Les Québécois acceptent facilement le divorce bien qu'il y a des gens qui vont jusqu'au meurtre comme l'affaire Guy Turcotte mais généralement on vit dans ce mode individualiste où il y a beaucoup de séparations et ruptures... jusqu'à cinq par union. J'ai lu là-dessus.*

Il réfère à ses origines : *« Nous on est dans... c'est comme le mariage est à vie. En Afrique, l'homme n'a pas été éduqué à être divorcé et c'est souvent lui qui divorce. Alors ici c'est un choc ».* Il réfère aussi à son parcours, sa trajectoire migratoire :

> *En même temps, c'est aussi complexe par exemple moi personnellement j'ai beaucoup souffert pour venir ici. À la fois j'ai souffert j'étais réfugié et les études m'ont pris beaucoup de temps. J'ai beaucoup souffert pour étudier, venir ici. Alors que ce serait le temps de se reposer. Tu veux trouver la paix et là tu divorces. C'est comme si il y a un continue perpétuel d'épreuves. Ça rajoute à l'épreuve. C'est pas évident. Mon parcours si je vous le raconte. C'est difficile. C'est maintenant qu'on se rend compte que c'est pas un divorce ordinaire ». « C'est une question beaucoup sur la culture, les valeurs, on pourrait arriver à trouver des solutions axées plus sur les besoins.*

En médiation familiale, Eddy aurait souhaité parler des options possibles avant le divorce et de verbaliser ce qui s'est passé pour Marie et lui.

> *Moi, dans mon cas, il n'y a pas eu cette option d'écouter les gens, leurs histoires et moi je pense que quand on parle de la médiation c'est pas juste de proposer le divorce. Le But est de comprendre et trouver des solutions. Essayer de les ramener. Quelqu'un de neutre qui vous dit voilà les conséquences du divorce... ça va entraîner vers ceci ou cela. Voilà des pistes de solution et si vous maintenez-vous toujours votre désir de divorce. Cela peut amener les gens à réfléchir autrement et ça pourrait même amener les gens à changer leur décision.*

Malgré tout Eddy se trouve gagnant, car ils ont évité la guerre ouverte devant les enfants. *« Moi je me trouve gagnant car ma première panique, c'était qu'elle garde la maison et l'auto, les enfants et tout ».*

Figure 4.2 : Schéma du parcours migratoire d'Eddy du Congo

Parcours migratoire

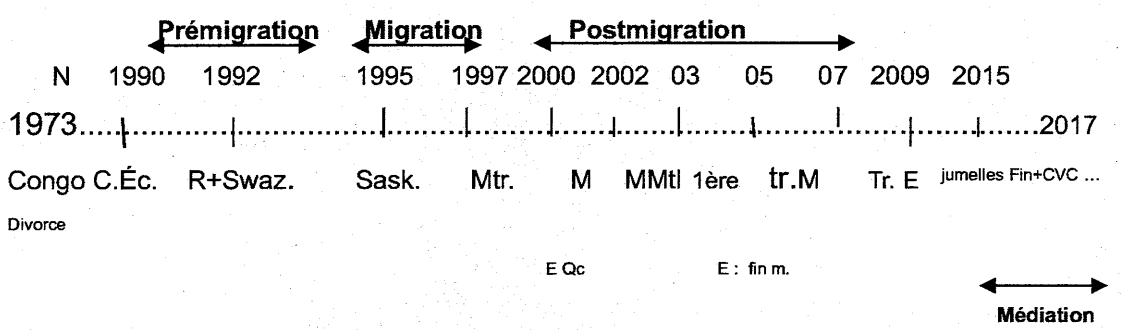

Légende personnalisée
N : naissance Congo
C.Éc : Crise économique 1990
Mtr. : mariage traditionnel Congo 1997
R+Swaz : Réfugié au Swaziland 92-95
Sask : Arrivée Eddy en Saskatchewan 95
M : marriage officiel Congo 2000
EQc : Eddy arrive au Qc 2000
MMtl : Marie arrive Mtl en 2002
1er, 2e, 3e : naissance des enfants
TM : travail permanent Marie 2005
E : fin m : Eddy termine maîtrise 2005
Fin+ CVC : Fin du mariage mais continuité de vie commune
D : Divorce

4.1.3 L'étude de cas de Rania et Sami du Maroc

Le récit de l'histoire du couple

Rania naît au Maroc en 1957. Elle rencontre Sami alors qu'elle fait de l'auto stop pour se rendre au Lycée. Ils se fréquentent quelques années alors que Sami est professeur à l'Université du Maroc en plus d'être impliqué en politique. Un poste de ministre au Maroc est offert à Sami qui le refuse pour travailler en Côte d'Ivoire à la Banque Mondiale de développement. Sami demande Rania en mariage. La mère de Rania est réticente. Sami est un étranger qui ne vit pas au Maroc et qui réside en Côte d'ivoire. Elle craint ainsi de voir Rania quitter le Maroc de même que ses études de droit. Elle dit : *« Tu vas partir là-bas, mais tu ne connais pas l'Afrique. Tu sais l'image de l'Afrique. Tu vas être sida »*. Rania choisit de suivre Sami malgré l'avis de sa mère : « *C'était mon rêve de partir en voyage. Le rêve de la fille quand on est jeune. Le prince charmant, on va voyager et on va faire la belle vie* ». Rania et Sami se marient donc en 1979 au Maroc.

L'immigration vers la Côte d'ivoire

Peu après le mariage, Rania et Sami quittent le Maroc pour établir leur domicile à Abidjan en Côte d'Ivoire. Ils y établiront leur famille, auront 3 enfants et vivront en Côte d'Ivoire de 1979 à 2000. Arrivée en Côte d'Ivoire, Rania s'inscrit à l'Université dans le but de terminer ses études de droit tel que promis à sa mère. Elle a du mal à s'habituer au nouveau pays et se sent perdue. Elle veut retourner chez elle, mais le médecin proscrit le voyage. Elle nous fait part de son état :

> *Mais puisque j'étais enceinte et le pays, c'était pour moi comme un choc, de partir de chez moi et rentrer là-bas et voir d'autre monde, j'avais peur. J'ai tout abandonné. J'avais une grossesse difficile. Au début, j'avais un but, je voulais finir avec les études. Mais là après, quand je suis arrivée*

> *là-bas, c'était un autre monde. C'était plus la même chose que chez moi, donc je me suis sentie complètement perdue.*

Sami, lui, gravit rapidement les échelons salariaux et se voit confier des responsabilités de plus en plus importantes comme directeur dans le domaine bancaire. Il gère les finances du couple et pourvoit financièrement aux besoins de la famille. Rania, elle, abandonne ses études universitaires et se consacre entièrement à l'éducation des enfants.

La famille vit dans une maison cossue avec plusieurs serviteurs en Côte d'Ivoire. Ils ont une vie sociale remplie et font de nombreux voyages à l'Étranger (Afrique, Europe, États-Unis). Les enfants fréquentent l'école privée et pratiquent plusieurs sports. Deux des trois enfants sont inscrits dans des camps de tennis et participent à des compétitions internationales. Rania se rappelle l'aisance financière qu'ils avaient là-bas. Elle déclare : *« Je vivais comme une reine là-bas. J'avais un chauffeur là-bas et ... j'avais comme argent de poche 3000-4000 par mois».* Rania rapporte toutefois que cinq ans après son mariage, elle aurait dû se séparer. Elle se sent brimée dans sa relation avec Sami. Rania exprime :

> *Moi normalement avec mon ex, après cinq ans de mariage j'aurais dû me séparer mais j'ai fait un sacrifice à cause des enfants. Parce qu'il était très difficile. C'est quelqu'un de très difficile. C'est moi c'est moi. C'est comme un objet. Si je veux faire quelque chose. Non je n'ai pas le droit. Si je parle, je n'ai pas le droit de parler. Si on est invité je pars avec la tête basse. Je ne peux lever la tête. Car si je lève la tête, et qu'un homme me parle ils vont dire que c'est moi, que j'ai provoqué. On connaît la mentalité des hommes marocains. C'est lui l'homme moi je suis là juste comme ils disent pour la cuisine et les enfants.*

En 1991, après la naissance du plus jeune des trois enfants, la relation de Rania et Sami se détériore encore. Sami dit à Rania *: « rentrez chez vous au Maroc, je n'ai plus besoin de vous ici ».* Rania refuse de retourner au Maroc à ce moment-là et fait le sacrifice d'endurer sa mauvaise relation pour ses enfants. *« Moi j'ai commencé à penser parce*

qu'il a une bonne situation donc mes enfants vont avoir une bonne éducation et pour le moment je suis fière de faire un sacrifice pour eux autres ».

La décision d'immigrer vers le Canada

Fin 1999 et début 2000, la situation politique commence à se détériorer en Côte d'Ivoire[20]. Rania rapporte :

> *« Il y avait les attentats contre le président. Des problèmes politiques en Côte d'Ivoire. Ils attaquaient les étrangers. C'était danger. On était en danger, on ne pouvait pas sortir, il y avait des couvre-feux. Ça commençait à voler les enfants, les femmes c'était comme le bordel, il n'y avait pas de stabilité de vie ».*

Sami et Rania décident alors de quitter le pays pour élire domicile ailleurs avec leurs 3 enfants. En 2000, Rania part en France avec les enfants et y reste 2 mois.

L'arrivée, l'entrée et l'installation au Canada

Rania s'installe ensuite à Montréal avec deux des trois enfants. Les deux plus jeunes fréquentent des collèges privés à Montréal. L'aîné poursuit ses études aux États-Unis dans une Université réputée et vient régulièrement visiter sa mère et ses frères et sœurs à Montréal. Rania est ravie dès son arrivée à Montréal. Elle s'exprime ainsi : « *Normalement on devait s'installer à Toronto. Mais moi quand je suis arrivée à Montréal, je suis tombée en amour avec Montréal.* » Sami, lui, demeure et travaille en Côte d'Ivoire afin de subvenir financièrement aux besoins de la famille jusqu'à 2003 où il rentre définitivement au Québec joindre sa famille. De 2000 à 2003, Sami visite régulièrement Rania et les enfants à Montréal à l'occasion des congés, fêtes de noël et les vacances estivales.

---

[20] Le 24 décembre 1999, en Côte d'Ivoire, un coup d'État militaire renverse le président Henri Konan Bédié qui avait succédé six ans plus tôt à Félix Houphouët-Boigny, le père de l'indépendance. C'est la consternation dans le monde. Après quatre décennies de stabilité politique et de relative prospérité, la Côte d'Ivoire, présentée comme un modèle de développement pour les autres états du continent noir, sombre dans le chaos.

L'arrivée de Rania à Montréal se passe aisément sans obstacle. Elle trouve rapidement un appartement.

> *C'est moi que j'ai cherché la maison. J'avais un contact, déjà ici, une femme de l'ambassade de Tunisie... ses enfants ils étaient déjà là. J'ai appelé et c'est elle qui m'a présenté un contact et c'était facile pour moi de trouver un appartement après...toutes les façons c'était facile pour moi.*

L'arrivée de Rania est aussi facilitée par son adhésion à un club sportif où elle pratique le tennis et développe un réseau d'amis.

> *« Quand je suis arrivée, la première chose que j'ai faite, je me suis inscrite au Club de tennis. Ça a facilité la tâche pour moi parce que j'ai fait des amis. C'était facile pour moi le Québec pourtant, j'ai jamais vécu le moins 40 ou le moins 45 degrés. Il y avait des gens, des couples québécois, qu'on m'a aidé. Je n'avais même pas besoin de la famille ».*

En arrivant à Montréal, Rania constate qu'elle a plus de droits et plus de liberté. Elle décide de prendre une formation en coiffure au Collège. Sami est contre mais Rania persiste et complète son cours. Elle rappelle comment elle se sentait à son arrivée :

> *En arrivant ici, j'ai trouvé que les femmes, nous on avait des droits. On pouvait faire ce qu'on a à faire. Je me suis inscrite au Collège Lasalle j'ai pris un cours de coiffure. Sami avait tous les pouvoirs sur moi. Je dépends de lui. Je croyais que s'il me laisse je vais mourir de faim.*

Rania trouve à l'intérieur de son club sportif, des amis, du soutien et reçoit beaucoup d'aide de purs étrangers, elle se sent comme chez elle à Montréal.

> *Je jouais au tennis beaucoup donc là j'avais des gens, un réseau qu'on m'a aidé. Si je veux quelque chose j'appelle et ils venaient me chercher pour m'amener à Costco pour faire des courses. Je me suis pas sentie étrangère ici je me suis sentie plus en sécurité. Je me suis plus sentie étrangère en Côte d'Ivoire qu'ici, pourtant c'est aussi l'Afrique hein. En Côte d'Ivoire, c'est l'Afrique, le soleil, les gens.*

Rania refuse de fréquenter la famille de Sami, au Québec depuis 30 ans. Rania rapporte qu'ils sont plutôt négatifs et se plaignent du froid du Québec.

En 2003 Sami démissionne de son poste en Côte d'Ivoire et vient joindre sa famille au Québec. Il travaille à distance comme consultant indépendant et fait de la promotion immobilière. En 2004, il fait des démarches pour acquérir une franchise d'un commerce de restauration rapide au Québec, mais ses démarches n'ont pas de suite. Sami n'obtient pas sa citoyenneté n'ayant pas suffisamment de jours de résidence au Canada. Rania et Sami cessent de faire vie commune en juin 2005.

Le récit de leur rupture

Dès 2004, La relation de Rania et Sami se détériore. En fait, selon Rania quand les partenaires de tennis de Rania appellent à la maison, Sami leur manque de respect : *« Quand mes amies appelaient à la maison lui, il disait si vous voulez la pute, vous devez l'appeler dehors. Il disait : « n'appeler plus chez moi c'est mon téléphone et je suis chez moi».* Rania vit beaucoup d'humiliations. À une autre occasion, alors qu'elle revient du festival juste pour rire avec les enfants et une amie, elle n'arrive pas à ouvrir la porte d'entrée. Sami a changé les serrures. Son amie veut appeler la police mais Rania refuse et tente d'excuser Sami en indiquant ceci à son amie : *« Tu sais parfois quand quelqu'un il t'aime beaucoup... Elle m'a dit tu sais, c'est pas de l'amour cela ».* Sami dénigre Rania devant les enfants. Il dit aux enfants que leur mère à un amant. Il n'accepte pas que Rania soit la seule responsable des enfants au niveau scolaire. Ainsi alors que leur fille cherche Rania pour la signature d'un document scolaire, un conflit éclate.

Sami questionne le fait que Rania soit la responsable : *« Il dit à leur fille pourquoi c'est elle qui va signer, comment c'est ta mère qui va signer elle est nulle...elle n'a même pas fini ses études. Et moi, je suis docteur ».* La fille a dit : *« écoute papa ce n'est pas parce que tu es un docteur, écoute, regarde elle, elle a fait l'école plus que toi, c'est nous ».* Puis un jour, Sami menace Rania avec un couteau. Rania a peur mais ne fait pas de plainte aux policiers, de peur de bouleverser ses enfants.

> *Là j'ai commencé à avoir peur. Non j'ai jamais fait une plainte aux policiers. Parce que je ne veux pas donner cette image aux enfants. Car de toutes les façons il reste leur père...Heureusement que j'avais cette idée. Après ils vont commencer à me préjuger que moi j'ai amené la police sur leur père.*

En juin 2005, Rania et Sami se séparent définitivement. Rania intente peu après des procédures en séparation de corps à Montréal. Rania rapporte que jamais elle n'aurait pu demander la séparation dans son pays d'origine.

> *C'est mal vu, est-ce que moi je vais me lever. Déjà j'ai eu le courage de faire tête à un homme il faut le faire. Jamais j'aurais pu le faire là-bas au Maroc. Peut-être je suis morte maintenant. Personne ne m'aurait soutenue au Maroc, pas ma famille, pas ma mère, même la société même les juges, même les avocats. Ils donnent toujours raison à l'homme.*

Au moment de se séparer, Rania mentionne alors qu'elle connaît peu du Québec et encore moins les lois du divorce québécoises : « *Ha ben ...quand j'arrive je connais juste la neige, le froid et puis on m'a aussi parlé beaucoup de la générosité des québécois. Mais je sais rien des lois ici* ».

<u>L'expérience de la médiation familiale</u>

Rania est référée par une amie et propose à Sami de consulter un médiateur. Ils consultent alors un médiateur avocat d'origine Québécoise pour trouver un terrain d'entente entre les deux. Rania ne souhaite pas un médiateur marocain. Elle veut un médiateur neutre. « *Un médiateur marocain malgré qu'il va dire je suis neutre, la mentalité reste toujours la même* ». De plus, elle souhaite que le médiateur entende leur histoire avant de juger. Selon Rania, c'est très important de questionner l'histoire car sinon il pourrait mal juger. « *Avant de parler avec moi...donc le médiateur quand je me suis assise, il a commencé d'abord à parler de notre vie : comment vous êtes mariés, comment votre vie s'est passée pour essayer de comprendre. Ça a pris quatre heures de temps avec le médiateur. Il a pris le temps de bien comprendre les choses* ».

Rania rappelle son objectif dans sa démarche de médiation: *« la médiation était pour trouver un terrain d'entente. Monsieur ne voulait pas la garde des enfants de toute façon il ne vivait pas vraiment ici...J'étais à 100 % avec les enfants...j'avais des mineurs ».* Rania et Sami ne s'entendaient pas sur le règlement des conséquences économiques de leur rupture. Rania indique : « *Nous avions une maison il a fait tout pour que je sois hors-jeu et que je sois dans la rue ».*

Ils voient le médiateur à deux reprises. Rania parle du déroulement du processus. Elle a peur de Sami. Elle veut la paix, elle est même prête à accepter toute entente : *« La première fois, j'avais le trac j'avais peur il était devant moi. Il était face à face. Tout ce qu'il me disait je disais oui oui oui ».* Elle croit devoir accepter tout ce que Sami propose vu le statut important de son mari : « *Je suis tombée d'accord avec lui car je travaillais comme assistante dans un salon de coiffure ».* Sami souhaite que Rania paie toutes les factures reliées à la maison pendant qu'elle l'habite avec les enfants. Rania n'a que de faibles revenus mais souhaite signer l'entente même inéquitable. Le médiateur invite Rania et Sami à consulter un avocat et suspend la médiation. Rania rappelle que c'est nouveau pour elle d'avoir des droits.

> *Moi je suis musulmane et monsieur aussi. Alors il faut comprendre que la femme n'a pas le droit de dire rien, de demander le divorce. Elle a le droit de dire oui oui oui. En Côte d'Ivoire c'est la même façon, la vie musulmane, la femme n'a pas droit. » Elle rapporte avoir subi un choc quand le médiateur lui a dit d'attendre avant de signer et de consulter un avocat. « C'est moi que je l'ai choqué : la vérité il m'a pris...quand mon ex est parti aux toilettes, il m'a dit Mme réfléchis parce que là c'est danger. Déjà j'allais prendre le stylo sans lire. Je vous conseille prenez le temps de regarder et parler avec votre avocat vous n'êtes pas obligé de vous précipiter, ne signez rien.*

En septembre 2006, Sami intente des procédures en Divorce à Montréal. À partir de ce moment, les procédures en séparation sont abandonnées. En 2007, Sami vit désormais définitivement au Maroc et fait vie commune avec une nouvelle conjointe. Il décide donc d'entamer une autre procédure en Divorce au Maroc pour laquelle il obtiendra un

jugement en octobre 2008. Sami aurait donné erronément comme motif de divorce au Maroc que Rania était lesbienne créant un scandale et la honte auprès de la sœur de Rania, juge au Maroc. Ce jugement de divorce des tribunaux du Maroc sera déclaré sans effet au Québec étant donné que l'instance en divorce était toujours pendante devant la Cour Supérieure du Québec. Les procédures en divorce initiées par Sami en 2006 à Montréal seront quant à elles reportées plusieurs fois jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne finalement en faveur de Rania en 2013.

Pendant les longues démarches et attentes pour l'obtention du divorce, Rania subit une chirurgie et reçoit des traitements à la suite d'un cancer. En septembre 2007, Rania sera autorisée par la Cour à demeurer dans la résidence familiale avec les enfants à l'exclusion de Sami, et le Tribunal ordonnera à celui-ci d'assumer tous les frais afférents à la résidence. L'état de santé de Rania demeure précaire en 2008 et en 2009 à cause d'une dépression. En 2012, Rania complète une formation pour devenir préposée aux bénéficiaires et est fière de dire qu'elle a été engagée rapidement. « *Quand j'ai commencé ma formation de préposée aux bénéficiaires, on m'a engagé avant même que ma formation soit finie. Heureusement que je l'ai fait car en coiffure, avec ma maladie je n'aurais pas pu être en sécurité* ».

En 2015, Rania vit malheureusement une récidive de son cancer et sera opérée à nouveau. Elle demeure forte et dit. *« Dieu merci je suis en vie. Je suis tellement bien entourée j'ai des médecins comme des anges. »*. Malgré tous ses sacrifices, Rania est satisfaite : « *Mes enfants disent : notre mère est notre idole. J'ai laissé mon côté femme de côté. Je n'ai jamais eu d'autre personne dans ma vie. Maintenant le résultat est là. Mes enfants ne seraient pas les enfants de maintenant* ».

Figure 4.3 : Schéma du parcours migratoire de Rania du Maroc

Parcours migratoire

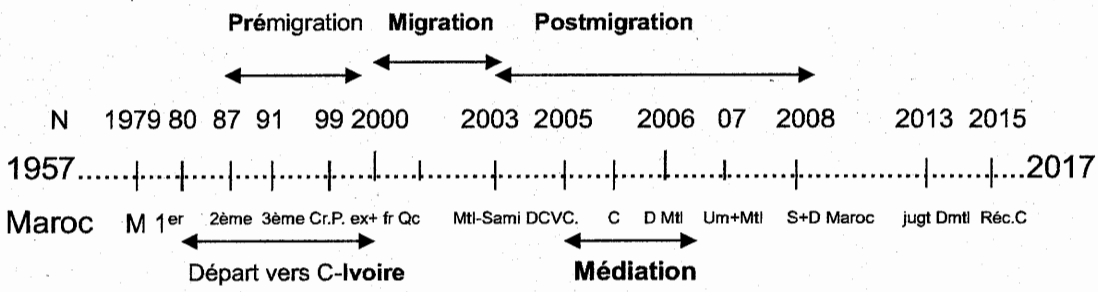

Légende personnalisée
n : pays de naissance : Maroc M : mariage 1er, 2e, 3e : naissance des enfants Départ du pays d'origine ou transit : Côte d'Ivoire 1980-2000 Cr. P. : crise politique en Côte d'ivoire 1999-2000 Qc et CA: arrivée au Québec, arrivée au Canada RP : Résidence permanente Ex + fr : départ pour la France 2 mois en 2000 Mtl Sami : arrivée de Sami à Mtl en 2003 C : cancer Rania DCVC : date de cessation de vie commune DMtl : divorce entamé Mtl par Sami Um+Mtl : usage maison de mtl à Rania + enfants S+d Maroc : Sami initie demande divorce Maroc 2008 Jugt D mtl : jugement divorce Mtl 2013 Réc. C. : récidive cancer Rania 2015

4.1.4 L'étude de cas de César et Ottilia de Roumanie

Le récit de l'histoire du couple

Cesar et Ottilia sont originaires de Roumanie. Ils sont voisins et amis d'enfance. Ils se rencontrent par l'intermédiaire d'amis qui les présentent l'un à l'autre. Ils se marient à Brasov, en Roumanie en novembre 1997. Ils vivent à Brasov, ville touristique de Transylvanie. Leur ville est une magnifique et ancienne ville, entourée de centres de ski et qui détient l'un des plus impressionnants monuments historiques de Roumanie : Le château de Bran, aussi appelé le château de Dracula[21]. Faisant partie de la classe moyenne de Roumanie, César dirige une compagnie de transport qu'il a lui-même démarrée et fondée au début de sa relation avec Ottilia. Ils y travaillent tous les deux : Ottilia, comme économiste comptable et César à titre de directeur. Ils sont très bien financièrement. César décrit son pays d'origine et leur ville comme étant paisible, tranquille et dont l'économie est moyenne.

La décision d'immigrer vers le Canada

Alors qu'ils demeurent en Roumanie, César et Ottilia voyagent beaucoup et visitent l'Europe, l'Égypte, ainsi que la Turquie. Des amis leur font part de leur démarche pour immigrer au Canada et ils décident alors de faire eux-aussi l'expérience pour l'aventure tel qu'exprimé par César.

> *C't'un petit peu pour l'aventure. On a visité beaucoup de places, en partant de la Roumanie. On voulait voir d'autres choses. Au début, je ne voulais pas partir finalement j'ai dit ok pourquoi non, on s'en va voir de nouvelles choses ; une autre façon de vivre et tout ça. On était jeunes, on*

[21] Il se trouve à l'entrée du col de Bran-Rucăr, dans les montagnes des Carpates. Il est situé à une trentaine de kilomètres de la ville de Braşov, qui fut la première capitale de l'ancienne Valachie, territoire du prince Vlad Tepeş, surnommé Dracula. Bâti sur un rocher, le château abrite actuellement un musée qui s'étend sur les quatre étages ouverts au public. Et bien que les touristes étrangers viennent chaque année, attirés par la légende du comte Dracula, et que le guide n'hésite pas à mettre l'accent sur le côté mythique de la bâtisse, l'histoire vraie du château de Bran suffit à les enthousiasmer.

> *voulait expérimenter... de voir encore un autre continent... aller d'un bout à l'autre du Canada. Vraiment on pouvait de cette façon, on pouvait connaître, apprendre des choses... Pour nous personnellement c'était vraiment plus pour l'aventure.*

César décrit bien son assurance pour leur grand projet d'immigration au Canada : « On était sûrs d'être capables de commencer à nouveau. On était jeunes et tout ça en plus d'être fiers d'être roumains et d'explorer des nouvelles choses ». César et Ottilia sont prêts à partir, ils apportent leurs économies accumulées et se préparent à quitter la Roumanie. Ils annoncent leur projet à leurs familles respectives.

Les familles de César et Ottilia réagissent bien à leur projet d'immigration. Selon César : « Ce n'est pas comme partir de la planète terre, c'est sept heures de vol jusqu'en Roumanie. C'est loin mais c'est pas assez loin. On revient visiter la famille et on parle au téléphone à toutes les semaines et Tout ça ». Pour nos familles, c'est un peu la possibilité de vivre le rêve américain : « c'est l'histoire américaine... pour l'Europe de l'est, le Canada, l'Amérique, les États-Unis c'est un petit peu pareil pour nous autres là-bas. L'histoire américaine, les succès américains, les gratte-ciels, les grosses voitures. Wow C'est quelque chose ».

César rappelle qu'après la chute du communisme en Roumanie en 1989, beaucoup de gens ont quitté la Roumanie pour explorer d'autres pays. Ainsi il affirme :

> *Après le communisme a tombé en 1989*[22]*, la démocratie a pris la place et beaucoup de monde sont partis voir des choses, en Allemagne, Italie et ailleurs et nous autres, on a décidé d'aller au Canada parce que c'est*

[22] La **révolution roumaine de 1989** fut un coup d'état facilité par une série d'émeutes et de protestations qui se déroulèrent en décembre 1989 et qui aboutit au renversement et à la mort du dictateur communiste Nicolae Ceaușescu et de son épouse, qui sont alors fusillés. Cet événement inaugure le début de la métamorphose du régime communiste en démocratie parlementaire, et de la nomenklatura en une bourgeoisie libérale. Comme dans les autres pays de l'Europe de l'Est, la grande majorité de la population souffrait de l'absence de libertés civiles et de la politique économique de Ceaușescu (remboursement de la dette extérieure par l'exportation de la production agricole combiné à des projets de constructions surdimensionnées) qui étouffaient toute vie sociale et maintenaient la population dans la misère matérielle.

> *vraiment la terre neuve... l'Amérique... Hollywood et tout ça. On était jeunes tsé.*

L'arrivée, l'entrée et l'installation au Canada

César et Ottilia arrivent au Canada en juillet 2000 et s'établissent à Gatineau. Ils y demeurent pendant 3 ans avant de faire le saut pour déménager dans la grande ville de Montréal en 2003. À leur arrivée, ils sont enthousiastes d'expérimenter et d'apprendre de nouvelles choses. Ils veulent s'intégrer rapidement. César indique : « On voulait vraiment être des Canadiens, aller à l'école de francisation et apprendre aussi la langue anglais et tout ça. Commencer à travailler et avoir la job pour s'établir ici et à Montréal ».

À leur arrivée à Gatineau en juillet 2000, la température est anormalement froide et César s'en rappelle bien : « On est arrivé le mois de juillet, arrivés le 17 et on est sorti le 18 juillet 2000. Il faisait 3 ou 4 degrés. Il faisait vraiment froid. Le taxi de l'hôtel disait Welcome Canada. Il dit ici quand c'est l'hiver il fait vraiment froid. » Il indique aussi qu'Ottilia et lui ne sont pas effrayés par le froid : « En Roumanie, c'est quatre saisons aussi. Les hivers sont froids aussi. Ok on n'a pas peur on va le voir ». À leur arrivée César est aussi surpris de ne voir personne dans les rues et de réaliser que les gens sont au travail puisqu'ils travaillent de 9 h à 17 h :

> *On a vu sur la rue seulement de personnes âgées et des personnes handicapées, on se demandait qu'est ce qui arrive. Je me souviens du 1er choc qu'on a eu. Après on a réalisé que les personnes étaient parties au travail et qu'ici les gens travaillaient de 9 h à 17 h ce qui était nouveau pour nous autres.*

César et Ottilia arrivent à Ottawa dans un hôtel quatre étoiles. Ils arrivent seuls. Ils n'ont aucune famille au Canada. Ils n'ont qu'un numéro de téléphone afin d'obtenir réponse à leurs questions au besoin. Ils font donc leur recherche et s'informent de la marche à suivre pour acheter une voiture, louer un appartement, faire application pour

avoir la carte d'assurance maladie (RAMQ). Ils explorent leur nouveau pays. César exprime être surpris par la chaleur des Gatinois qui l'invitent pour une fête d'anniversaire le lendemain de leur arrivée.

Leur installation se fait relativement bien et sans difficulté. Au niveau de leur connaissance du système de lois au Québec, César rapporte avoir passé une entrevue avec une dame du consulat de Roumanie. Il se dit au courant du système législatif au Québec. D'autre part, il s'étonne d'un contraste quant aux droits des femmes ici :

> « *Mais ici la femme a un peu plus de droits. En Europe on est plus préhistorique... les hommes ils ont leur façon, le devoir l'appelle, il s'en va travailler fort, il apporte l'argent à la maison et prend soin de la femme, de la famille, il met le pain sur la table* ».

César discute de son rapport à la famille en comparaison avec le Canada. « En Europe la famille c'est plus serré, on est vraiment très unis là-bas. On s'en va sortir ensemble le Noël… Pâques ensemble et tout ça ». Alors qu'ici, il a l'impression qu'ils ne sont plus mariés.

César raconte aussi avoir vécu un choc quand il apprend qu'au Québec les gens doivent utiliser leur nom de naissance dans leur demande administrative de carte d'assurance maladie ou autre document.

> « *On est arrivés ici Monsieur et Mme Romanova... Et trois semaines plus tard, on était comme divorcés, c'était M. Romanova et Mme Mertik. Ok non ici au Québec on prend le nom de la naissance et on ne s'en va pas pour la famille. Alors je me suis demandé c'est quoi ça, on arrive comme une famille et maintenant vous allez divorcer ou quoi* ».

Il trouve ce changement difficile. « *On est arrivés avec un bagage culturel ici c'est pas juste un bagage physique, des vêtements et tout ça. On ne peut pas juste comme on switch tu étais Mme Romanova et maintenant tu es Mme Mertik* ». César a l'impression qu'ils ne sont plus mariés.

> *Comme mes amis, immigrants de l'Europe de l'est, mes amis de la Serbie, la Croatie et la Turquie, on vit un choc en arrivant ici parce qu'on est plus mariés et on se demande qu'est-ce qui arrive... On nous répond non*

> *non, ici vous êtes mariés sauf que mais ici la femme a un peu plus de droits.*

Le récit de leur rupture

César et Ottilia déménagent en 2003 à Montréal. Ils avaient toujours souhaité vivre dans une grande ville avec toutes les activités et commodités d'une métropole. Ottilia donne naissance à leur premier enfant en février 2003 puis au second enfant en mai 2007. Ottilia travaille à temps plein dans une entreprise de nettoyage et César travaille comme chauffeur de camion à raison de quatorze heures par jour. « *La plupart des chauffeurs ici sont des Roumains parce que ça gagne de l'argent. On est des travailleurs, on aime travailler* ». Ottilia et lui ont de grandes dépenses et donc ils doivent travailler fort pour payer ensemble. Ottilia rencontre des femmes au travail et pour César, ces femmes influencent négativement son épouse à réclamer des choses nouvelles auprès de son mari.

César rappelle que leur intégration au Canada a été différente et selon lui, Ottilia a changé.

> *Depuis la première journée, c'était tout vers la liberté de la femme. La liberté a donné un changement dans notre vie de couple comme mes amis Russes qui ont eux aussi divorcé. La femme a commencé a pensé qu'elle a le droit de liberté de faire n'importe quoi... La liberté et le féminisme je trouve que c'est une chose très bon, mais pas si excessif. On est 50 % et 50 % oui ? Et donc égaux dans la famille et la femme ne peut être supérieure à un homme. Et l'homme ne peut être supérieur à la femme. On est égaux dans la face de la justice et on est égaux dans la famille vous comprenez ?*

La relation se détériore ensuite au point où César et Ottilia cessent de faire vie commune en mars 2012. Pour César, la relation était devenue inégale, il donnait et ne recevait rien en retour. Il semble aussi se plaindre de la diminution de leurs rapports intimes.

> *Les femmes en général, ils confondent et pensent d'avoir un peu plus de l'Europe de l'Est et du Canada aussi. Ça ne marche pas, il faut donner pour recevoir. Ils ne peuvent pas tout recevoir et ne rien donné. L'amour prend beaucoup de choses pour être égal. Pour garder le feu « the fire », il faut mettre les deux du bois dessus. Parce que si je vais me coucher l'autre doit mettre du bois dans le feu pour pas que le feu s'éteint.*

César rapporte que la rupture survient lors d'une petite dispute entre Ottilia et lui quant au volume du téléviseur.

> *C'était presque rien, je crois que c'était à cause du eh je demandais eh je pense que c'était à propos du son très haut, le volume de télévision. Mme me disait presqu'à tous les jours Mme me disait si tu n'aimes pas ça va t'en... Le féminisme qui se développait vraiment jusqu'au ciel, comme ça. Vraiment, c'était décourageant pour moi d'avoir à tous les jours la même façon de... ok si tu n'aimes pas c'est va t'en... c'est là la porte. La dernière fois, elle a dit : Tu ne comprends pas ? Ok va t'en la porte est ouverte, tu peux sortir quand tu veux ? Alors moi, j'ai fait mes valises et je suis sorti.*

<u>L'expérience de la médiation familiale</u>

Ottilia prend l'initiative et trouve un notaire, médiateur familial. César et Ottilia le consultent pour leur séparation. « *On a été voir un notaire pour savoir des choses qu'on peut faire pour la séparation. C'est Mme qui était intéressée d'aller faire ça. Je me suis présenté voir le Monsieur* ». En mai 2012, César et Ottilia font une entente finale en médiation qu'ils pourront incorporer dans leurs procédures en divorce ultérieures. Pour César, la médiation n'a pas fonctionnée. « *Je peux dire que la médiation pour nous autres, ça n'a pas marché. Oui je pense que oui on a fait une entente finale mais c'était plus informatif* ».

Selon César, la médiation ne peut fonctionner si les parties ne communiquent pas.

> *La Médiation familiale, je pense que ça c'est comme entre deux personnes adultes et voir si les deux personnes sont d'accord avec ça. Et ma femme n'était pas vraiment d'accord de parler. Elle ne voulait pas discuter. Elle*

> *voulait juste voir ok on va divorcer et c'est tout. Elle voulait savoir qu'est-ce qu'on a à faire après et tout ça, la pension alimentaire et tout ça.*

César rapporte que le processus de divorce lui était inconnu tant ici qu'en Roumanie, ne connaissant personne de sa famille n'ayant vécu le divorce. Il désigne le divorce comme le virus d'aujourd'hui. César exprime la difficulté supplémentaire des rencontres en médiation compte tenu du silence d'Ottilia. Ottilia ne voulait pas parler et selon lui, la forme de médiation n'était pas bonne. « *Les rencontres c'est pas facile. Il faut que les deux mettre du bois sur le feu. C'était pas à cause du monsieur médiateur. Elle ne voulait pas parler et donc c'était pas faisable et c'est tout. La forme n'était pas bonne pour elle. Ça aurait pris plus de temps* ».

La procédure en divorce est prise en 2013 mais jamais finalisée puisque César et Ottilia reviennent ensemble deux ans après leur rupture et ont maintenant un troisième enfant âgé d'un an. César affirme être heureux d'avoir toujours continué à assumer son rôle de père auprès de ses enfants malgré la séparation.

Figure 4.4 : Schéma du parcours migratoire de César de Roumanie

Parcours migratoire

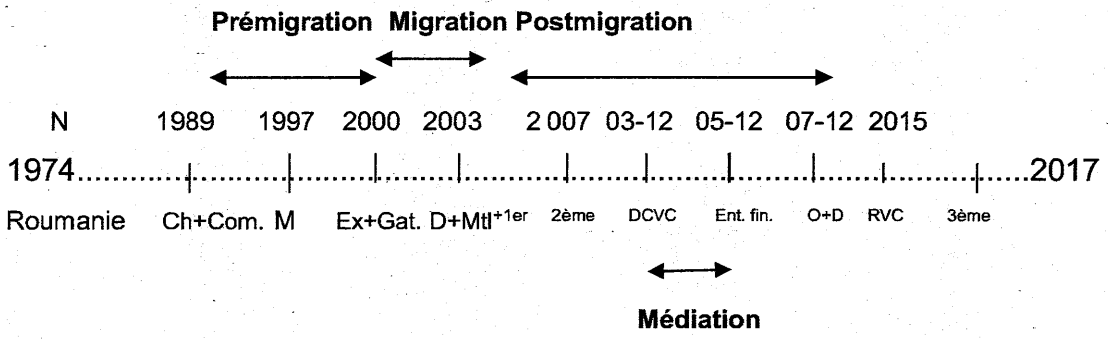

Légende personnalisée
N: naissance Roumanie
Ch+Com : chute communisme 1989
M : mariage 1997
Départ vers Canada : Gatineau 2000
Départ vers Mtl 2003 et 1er enfant
1er, 2e, 3e : naissance des enfants
DCVC : date cessation vie commune mars 2012
Ent. Fin. : Entente finale médiation 03-12
O+ D : Ottilia demande divorce 07-12
RVC : reprise de vie commune 2015

4.1.5 L'étude de cas de Lina et Karim d'Algérie

Le récit de l'histoire du couple

Lina et Karim sont originaires d'Algérie. Ils se rencontrent par l'intermédiaire de la sœur de Lina en 1986 : « Je dis à cause, je ne dis pas grâce… je dis à cause. C'est elle qui m'a poussé là-dedans. On sortait en gang ensemble dans les booms ». Lina informe Karim dès le début de leur relation de ses intentions de finir ses études et qu'il doit faire de même s'il veut continuer à sortir avec elle : « Ha ok, Je lui dis-moi bibi, ne lâche pas ses études… moi j'ai une carrière et je veux aller de l'avant… tu veux me suivre tu ne lâches pas tes études tu me suis ou pas. Si tu lâches tes études tu ne feras pas parti de mon tableau ». C'est le début des fréquentations : « Voilà, 8 ans après on s'est dit bon… on va s'engager dans une vraie relation là. Puis c'est comme ça qu'on a commencé une vraie relation. Et on se connait depuis 30 ans ».

Lina et Karim sont de confession musulmane mais Karim est Kabyle[23] et Lina est Arabe de par son père. Karim vient d'un milieu moyen et Lina d'un milieu plus aisé. La maman de Lina a un rôle décisionnel important, c'est elle qui gère la famille. Elle est contre ce mariage parce que Karim est Kabyle et qu'il est de milieu moyen. Lina rappelle le rôle de l'ethnie en Algérie : « *En Algérie, tout le monde est musulman. Ce qui va entrer en ligne de compte c'est l'ethnie. La minorité faut la chercher, la plupart*

[23]Les Algériens descendent généralement soit des Berbères, soit des Arabes, qui sont les deux ethnies qui prédominent en Algérie. La population berbère compte aujourd'hui environ 19 millions d'habitants répartis dans plusieurs pays dont le Maroc, l'Algérie, le Niger et le Mali. En Algérie, on compte environ 6 millions de Berbères. Bien que les Berbères parlent en majorité l'arabe, ils ont leur propre langue, le berbère ou tamazight, et une culture différente de celle des populations d'origine arabe. La non-reconnaissance de cette différence, essentiellement culturelle, par les gouvernements algériens successifs, a engendré, dans les années 80, un important mouvement d'affirmation identitaire chez les populations berbères. En Algérie, le mouvement d'affirmation berbère a pris la forme d'un bras de fer, parfois violent, avec les différents gouvernements algériens qui, depuis l'indépendance du pays, ont littéralement ignoré les aspirations identitaires berbères.

du temps, elle est à Kabyle, elle n'est pas en ville. » Donc, la problématique ici c'est que Lina est Arabe et Karim, lui est Kabyle. *« Là ça a clashé. Ma mère est Kabyle mais ma mère elle est raciste. Et elle n'aime pas les Kabyles. Quand je lui ai annoncé que j'avais rencontré un Kabyle. Elle était comme non ma fille pas un Kabyle pour toi ».* La mère de Lina demeure en désaccord avec le mariage. Lina maintient son choix. « *Je lui ai proposé écoute maman de toute façon c'est lui ou personne, fais-toi à l'idée. Maman a donc fait profil bas puis a accepté ».*

De son côté, Karim vit des discussions semblables avec ses parents qui acceptent difficilement que leur fils marie une arabe. « *Même chose de son côté à lui. Non tu veux une arabe dans notre famille, tu veux ridiculiser notre famille. Non ça ne va pas. Les arabes, ça n'a pas d'éducation ».* Puis, tranquillement pas vite, le beau-père de Lina la rencontre, et l'accepte. Le père de Lina est d'accord avec le mariage si c'est ce que Lina veut. Il donne son approbation, non sans ses mises en garde aux futurs époux. « *Je vous souhaite d'être aussi solides qu'un roc au milieu des fluctuations de la vie, c'est tout ce que je vous souhaite. Arrangez-vous pour être solides. Je ne veux ni or, ni argent ni dot, ni rien. Je veux que vous soyez solides ».* Lina et Karim se marient en 1994 en Algérie.

La décision d'immigrer vers le Canada

Lina et Karim travaillent tous les deux en Algérie. Lina a un emploi comme traductrice dans le domaine du pétrole et Karim comme chercheur dans un laboratoire nucléaire, relevant du ministère de la défense nationale. Ils vivent cinq ans comme couple marié en Algérie. Quand ils vivent des disputes, ils en parlent et discutent entre eux tel que le soulève Lina : « *ce serait trop facile pour sa mère de lui rappeler qu'elle a marié un Kabyle. Non, mes soucis je les garde pour moi. Si je veux en parler, j'ai des copines.* »

Selon Lina, tout se passe très bien pour eux. Ils profitent de leur vie de couple, s'amusent et font toutes sortes d'activités, camping, sorties, voyages divers. Lina accepte de reporter son projet d'enfants pour quelques années puisque le contexte de guerre ne s'y prête pas et que Karim ne veut pas d'enfant. Elle nous raconte sa vie de jeune couple : « *On a fait du camping, puis on s'est amusés. C'était vraiment génial.* » Puis la guerre se mêle de tout ça, elle bousille les plans de Lina et Karim. Dans l'urgence, ils doivent quitter l'Algérie. Lina mentionne les circonstances entourant leur départ : « *c'était un contexte de guerre*[24] *depuis une dizaine d'années qu'on vivait ça. Puis un moment donné l'absurde a frappé, la barbarie n'avait pas de limites... à un certain moment si je continue comme ça, je vais devenir folle. J'ai décidé qu'on devait partir.* » De 1996 à 1999, presque tous les membres de la famille de Lina s'expatrient à l'extérieur de l'Algérie. Les parents de Lina sont les premiers à quitter l'Algérie en 1996, foudroyés par le contexte de guerre. En fait, le père de Lina est menacé de mort directement et n'a d'autre choix que de quitter l'Algérie. Autour de 1997, la sœur de Lina alors en France annonce à celle-ci qu'elle quitte maintenant Paris pour s'installer au Canada. Les parents de Lina font de même et quittent la Belgique pour rejoindre leur fille au Canada. Lina y voit alors une opportunité pour elle aussi de s'installer ailleurs qu'en Algérie :

> « *J'ai décidé qu'on devait partir, d'ailleurs ma sœur venait juste de quitter Paris pour s'installer au Canada donc là je voyais une opportunité de pouvoir aller ailleurs. Donc à ce moment-là j'en avais parlé avec mon conjoint, ça n'a pas d'allure ce qu'on est en train de vivre on est un couple tout jeune, je ne veux pas avoir d'enfant dans un contexte pareil* ».

Karim accepte que Lina entame les démarches d'immigration vers le Canada. « *Il m'a dit fais la démarche. S'ils te répondent tant mieux* ». Leurs démarches ont pris deux

---

[24] En 1991, l'écrasante victoire du FIS (Front Islamiste du Salut) contre le FLN (l'ex parti au pouvoir), inaugure une phase de grave instabilité accentuée par les démissions inattendues du président Benjaddid et par l'élimination du second tour des élections. La situation se dégrada rapidement avec un crescendo de luttes entre la police et les militants islamistes et d'attentats contre les civils et les étrangers ; ainsi entre 1992 et 1999, le Pays vécut une véritable guerre civile qui provoqua, selon des estimations officielles, 150 000 morts (Meunier 2011).

longues années. Pour Lina, *« c'est très très long deux ans pour quitter dans un tel contexte »*.

Lina et Karim se préparent à partir. Ils font partis d'un petit groupe au travail, en attente d'immigrer au Canada. Ils vivent ensemble positivement les différentes étapes du processus d'immigration :

> *C'était un jeu entre nous, si toi tu as reçu ta réponse alors ça devrait être à peu près trois semaines pour nous. On commençait à partir comme des chapelets. Partir l'un après l'autre... L'ambiance était comme magnifique dans un contexte aussi catastrophique et chaotique. On a formé un pool de gens en effervescence ; ceux qui partent au Canada sont là-bas. Il y avait de la joie malgré tout.*

Lina et Karim préparent l'aspect matériel de leur voyage. Lors de leur départ, ils n'ont pas l'opportunité de tout apporter mais Lina considère qu'ils sont arrivés avec l'essentiel de leurs effets. Lina rapporte avoir choisi avec soins et non sans crainte de perdre certains souvenirs précieux. Ils quittent donc alors qu'ils sont surtout en mode survie : « *On ne se projette pas on veut juste s'en sortir, juste être en sécurité. On a des rêves oui, mais nos rêves n'ont pas cette dimension de rêve. Rêver pour juste trouver un boulot et se loger. C'était juste dans l'immédiat, juste survivre.* » Lina se rappelle les aux revoir quotidiens et ceux du départ vers le Canada.

> *C'est difficile. On se disait adieu à tous les matins. On ne savait pas si on allait revenir. Donc d'adieux en adieux là au moins c'était un « au revoir » mais pour aller vivre en sécurité. La déchirure était déjà là. La société complètement disloquée.*

Le voyage se déroule avec émotions mais se passe tout de même bien selon Lina.

<u>L'arrivée, l'entrée et l'installation au Canada</u>

Lina et Karim arrivent à Montréal en août 1999 après un transit d'une semaine à Paris. Ils demeurent chez la sœur de Lina cinq mois avant de s'installer dans leur propre appartement. Dès leur arrivée, Lina profite des conseils de sa sœur pour mettre son

curriculum vitae à jour et se trouver un emploi. Lina indique : « *Pendant ces cinq mois, je ne me suis pas roulée les pouces. J'ai retravaillé mon cv* ». C'est ainsi que deux mois après leur arrivée, Lina décrochait un travail. Elle fait des économies et cinq mois après leur arrivée, ils emménagent dans leur propre logis. Karim quant à lui, débute un Diplôme d'études collégiales, ses diplômes d'Algérie n'étant pas reconnus au Canada. Lina vit un premier choc : comprendre le français québécois. On lui parlait un français qu'elle ne comprenait pas. « *J'ouvrais grand les yeux. J'ai compris le le, le du, mais les deux mots entre les deux, qu'est-ce que ça veut dire ?* ». Le débit, l'accent était différent. Lina n'était pas préparée pour ça, malgré la trousse reçue du ministère de l'immigration. *Puis on regardait. On savait un petit peu, l'orignal par rapport au chat. On tire sur l'orignal mais c'est pas la guerre. Le char, c'est une voiture. On se prépare avec le lexique de la trousse mais devant les gens c'est autre chose.* L'accueil chaleureux des gens du Québec facilite l'adaptation de Karim et Lina.

> *J'étais quand-même agréablement surprise par la chaleur des gens dans un pays aussi froid. Quand on a cette froideur-là qui est juste en France on comprend que c'est un autre contexte aussi bien historique que culturel. Ils en ont marre des Algériens et des immigrants. Mais ici c'est autre chose, ici il y a une chaleur, une simplicité, une bonté. Je n'en reviens pas qu'il y ait encore cette bonté sur terre. On avait l'impression de parler à de la parenté alors que ce sont des gens qu'on ne connaît ni d'Ève ni d'Adam.*

Une fois l'ouïe habituée à la langue, Lina trouve la vie facile à Montréal, étant habituée à la lourdeur administrative de l'Algérie.

> *On n'avait pas d'obstacles, du tout que du bonbon, on n'avait pas le souci de se faire des cartes de séjour ou d'hébergement. Vous avez deux cartes : une carte d'assurance sociale que vous recevez et une carte d'assurance maladie (RAMQ) et vous vivez avec ça. C'est pas le cas en Europe, c'est pas le cas chez nous, en Algérie. On est tout le temps en train de trimballer des papiers pour faire des dossiers. Chez nous l'administratif nous bouffe la tête.*

Lina pouvait compter sur sa sœur et ses parents pour du soutien, une fois arrivée ici. Elle souhaite aller de l'avant en se tenant à l'écart des membres de sa communauté d'origine. Elle ne veut pas entretenir des relations pour ressasser les mauvais souvenirs du passé. « *Je me tenais assez à l'écart de ma communauté merci. Parce que quand on se rencontre on parle des horreurs et ces horreurs je n'en voulais plus* ».

Peu après leur arrivée, le désir d'avoir un enfant renaît chez Lina. Elle insiste auprès de Karim afin qu'il reconsidère sa décision d'avoir un enfant. Lina négocie cet enfant avec Karim et le convint enfin. *« C'est fini la guerre. C'est derrière nous. J'ai rempli ma part. Tout s'y prête. C'est un pays pour avoir des enfants »*. Après avoir traversés deux fausses couches, et la mort du fœtus lors d'une amniocentèse, Lina et Karim accueillent finalement un beau garçon en plein santé juillet 2003. Avec du recul, Lina regrette d'avoir fait l'amniocentèse. Elle raconte son plus grand choc culturel vécu ici au Canada :

> *« Je me rappelle encore de l'obstétricien qui m'a dit si on trouve une anomalie, on peut y remédier... je n'ai pas questionné le « y remédier » ... Je venais d'arriver dans un pays nord-américain. Ils ont toute la technologie du monde. Carrément t'arrives toi ...d'un pays que les gens voient comme barbare, tiers mondiste. Ils peuvent y remédier alors ben oui je vais la faire « l'amio ». Mais ensuite je découvre que non y remédier, ici c'est vous décidez de continuer votre grossesse ou on l'arrête... mais ça, ce n'était pas dit clairement. Ça ça m'a choquée... Moi, quand les gens me parlent de chocs culturels, il est là, dans la vie de tous les jours mon choc culturel »*.

<u>Le récit de leur rupture</u>

Après la naissance de leur enfant, le couple se transforme. Alors que Lina s'efforce de maintenir l'équilibre entre toutes les sphères de leur nouvelle vie, Karim fusionne avec le bébé et rejette Lina. « *Après l'accouchement, le bonhomme est devenu autre chose. Il n'a pas perdu sa place. Au contraire, il m'a éjectée. Dès la naissance, Karim a toujours le bébé dans les bras. Il dort et mange avec le bébé près de lui* ». Lina réclame une discussion auprès de Karim concernant la place de chacun dans le couple et sa

place auprès de leur fils. Karim refuse d'en discuter. « *Monsieur était gelé, quand j'essayais de lui parler de notre situation de couple et tout ça, il ne voyait rien. Rien, rien. C'était dans ma tête, c'était mon burn out, après un postpartum etc.* » Le 26 avril 2004, alors que Lina revient d'une journée chargée à son nouveau travail, Karim insiste pour discuter. Le moment ne convient pas à Lina ayant *« la tête grosse comme ça ».* Elle propose de reporter la discussion. Karim refuse et insiste pour tenir cette discussion. Un conflit éclate entre les deux pendant lequel Karim gifle Lina à trois reprises. Les policiers sont appelés et Karim est menotté. Au moment de sortir de la maison, Karim demande aux policiers s'il peut embrasser sa femme. Lina refuse. Elle souligne que Karim lui en veut toujours aujourd'hui. « *Il ne m'a jamais pardonné cette portion-là. Ce que j'ai payé par la suite en 2011, il a été patient. Il s'était juré de me rendre ça parce que dans sa tête à lui, je l'ai trahi. J'ai trahi notre amour ».*

Lina vit naturellement cet épisode avec beaucoup d'émotions. «*J'avais un "moton". J'avais tout le passé qui était revenu en accéléré. Si tu es énervé, va prendre une marche. Tu ne tapes pas sur les gens, avec tout ce que l'on a vécu en Algérie ».* Lina et Karim sont secoués par les événements. En fait, Lina est surprise du traitement de son appel téléphonique par les policiers. Pour Lina, il s'agit d'une situation isolée de violence conjugale et non d'un crime.

> *En Algérie, quand il y avait un cas de violence conjugale c'était la travailleuse sociale qui venait visiter la famille et voir ce qui va et ne va pas, parler et discuter eh faire la médiatrice... et là c'était pas le cas. Nous on a reçu la police directe. Et moi quand j'ai appelé la police je pensais que la police arrivait avec l'assistante sociale. Ce n'est pas un crime pour nous.*

Lorsque le dossier est judiciarisé, suite à la plainte du policier, Lina se présente à la cour. Elle mentionne alors qu'elle ne veut pas porter plainte contre son mari et ce, contrairement aux « acharnements » de l'assistante sociale. Lina constate alors que son défaut d'avaliser la plainte policière entraîne la perte de soutiens pour elle et Karim. Ils n'auront plus de ressources pour les aider suite à l'événement.

> *Je sais que le fait de ne pas avoir accédé aux demandes pressantes de déposer plainte, a fait que ah... tu ne veux pas déposer plainte, alors... on ne s'occupe plus de toi. J'étais seule maintenant et Karim, personne ne l'a amené là-dedans parce qu'il n'a pas eu de suivi. Il se serait excusé. Il y aurait eu au moins des mots... j'étais avec un mari qui n'était plus mon mari dans sa tête parce qu'il m'en voulait d'avoir fait ce que j'avais fait et qui ne voyait pas du tout ce qu'il avait fait. Car s'il y avait eu un suivi, on lui aurait mis le nez dans la « chnoute » et il aurait senti que oh là là... Il en aurait parlé, il aurait verbalisé la chose.*

Lina rapporte que le traitement de cet épisode du 26 avril 2004 est un choc complet pour les deux. Comme c'est une première fois, Lina accepte qu'ils reviennent ensemble en tentant d'oublier l'événement. « *On continue ensemble comme un roc* ». Lina reporte à plus tard l'analyse de ce qui a déclenché l'événement de violence conjugale. Elle déclare : *« Nous étions trop fragiles, trop fragiles pour en parler, trop sensibles pour en parler... on décide de faire comme si c'était rien passé. On refoule, pas pour faire un déni de ce qui s'était passé... je voulais en parler quand on serait bien. »*

Karim et Lina reprennent leur vie de famille, leur relation là où ils l'avaient laissée. Fiston dort dans la chambre de ses parents. « *On a notre enfant, le petit parc est avec nous dans la chambre, il n'y a pas de problème* ». Puis l'enfant grandit. « *Le parc ben il est trop petit pour le garçon de 2 ans. Puis après trop petit pour le garçon de 4 ans pis on achète le mobilier de la chambre qui est monté dans notre chambre* ». Lina propose de transférer leur fils dans sa propre chambre ce que Karim refuse. Lina pense à redisposer leur chambre : « *Puis là je lui dis regarde tu as ton bureau là. Tu as notre chambre qui est assez grande, tu peux mettre ton bureau dans notre chambre* ». Elle fixe un délai à Karim : « *ce sera au plus tard au mois de juillet 2010, au septième anniversaire de notre fils qui est en deuxième année maintenant. Je dis regarde j'ai pas le choix. Moi je ne suis plus à l'aise à faire quoi que ce soit avec toi* ». Lina croit le moment bien choisi qui coïncide avec le nouveau travail de Karim, après 11 ans d'attentes et de démarches. Celui-ci n'apprécie pas l'ultimatum et prend mal sa demande, la relation est tendue par la suite. Fin 2010, Karim rencontre quelqu'un à son

travail. En mars 2011, Lina en fait la découverte lorsqu'elle se présente à la banque pour vérifier des transactions inhabituelles de sorties, Hôtels et restaurants portées à son compte bancaire. Lina découvre ce qu'elle devait découvrir : « *Karim s'est lié d'amitié avec une femme mariée avec trois enfants... Une femme voilée ! C'est ça ma douleur. Une femme toute voilée, comme il se doit* ». Elle consulte alors une avocate. Lina ne connaît rien du système légal québécois. « *Je ne connaissais pas du tout. C'est vraiment primordial. Moi me retrouver avec une histoire comme ça. J'ai travaillé pendant 11 ans et il va avoir 50 % de mes avoirs... Il y a du travail à faire* ». *Elle ne connaît rien du divorce.* « *J'en ai pas eu dans ma famille* ». Elle consulte une avocate pour en connaître davantage sur ses droits, ses options. L'avocate lui livre sa lecture du dossier. « *C'est assez facile comme dossier, on lui donne un préavis et mardi, il est expulsé de votre logement. Vous ne voulez quand-même pas vivre avec quelqu'un qui vous a trahi, giflée* ».

Lina rappelle qu'il s'agit d'un incident isolé et n'apprécie pas la solution rapide envisagée par sa conseillère. « *C'est la première fois qu'il le fait et puis mon fils est là-dedans, dans la marmite. Il faut que je compose avec cela ok c'est mon problème et ça fait 30 ans que je connais Monsieur.* » Lina quitte le bureau de l'avocate après avoir payé 400 $ de frais de consultation, décidée à trouver un médiateur elle-même.

> *Non merci pour la référence, après 400 $ je quitte et je vais chercher un médiateur, les avocats d'ici je ne les aime pas ils sont trop nord-américains... il faut crever la bête... je veux juste comprendre la situation c'est pas comme si j'avais trouvé une plantation de cannabis sous l'évier.*

<u>L'expérience de la médiation familiale</u>

Lina prend l'initiative et trouve une médiatrice familiale dans le but de comprendre ce qui s'est passé. « *Pourquoi ce changement chez Karim à la naissance du petit et pourquoi l'histoire avec la dame* ». Lina apprécie l'extraordinaire dimension humaine de cette médiatrice. « *C'est une femme magnifique. L'aspect humain mais la*

spiritualité, c'était déterminant. Elle a senti ça en moi ». La médiatrice propose à Karim et Lina de bâtir ensemble à partir de leurs fils, et de ne pas se faire la guerre. Ils participent à plus de six séances. Lina en retire un grand bienfait.

> *Cela m'a fait énormément de bien, elle me sortait de ma zone de confort » La médiatrice incite Lina à prendre le pouvoir sur ses décisions. Elle me sortait de ma zone de confort. De mon registre de victimisation puis parfois je me disais c'est à cause de moi que tout ça s'est passé... Lina ne reste pas dans cette sphère vient dans une autre sphère où tu peux plus décider de choses.*

Selon Lina, le processus de médiation familiale est plus difficile pour Karim. Son arrestation de 2004 a laissé des marques. « *Depuis qu'il avait été incarcéré, il ne croyait plus en ce système qui pour lui était tout à fait injuste. Ça n'avait pas à monter aussi haut au point de salir son dossier car il voulait être un éducateur en CPE... il n'aurait pas pu avec un registre, eh un dossier criminel ».* Karim et Lina n'ont pas conclu d'entente finale. Les 6 séances ont permis à Lina d'avoir certaines réponses de Karim. « *Ce que j'ai su par la suite c'est juste que je voulais trop... trop ambitieuse... Je voulais trop de tout dans la vie. Je voulais être trop indépendante. C'est ce qui est ressorti d'une des séances ».*

Lina aurait aimé avoir plus de temps de médiation. « *J'aurais aimé que le processus ne soit pas limité à 6 séances... la langue de mon ex aurait pu se délier au bout de la deuxième année... tu ne peux mettre un délai à un dossier aussi gros, un dossier aussi délicat. C'est de notre histoire que tout démarre ».* Lina apprécie aussi avoir eu l'opportunité de revenir en arrière parfois.

> *Puis de temps en temps je faisais des rechutes, je revenais en arrière. Avec tout le respect qu'elle avait de mon histoire, maintenant les rechutes dans le sens que je pensais avoir réglé ça mais je revenais en arrière... et là elle disait chacun prend son trampoline là où il peut le prendre... parfois c'est comme j'ai besoin d'en reparler... il faut dire que mon histoire était comme lourde.*

Pour Lina, la dimension humaine, l'ouverture et la sensibilité à tout clarifier de la médiatrice furent déterminants dans leur processus. Lina s'est sentie validée dans sa culture. « *Je crois que c'est important l'origine ethnique dans des cas pareils... C'est normal vous êtes comme ça de toute façon... moi je vais aller ailleurs* ». Lina rapporte être convaincue que la médiation familiale est bénéfique aux couples immigrants. « *Je ne fais que ça conseiller aux gens la médiation et cette médiatrice qui est tellement ouverte* ». Elle suggère des modules juridiques, un *counselling* pour les immigrants voulant se marier ici avec des cours pratiques. « *Car vous savez, on vient avec notre culture... nos hommes* ». Elle trouve importante la communication dans le couple et informer les gens de leurs droits et devoirs en mariage comme en cas de rupture ou violence conjugale. Il faut revoir la façon d'intervenir dans les situations de violence conjugale. « *Karim est sorti avec les menottes devant tous les voisins dans le quartier. Les gens disaient ce sont des terroristes. C'était horrible* ». Lina suggère aussi des ateliers et des jeux de rôles avec le couple. « *Toi tu vas être la femme quand il rentre à la maison qu'est-ce qui se passe... Le partage des responsabilités parentales. On peut apprendre tellement de choses comme dire mon amour* ».

Figure 4.5 : Schéma du parcours migratoire de Lina d'Algérie

Parcours migratoire

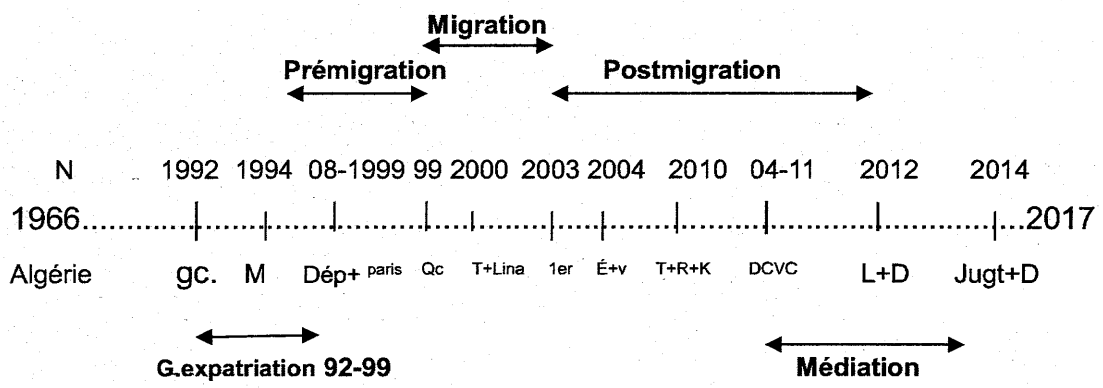

Légende personnalisée
N : naissance Algérie Gc : guerre civile Algérie M : mariage 1994 Dép+Paris : départ Algérie via Paris Qc : arrivée au Qc 1999 T+Lina : début travail Lina 2000 1er : naissance de leur enfant É+v : événement de violence au sein du couple : 2004 T+R+K : début du travail de Karim et rencontre extraconjugale 2010 DCVC : date de cessation de vie commune 04-2011 L+D : Lina demande le divorce en 2012 Jugt+D : jugement de divorce 2014

4.1.6 L'étude de cas d'Odile et Guillaume de France

Le récit de l'histoire du couple

Odile et Guillaume sont originaires de France. Ils se rencontrent via leurs intérêts personnels : la musique. Odile prend des cours de chant en 2001 et « tombe sur Guillaume ». C'est un couple qui se rencontre par la musique et qui se construit par la musique. Leur relation est belle et harmonieuse. Au début de leurs fréquentations, ils ont tous les deux un enfant d'une union antérieure. Ils se marient en juillet 2009 en France. Guillaume est éducateur spécialisé et s'investit dans le domaine de la musique. Toute une partie de ses activités sont en musique. Odile est travailleuse sociale et travaille dans le domaine de l'adoption, le suivi des couples, des individus et de leurs familles. Odile décrit son couple comme étant « *un couple merveilleux avec de très beaux projets. On a ensemble une chimie très forte. Tout ce que l'on entreprend tous les deux ça fonctionne. Une belle dynamique de couple* ».

La décision d'immigrer vers le Canada

Odile et Guillaume, tous deux actifs à la fois dans leur domaine professionnel et dans le domaine artistique ressentent le besoin d'aller voir ailleurs.

> *En France, on avait le sentiment de plafonner un peu. Il fallait qu'on bouge. Il y avait cette intuition. En France, avoir plusieurs métiers c'est pas forcément bien vu dans la société. On va vous regarder un peu bizarrement si vous êtes à la foi coach vocal et avez des activités éducatives par exemple.*

Ils font un premier voyage au Canada en 2009 pour « *prendre la température des lieux* ». Ils sont alors séduits par la magie des lieux, l'espace, le côté cosmopolite de Montréal. Leur intuition est confirmée. « *Quand on est revenus en France, on avait tous les deux le sentiment qu'il fallait qu'on bouge. Au Canada, on pouvait être nous-mêmes en mélangeant ce qui faisait notre identité* ». Odile rapporte qu'elle pourrait donner des raisons tangibles de type économique en France car l'économie ne va pas

très bien[25]. Elle souligne « *qu'avant tout, il y a une intuition du côté personnel qu'on a suivie et pour laquelle on a bien fait.* » Odile et Guillaume comparent leurs possibilités professionnelles de part et d'autre de l'océan. « *Donc entre temps, on a eu un coup de cœur pour le Québec. On se battait plus pour être ce qu'on est en France. Plus de bureaucratie et plus de charges avant même de pouvoir constituer votre activité. Ici, on monte une entreprise en moins de 30 minutes en appelant Revenu Québec* ». De plus, Odile et Guillaume constatent que les gens en France sont plus facilement dans le jugement par rapport à l'étranger, l'étrangère et ils souhaitent que leurs enfants connaissent autre chose.

> *Je viens de Dijon en France. Oui il y a des ethnies différentes qui se côtoient mais avec plus de racisme décomplexé. Ça se manifestait dans le quotidien et c'est suffisamment ostentatoire. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles on a choisi de venir ici afin que les enfants aient la possibilité de s'installer ici.*

Ils élaborent donc leurs démarches d'immigration vers le Canada qui constitueront un « projet en soi ». Ce projet prendra deux ans avant de se réaliser. Contrairement à leurs appréhensions, ils obtiennent facilement l'aval des parents de leurs enfants respectifs et des enfants concernés eux-mêmes. Le départ se passe bien en terme familial et amical malgré certaines émotions. « *Notre départ a créé des mouvements, des tiraillements pour nos parents qui notamment étaient en larmes quand on est partis* ». Odile et Guillaume arrivent à Montréal le 1er juillet 2011 directement de France, sans transit ni embûche. Le fils d'Odile les rejoint à Montréal en 2012.

L'arrivée, l'entrée et l'installation au Canada

Odile et Guillaume vivent certains ajustements à leur arrivée.

---

[25] Tel qu'indiqué dans le journal Figaro français en date du 1er mars 2012, le marché de l'emploi s'est dégradé à la fin de l'année 2011. Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) a augmenté pour la deuxième fois consécutive au quatrième trimestre 2011, d'après l'Insee ce jeudi. En incluant les départements d'Outre-mer, le taux de chômage atteint 9,8 %.

> *Déjà on passe de l'image qu'on se construit, nos projections. Quand on arrive, on ne connaît personne, c'est un peu intimidant, c'est un gros virage quoi. On n'a rien. On arrive dans l'appartement vide...Il faut se structurer alors qu'on arrive et on se sent tout petit. Mais on se rend compte que quand on ouvre, ça répond. On noue des relations.*

Odile et Guillaume se familiarisent aussi à la gestion courante de leurs affaires sur le plan administratif et de l'immigration.

Ils sont entre autres choses étonnés de la souplesse du système Québécois. « *Du point de vue administratif, au Canada, c'est carré. La façon dont les deux gouvernements organisent l'immigration et tout. C'est facile à comprendre. L'endroit est plus souple qu'on pensait* ». Odile est ravie par l'ouverture, la facilité d'entrer en contact et de nouer des relations avec les gens à Montréal. Le vivre ensemble pluriethnique la séduit également. « *Le côté pluriethnique de Montréal où des gens apprennent à vivre ensemble dans une bonne intelligence, ça éclaircit mon paysage* ». Odile rapporte toutefois des déceptions à son arrivée à l'égard du système bancaire québécois. Elle rapporte une anecdote vécue à leur arrivée.

> *J'ai été déçu par le système bancaire, plus verrouillant qu'en France. Je ne me sentais pas proprio de mon propre argent dans mon compte de banque. Il fallait une autorisation pour retirer plus de dollars d'un coup. Après les années, j'ai appris à décolérer avec ça mais j'avoue que j'ai trouvé ça très moche et ça m'a choquée.*

Odile et Guillaume commencent rapidement leurs activités musicales peu après leur arrivée. « *On monte une école de chant en arrivant, dès la rentrée. On a eu des élèves dès la première année. On a eu 10-12 puis 18 élèves de chant* ». Ils font aussi leur demande d'équivalence afin de pratiquer dans leur domaine professionnel éventuellement. « *Pendant ce temps, j'attendais mes équivalences pour mes diplômes. Il fallait qu'on assure c'est-à-dire pas seulement vivre de la musique* ».

Dans toute cette installation, Odile et Guillaume peuvent compter sur l'aide ponctuelle de leur famille en termes matériels surtout. « *En fait, on ne trouve pas toujours tout aux deux places. Or mes parents m'envoyaient des colis de choses spécifiques qui nous manquaient* ». Au niveau du soutien, Odile et Guillaume trouvent rapidement de l'aide sur place. « *On a plus reçu d'aide sur place. On a trouvé du soutien rapidement sur place. Nos propriétaires notamment ont été très chics et ils sont devenus de bons amis* ».

Le récit de leur rupture

Pour Odile, le couple arrive à un point où tout l'amour, les projets, la chimie ne suffisent plus. En fait, ils ne se séparent pas par manque d'amour mais pour permettre à Guillaume de voir plus clair. « *Guillaume n'est pas pervers narcissique. J'ai vécu avec un homme génial mais là, il est totalement perdu. Ce qui se passe c'est que à un moment donné ça ne suffit pas. Il faut que chacun ait réglé suffisamment ses affaires* ». Et donc, il survient un moment vers juillet 2015, où Guillaume réclame une distance pour faire du travail sur lui. « *Écoute je t'adore ça n'a rien à voir avec toi mais moi je suis là. J'ai besoin de faire un travail sur moi. Il y a beaucoup de choses dont je n'ai pas fait le tour* ». Il indique aussi avoir besoin de se sentir libre. « *Odile, il faut qu'on se sépare quitte à reprendre après on verra... j'ai besoin de me sentir complètement libre* ». Pour Odile, « *ce sont des images, il "surf" sur des symboles. Il a l'impression que le mariage ne rend pas libre c'est des idées qu'il a* ». Pour Odile, leur mariage est tout autre. « *Moi je me suis toujours sentie libre dans mon mariage. En réalité, le mariage c'est un symbole et le divorce aussi c'est un symbole* ».

C'est à la demande de Guillaume que la période de rupture est amorcée. « *Il avait besoin de prendre cette distance* ». Les parents d'Odile l'invitent alors à revenir en France. « *Quand la rupture est survenue avec Guillaume, mes parents m'ont dit Odile, reviens-nous. J'ai refusé car même séparée, j'étais mieux ici* ».

Pour Odile cette rupture est non usuelle, car ils s'aiment encore. Elle souhaite que Guillaume prenne le temps et la distance qu'il faut pour voir plus clair. « *J'ai voulu lui permettre d'aller là, je me suis dit plus il va vite et loin dans ce qu'il a à faire, plus il saura ce qu'il cherche* ».

Il n'y a pas vraiment d'événement significatif qui déclenche la rupture, selon Odile. Seul un mal être général ressort de leur situation.

> *Donc, il n'y a pas vraiment d'événement. Guillaume va mal pour lui-même et cela ne se traduit pas que dans la rupture mais dans une hypocondrie. Guillaume a des symptômes d'hypocondrie incroyables. Guillaume a un malaise, un mal être.*

Odile soulève les tiraillements qu'elle perçoit chez Guillaume :

> *Lui il est très mal là-dedans, c'est une dualité incroyable. Il se met tout seul dans un tiraillement parce qu'il a cette idée qu'il faut qu'il se prouve des choses à lui-même. Il avait l'impression que dans notre couple je le protégeais. Il y a une confusion de maman, de moi, conjointe. Avec une mère qui a été très dysfonctionnelle pour lui.*

Après avoir beaucoup souffert de solitude pendant les 6 premiers mois de la rupture, Odile tente de vivre au jour le jour et souhaite que Guillaume retrouve ses repères que ce soit avec ou sans elle. « Moi j'ai énormément d'amour pour Guillaume et quand je pense à lui, je lui envoie ok ça va aller, tu vas trouver tes rails ».

<u>L'expérience de la médiation familiale</u>

Au moment de la rupture, Odile déclare ne rien connaître du système légal québécois et des lois applicables. « *Moi je ne connaissais rien à la loi québécoise. On n'a pas de connaissance du système légal d'ici. Oui on fait référence au code civil français mais pas plus* ». Elle prend l'initiative de trouver un ou une médiatrice familiale dans le but d'obtenir de l'accompagnement dans le partage de leurs biens.

> *Le but de notre démarche en médiation : être accompagné dans le partage de nos biens. Le partage de nos meubles et autres. Notre entreprise commune. On n'était pas concerné par les enfants. Guillaume n'est pas le père de mon fils et moi la mère de sa fille. Ça réglait cela déjà.*

Odile choisit une médiatrice travailleuse sociale. « *Moi je me disais qu'étant donné que Guillaume ne va pas super bien, je vais prendre un travailleur social. C'était ça mon raisonnement, j'avais l'instinct qu'il se jouerait des choses de notre relation dans la médiation* ». Odile et Guillaume vont à deux séances. Odile qualifie son expérience de « *pitoyable* ». Elle rapporte qu'alors qu'elle se confie et dépose quelque chose, avec des larmes aux yeux, la médiatrice lui coupe la parole et dit « *Mme ok vous avez suffisamment pris la parole* ». Odile indique l'avoir trouvée abrupte et distante même dans sa posture physique. « *Même la posture, la médiatrice était très en retrait. Elle se cachait derrière le processus formel de médiation. Je pense qu'il y avait un besoin de se protéger* ». À la deuxième séance, Odile résiste à son désir de quitter séance tenante.

> *Je l'ai trouvé très abrupte sur le coup et cela m'a tellement coupée l'herbe sous le pied que j'ai été à deux doigts de dire ok je m'en vais parce que ça là, je suis très mal. J'ai attendu que la session se termine et j'ai dit à Guillaume que non je n'avais pas envie de régler mes affaires comme ça.*

Pendant le processus, Odile et Guillaume discutent surtout de choses à fournir, d'éléments d'organisation. « *On était sur des choses très terre à terre de l'ordre de l'organisation de la démarche. Il faut ramener ça et ça. Ça, vos justificatifs de revenus, ce qui est correcte aussi car il faut passer par là. On parle peu de notre histoire, pas assez* ».

Odile aurait souhaité avoir l'opportunité de dire plus de choses et ce, sans interruptions. « *Inconsciemment, ça nous donnait une petite fenêtre pour se voir dans un espace de neutralité. C'est pour ça que ça a été gâché. On n'a pas pu se dire beaucoup de choses dans ce moment-là.* » Elle réitère l'importance pour elle du moment où le médiateur donne la parole à chacun en médiation. « *C'est super important le moment où le médiateur donne la parole en médiation. Par exemple le médiateur demanderait : Est-*

ce que vous pouvez me dire pourquoi vous en êtes là ? » Selon Odile, ce qui se passe en médiation a une valeur thérapeutique pour les participants. « *Pour moi, on n'est pas là pour faire thérapie mais ça a une valeur thérapeutique, car tu es en train de passer à l'action pour de vraie. Et c'est ce qui se passe pour nous ». Pour Odile, « la personne qu'est le ou la médiatrice est importante pour nous accueillir ».*

Le processus de médiation familial a quand même permis à Odile et Guillaume de se dire des choses. « *On a quand-même pu se dire des choses puis d'avoir des informations. D'ailleurs Guillaume a dit à la médiatrice, vous savez je n'ai personne dans ma vie. »* Pour Odile, la rupture chez les couples immigrants peut avoir des impacts différents par rapport aux couples locaux, notamment sur les projets communs et les charges émotionnelles.

> *C'est pas les mêmes implications. La séparation vient casser d'autres choses. Ça vient contrarier des rêves ou des choses mises en place. Chez les couples migrants, tu sens des liens au-delà du couple. Tu sens qu'avant tout tu es deux personnes qui viennent du même endroit. Puis qui bougent en même temps et qui ont des repères en commun. C'est énorme déjà. Alors que chez les locaux, c'est plus léger, chacun reprend son affaire. Il y a déjà des réseaux de constitués.*

Pour Odile, en médiation, c'est la qualité de la personne qui importe.

> *Pour moi, c'est la qualité de la personne qui fait les choses. Comme quoi, peu importe la fonction que tu occupes, on a tous nos représentations. Peut-être une part de vérité, il faut être prudent. C'est la personne qui créé sa fonction et qui a une identité particulière. Humainement je dois avoir confiance au médiateur de refléter des choses à ses clients.*

Pour Odile, il importe de bien choisir le médiateur et de s'y sentir bien, accueilli.

> *Moi j'inviterais les gens à se sentir bien en médiation. Sois attentif à comment ça se passe. Ressentir puis continuer ou pas. Je ne référerais pas ni à un TS ni à un avocat mais à une personne. Quand tu habites cette fonction-là, tu n'es pas là pour imposer tes valeurs. Le médiateur doit laisser ses repères de côté.*

Figure 4.6 : Schéma du parcours migratoire d'Odile de France

Parcours migratoire

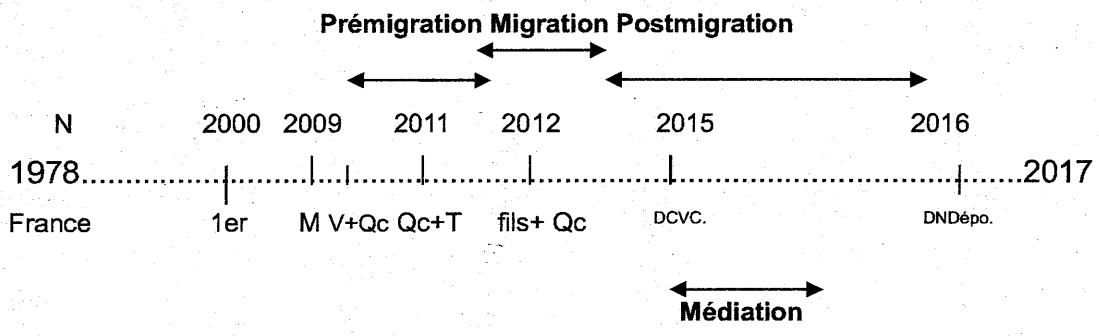

Légende personnalisée
N : naissance France M : mariage 2009 1er, naissance des enfants : fils d'Odile V+QC : visite du Québec avant immigration été 2009 Qc+ T : Arrivée au Québec et travail pour les 2 : leur école de musique Fils +QC : arrivée du fils d'Odile au Québec 2012 DCVC : date de cessation de vie commune 2015 Dndépo : Divorce non déposé en 2016

4.2 La synthèses des résultats bruts

Dans cette section, nous présenterons une synthèse des informations recueillies lors des entrevues avec les six participants rencontrés, et ce, en regroupant ces données par thèmes et sous-thèmes. Nous référerons à des tableaux synthèses à certaines occasions. Nous enrichirons ceux-ci lors de l'analyse transversale au chapitre suivant. Dans cette section, l'objectif est de voir ce qui se ressemble et ce qui se distingue dans les expériences des couples immigrants du processus de médiation familiale. Cependant, il ne sera pas possible de commenter l'expérience particulière de chaque participant comme nous avons pu le faire lors des études de cas.

4.2.1 L'histoire du couple

La grande majorité des participants rencontrés vivent des relations de couple harmonieuses dans le pays d'origine avant de venir au Canada. Un couple se fréquente à distance sans avoir encore vécu au quotidien. Quatre des six couples sont mariés depuis moins de cinq ans. Un couple mentionne avoir vécu une détérioration de relation depuis la venue de leur troisième enfant soit neuf ans avant de venir au Canada. La plupart d'entre eux mentionnent avoir une bonne communication et le soutien de leur famille respective en cas de besoins. La majorité des couples ont un travail leur permettant de s'épanouir professionnellement ou sont en voie d'en obtenir un après leurs études en cours.

4.2.2 La décision d'immigrer au Canada

Tous les participants rencontrés ont des conditions de vie relativement confortables dans leur pays d'origine sauf dans le cas d'Eddy vivant dans un camp de réfugiés au Swaziland trois années avant sa venue au Canada. Ce sont divers événements qui ont entraîné leur départ. Pour la majorité, ces événements sont surtout d'ordre politique et

social. Ainsi dans la plupart des cas la situation politique de leur pays d'origine ou de résidence rendait dangereux le fait de demeurer sur place : coup d'état en Côte d'Ivoire et attaques contre les résidents étrangers 1999-2000, guerre civile en Algérie entraînant une phase de grave instabilité 1992-1999 provoquant l'expatriation des familles, manque de sécurité en Argentine. Pour un autre couple, c'est davantage le plafonnement professionnel et social du pays qui les incite à quitter leur pays d'origine. Enfin pour un autre, le départ est motivé par le goût de l'aventure.

Tableau 4.1 : Origine et âges des participants à l'arrivée au Québec
Vie du couple dans le pays d'origine, motivations et contexte de l'immigration

Origines et âges	Vie du couple pays origine	Motivation et immigration
Louisa : argentine 50 ans	Vie harmonieuse en couple avec l'art (Ballet) et la musique (piano du père). Parents de 2 filles.	Rêve de Louise de sortir du pays car difficultés politiques et sociales, manque de sécurité.
Eddy : congolais 27 ans	Fréquentations à distance de 1994 à 2000. Marie arrive en 2002 à Montréal et vie de couple débute.	Eddy passe du Congo-Swaziland-Saskatchewan-Montréal par choix du français en 2000 où l'y rejoindra Marie en 2002.
Rania : marocaine 43 ans	Vie de couple avec 3 enfants en Côte d'ivoire de 1979 à 2000. Rania s'occupe de l'éducation des enfants et Sami pourvoit financièrement à la famille. La relation se détériore après le 3ème enfant.	Fin 1999-2000, coup d'état en Côte d'ivoire et crise politique et attaques contre les étrangers. Situation de danger et instabilité pour les immigrants du pays.
César : roumain 26 ans	Vie de couple harmonieuse, mariés depuis 3 ans et grands voyageurs qui partent vers le Canada pour l'aventure.	Après la chute du communisme en 1989, plusieurs roumains quittent la Roumanie pour explorer d'autres pays.
Lina : algérienne 33 ans	Vie de couple harmonieuse, mariés, depuis 5 ans Lina et Karim profitent de leur vie de couple.	La guerre civile entraîne une phase de grave instabilité de 1992-1999 et provoque l'expatriation de Lina et Karim.
Odile : française 33 ans	Vie de couple harmonieuse. Ils ont tous deux un enfant d'une union antérieure.	Le couple plafonne au niveau professionnel et artistique en France.

4.2.3 L'entre-deux

La majorité des participants n'ont pas vécu dans un pays de transit avant leur arrivée au Québec. Ces espaces de transit peuvent parfois créer des expériences particulières et marquantes pour les individus empruntant de tels parcours. Eddy a dû fuir le Congo et se réfugier en Afrique du Sud au Swaziland. Bien qu'il soit un pays africain, le Swaziland est devenu un espace de transit important de son parcours. De plus, pour Eddy le deuxième espace de transit avant d'arriver au Québec est la Saskatchewan puisqu'il y a vécu 5 ans avant d'arriver au Québec. Pour Rania qui est née au Maroc, son vécu de plus de 20 ans en Côte d'Ivoire est une étape importante. Rania qui a dû fuir la Côte d'Ivoire suite au coup d'État s'est réfugiée en France avec les enfants avant d'immigrer au Canada. La France constitue aussi un pays de transit dans son parcours migratoire et celui de ses enfants et ce, pour une période de deux mois. Ainsi, certains des interviewés ont vécu des périodes plus longues en transit alors que d'autres n'y ont passé que quelques mois, voire quelques jours ou quelques heures.

4.2.4 L'arrivée, l'installation au Canada

Les premières impressions de ces nouveaux arrivants au Québec s'étendent sur tous les registres et sont marquées par la prise de conscience des différences : le climat, le froid, la neige, la vie quotidienne et son organisation, les demandes de cartes gouvernementales RAMQ et autres, la culture, la langue française québécoise, le débit, l'accent, les rapports entre collègues de travail, etc.

Eddy vit un changement radical en arrivant en Saskatchewan. « Le climat, l'environnement sociopolitique, économique, tout change ». Il vient d'une culture communautaire où on parle à tout le monde. On vit en communauté, on salue tout le monde. Il est d'abord frappé par l'individualisme qu'il trouve en Saskatchewan. « Ici ce qui est le plus frappant c'est l'individualisme ». Pour une autre famille, la

communication tant en français qu'en anglais constitue une aventure pour tous. De plus, souvent la vie matérielle diffère de celle du pays d'origine par exemple au niveau du logis dans un appartement plutôt qu'une maison plus grande. Plusieurs participants rapportent la chaleur et l'accueil des Québécois comme élément facilitateur de leur installation au Québec. Deux participantes trouvent notamment la vie facile à Montréal étant habituées à la lourdeur administrative vécue en France et en Algérie.

4.2.5 Les éléments déclencheurs de la rupture

Les couples immigrants ont relaté des éléments déclencheurs à leur rupture. On peut regrouper ces éléments en différents points. Les difficultés d'adaptation liées aux transitions du couple, l'arrivée des enfants, la maladie, le partage des tâches et des responsabilités familiales, les changements de rôles au sein de la famille constituent des éléments ayant précipité la rupture des participants. D'autres ont aussi mentionné les difficultés de communication dans le couple, la différente vision en termes de gestion des finances, la perte ou diminution de statut dans le pays d'accueil et enfin le décalage ou les difficultés d'insertion sur le marché du travail pour l'un ou l'autre membre du couple demeurent aussi des éléments soulevés. Deux autres participants ont nommé des incidents de violence conjugale ayant occasionnés la rupture tout en contestant la façon de traiter ces plaintes par les instances policières.

4.2.6 Les chocs interculturels

Pour l'ensemble des participants, plusieurs réactions ont été décrites à l'égard de leur nouvel environnement non familier. Plusieurs immigrants ont nommé des chocs culturels à l'égard des symboles et références dans leurs interactions avec des membres de la société d'accueil. Pour Eddy ce choc s'est traduit par l'individualisme marqué de la société d'accueil et plus particulièrement l'absence de salutation de ses collègues de travail dans le métro ou hors des lieux du travail. Il raconte aussi avoir vécu la surprise

à son arrivée à Montréal de constater la ghettoïsation des congolais et le fait que très peu avaient des amis blancs contrairement à son vécu en Saskatchewan. Louisa quant à elle, a été étonnée de l'exigence au Québec que ses filles étudiantes travaillent afin de réduire la pension alimentaire de Carlos, leur père. Pour deux participants, ces chocs sont davantage reliés à l'administration ou aux instances gouvernementales. César déplore l'utilisation du nom de jeune fille de sa femme Ottilia sur les formulaires gouvernementaux affectant leur statut de couple marié. Pour Odile, le choc provient du plafond de montant de retrait quotidien imposé par la sécurité du système bancaire québécois. Rania est aussi fragilisée lorsqu'elle réalise qu'ici, au Québec, elle n'a pas à tout accepter de son mari et ce même s'il est un homme et qu'il a un statut enviable. Lina et Karim vivront un choc relié au traitement de plainte pour violence conjugal qui traversera tout leur parcours incluant le processus de médiation familiale.

4.2.7 L'expérience de la médiation familiale

Les six (participants) consultent un médiateur dans le processus de leur rupture. Le choix de celui-ci sera fait dans les six cas par la femme du couple. Ils consultent trois avocats, deux notaires et une travailleuse sociale. Un participant exprime clairement le motif économique ayant conduit au choix de la médiation familial plutôt que l'avocat. Les couples questionnés participent à un nombre varié de deux à plus de six séances de médiation. La majorité d'entre eux se mettent d'accord pour organiser leur rupture et traitent de la garde, du soutien financier et de l'usage de la maison ou du logement. Ils discutent surtout de choses et documents à fournir et d'éléments d'organisation. Ils obtiennent des éléments d'information sur le divorce, la garde, la pension alimentaire et le patrimoine familial. Eddy participe au processus mais espère la réconciliation. Deux couples interrompront le processus après deux séances, soit parce que le médiateur invite les personnes à se référer à leur procureur pour des éléments discutés ou soit suite à une insatisfaction à l'égard du ou de la médiatrice. Pour une autre participante, la médiation a été un grand bienfait vu l'aspect humain et spirituel de la

démarche. D'autre part, la plainte au criminel a affecté la croyance et l'adhésion au processus de médiation familial par le mari de cette participante. Un seul participant conclura une entente finale tout en indiquant que ce processus n'a pas fonctionné pour eux puisqu'ils ne se sont pas parlé.

L'espace de médiation a permis d'avoir des réponses de l'autre pour quatre des six participants et de savoir pour deux de ceux-ci que la rupture n'était pas liée à une infidélité ou au désir d'avoir un nouveau partenaire. La majorité des gens rencontrés a aussi déploré le caractère expéditif et technique du processus. Quatre des six participants auraient souhaité raconté leur histoire, parler de leur mariage, leur vie de couple, etc. La majorité aurait souhaité plus de temps. Deux personnes ont mentionné des difficultés avec la forme du processus. L'une aurait souhaité une rencontre séparément avec la médiatrice et l'autre trouvait la forme difficile quand un membre du couple parle ou verbalise peu. La majorité a apprécié la neutralité ou l'impartialité du médiateur, notions employées tantôt par un ou par l'autre participant.

4.2.8 La connaissance et perception des droits de la société d'accueil

La totalité des participants n'ont aucune connaissance des processus officiels de séparation ou de divorce au Québec. La moitié des participants ignorent le fonctionnement et partage de patrimoine familial au Québec. Plusieurs s'étonnent aussi des conséquences financières à leur démarche. Au niveau du processus de médiation familiale, deux participants croient que la médiation vise notamment la réconciliation du couple. Cinq des six personnes rencontrées vont en médiation pour traiter de la garde et du soutien financier des enfants. Ceux-ci mentionnent ne pas connaître les différents profils professionnels des médiateurs familiaux au Québec. D'autre part, faisant écho aux valeurs d'égalité entre homme et femme, prônées par la société québécoise, un participant précise ne pas connaître les « valeurs communes » remises aux immigrants du Québec ayant d'abord immigré dans une autre province. Pour deux des six

interviewés, les conceptions du mariage et du divorce sont différentes de la société d'accueil. La moitié des participants ont le sentiment qu'ils ont plus de liberté et de droits au Canada que dans leur pays d'origine. Une participante exprime toutefois, un malaise à revendiquer des droits comme femme. La moitié des participants ont soulevé une honte familiale face au divorce. Pour l'un des participants, l'ignorance du système légal entraîne une peur de tout perdre voir d'être traité inéquitablement vu sa perception du droit des femmes ici.

Conclusion

La présentation des six études de cas nous a permis de mieux comprendre l'histoire de chaque participant et ainsi de chaque couple immigrant ayant vécu une rupture en contexte migratoire au Québec. Certes chaque récit est unique et nous permet de mieux saisir le caractère singulier de l'expérience vécue par chaque participant dans le processus de médiation familiale. Alors que les études de cas ont mis en évidence des aspects qui s'incarnent dans l'histoire individuelle de chaque participant, la synthèse des résultats a fait état des informations objectives obtenues sur chacun des thèmes et sous-thèmes de notre recherche avec les ressemblances et les différences qui ressortaient. Ce croisement des parcours migratoires et de la trajectoire conjugale en médiation familiale permettra de mieux nous approcher des réalités vécues par les participants rencontrés. Cette articulation nous permettra ensuite d'analyser et de voir les événements marquants des trajectoires des couples qui divorcent dans l'immigration. Le prochain chapitre portera un regard analytique et transversal sur les expériences de ces couples immigrants relativement au processus de médiation familiale au Québec.

CHAPITRE V : L'ANALYSE ET LA DISCUSSION DES RÉSULTATS

Au cours du chapitre précédant, nous avons présenté nos six études de cas. Ce travail consistait déjà en un premier niveau d'analyse bien qu'il était question de résultats bruts. L'objet de notre recherche était l'occasion de s'attarder aux ruptures en contexte migratoire et de l'expérience du processus de médiation familial dans un tel contexte. En ce sens, notre démarche se penche sur l'opportunité de mettre en place des modèles de médiation plus adaptés aux couples immigrants. Dans cette partie nous allons rappeler notre question et nos objectifs de départ, discuter des résultats de notre recherche et voir ce qui s'en dégage. Cet exercice sera effectué, dans un premier temps, en retournant à notre cadre conceptuel ainsi qu'à notre question de recherche. Dans un deuxième temps, nous discuterons des résultats à la lumière de ce qui émerge des histoires livrées par les participants, membres de couples immigrants. Enfin, nous allons présenter des pistes de recommandation en spécifiant ce que l'on peut proposer au niveau de la formation, des pratiques et du politique dans le cas de médiation familiale en contexte interculturel .

5.1 Rappel de notre question de recherche et des objectifs visés

Rappelons notre question: «La médiation familiale en contexte interculturel auprès des familles immigrantes pourrait-elle être bonifiée par la prise en compte de la migration et spécifiquement du parcours migratoire ? Notre hypothèse de départ était que la prise en compte du parcours migratoire peut bonifier la médiation familiale. Et plus spécifiquement, nous avions **trois objectifs :**

1) **Recueillir le point de vue des couples immigrants sur leurs expériences de la prise en compte du parcours migratoire en médiation familiale au Québec.**

2) **Compte tenu de ces expériences, décrire en quoi la prise en compte du parcours migratoire des couples immigrants aurait bu bonifier le processus de médiation familial selon les participants.**

3) **Enfin en troisième lieu, à partir du point de vue des couples, nous souhaitons présenter des pistes de recommandations pour améliorer le processus de médiation familiale auprès des couples immigrants.**

Ci-dessous, nous montrerons comment ces objectifs ont été atteints ou non. Nous ferons alors les liens avec notre cadre conceptuel.

5.1.1 Point de vue des couples : contextualiser le conflit et créer un pont

Concernant le premier objectif, nos études de cas se sont avérées longues, riches et éloquentes quant à la cueillette du point de vue des femmes et des hommes rencontrés sur leurs expériences du processus de médiation familiale au Québec. En effet, les études de cas font état de l'histoire unique de chaque participant en respectant le contexte de chaque récit selon le même plan de contenu en s'intéressant aux cinq éléments de leur parcours soit la formation et la vie du couple dans le pays d'origine, la décision d'immigrer vers le Canada et l'entre-deux ou pays de transit s'il y a lieu. L'arrivée, et l'installation, le récit de la rupture avec ses éléments déclencheurs et enfin l'expérience de la médiation familiale.

Notre objectif fondamental était d'aller recueillir des expériences et c'est ce que nous avons fait. Notre méthodologie de travail et de cueillette de données a redonné de la contextualisation migratoire à la séparation du couple. Le projet de notre mémoire visait à recueillir l'expérience des couples immigrants et nous souhaitions démontrer que l'utilisation du parcours migratoire pouvait servir d'outil à la médiation. Le fait de

contextualiser davantage le conflit plutôt que d'évaluer la situation a créé un pont entre les personnes qui interagissent pour en faciliter la compréhension, et le déroulement du processus de médiation familiale. Les gens rencontrés ont tous quitté leur pays d'origine pour des raisons et motivations précises. On s'est intéressé à identifier ce qu'ils ont quitté, pourquoi et comment ils ont quitté.

Aussi, en cohérence avec nos chapitres précédents, nous avons montré combien l'immigration met l'individu et la famille face à de multiples situations de deuil telles la perte ou la séparation parfois brutale d'un pays, d'un quartier, d'amis, de voisins, d'un entourage familial. Elle déclenche la menace de perdre sa langue, sa culture, ses croyances, ses traditions ou son rôle parental. Permettre l'expression du vécu passé du couple, de leur histoire individuelle et familiale favorise la projection du couple à l'égard de sa nouvelle situation conjugale dans la société d'accueil.

5.1.2 La contextualisation par le récit de l'histoire de couple et les moments marquants du parcours

Les entrevues que l'on a faites nous ont permis de croiser les moments clés du parcours des gens afin de saisir les particularités des ruptures dans la migration de ces couples. Nous avons pu retracer les étapes charnières de relation conjugale du couple du départ du pays d'origine jusqu'à l'arrivée dans le pays d'accueil tel que vécu par les participants. Les phases retenues de Fronteau nous ont aidés à comprendre le contexte dans lequel les relations conjugales des couples rencontrés ont évolué en référence aux cultures des pays d'origine, de transit ou d'accueil. Chaque phase ou période entraîne ses défis et enjeux pour le couple. Ainsi, nous avons voulu approfondir en quoi les éléments fragilisant rapportés par la revue de littérature (Bernier, 2014) ont affecté ces couples immigrants et entraîné leur rupture. Est-ce que ces éléments appartiennent à tous les couples quels qu'ils soient? Y a-t-il des éléments complexifiés par la migration ou le parcours de ces couples? Devrait-on prendre en compte les particularités de leurs

trajectoires pour mieux les comprendre et ainsi mieux intervenir en médiation lors de la rupture ?

Selon Vatz-Laaroussi, il y a vraiment chez les couples immigrants, une accumulation de difficultés, d'obstacles qu'il n'y a pas dans les familles québécoises (2016). Ainsi, comme elle le mentionne :

> Ainsi si les déclencheurs des divorces font partie de la vie conjugale, qu'on soit immigrants ou non (infidélité (33 %), jalousie et violence conjugale (14 %), difficultés avec la belle famille (8 %), la trajectoire migratoire, les chocs culturels, les rythmes différents d'acculturation, les difficultés d'intégration socioprofessionnelle et la transformation des réseaux sociaux ont une influence sur les relations conjugales, sur les différends éventuels et aussi sur la manière de les résoudre (Vatz-Laaroussi 2016 : 3).

En effet, ces particularités migratoires sont aussi apparues dans les récits recueillis. Au moment de déposer ce mémoire, Vatz-Laaroussi et son équipe menaient une recherche déterminante sur l'analyse des situations des familles immigrantes vivant le divorce au Québec.[26] Cette recherche visait à mieux comprendre les trajectoires, les événements-clés, les déclencheurs et les effets des séparations conjugales dans la migration, et ce, compte tenu que les cultures d'accueil et d'origine, les statuts socio-économiques et les contextes migratoires et d'intégration s'articulent et s'influencent réciproquement. Cette recherche a permis de voir notamment que ce n'est pas la seule arrivée au Québec ou la seule immigration qui fait qu'il y a des divorces dans ces familles immigrantes. Plusieurs facteurs et contextes caractérisent ces couples qui se séparent ici. D'ailleurs la plupart des divorces observés par ces chercheurs, ont eu lieu dans les 5 années qui ont suivi l'arrivée au Québec. Vatz Laaroussi, a ainsi développé une typologie de 4 cas de figure de trajectoires conjugales-migratoires (Vatz Laaroussi, et coll. à paraître).

---

[26] Cette recherche qualitative de Vatz Laaroussi et al, CRSH : 2012-2016 a permis d'effectuer 77 entrevues semi-directives auprès de couples séparés, enfants et membres de couples immigrants non séparés. Ces migrants rencontrés provenaient de 4 régions du monde dont l'Europe de l'Est, l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne. Leur arrivée au Québec s'échelonnait sur les quinze dernières années. Ils avaient aussi divorcé à des périodes variées suivant leur arrivée.

Ces figures caractérisent le divorce et le contexte dans lequel il se produit : il s'agit du divorce dans la continuité de la trajectoire conjugale, du divorce en continuité avec la société québécoise, du divorce dans l'intégration et le divorce par intégration différentielle. Ces configurations de divorce sont imbriquées avec la famille et la migration. Elles croisent la période prémigratoire, les changements liés à la migration et les conditions d'intégration.

Dans le cas du **divorce dans la continuité de la trajectoire conjugale**, les chercheurs réfèrent à des couples qui ont vécu des difficultés conjugales avant l'immigration, et pour lesquels l'immigration est vue comme une deuxième chance de repartir à zéro (0) tant sur le plan social que conjugal. Ces couples expérimentent une séparation peu après l'installation au Québec et le plus souvent, un des parents a la garde des enfants alors que les liens se distendent avec l'autre qui parfois, quitte la province ou le pays. Ce type de trajectoire est partagé par plusieurs couples d'Amérique latine, et aussi du Maghreb.

Le divorce en continuité avec la société québécoise apparaît chez des couples qui ont vécu des séparations et déplacements avant le départ du pays d'origine. Il se produit autour de 10 ans après l'immigration suite à un manque de communication, des problèmes familiaux ou d'adultère. Ces couples optent souvent pour la garde partagée des enfants, les deux parents restant au Québec. Ils optent aussi pour le processus de médiation familiale offert au Québec. Cette trajectoire est typique des couples d'Europe de l'Est de même que certains couples d'Amérique latine.

Le divorce dans l'intégration survient lorsque les couples immigrants économiques vivent des difficultés d'intégration socio-économique et professionnelle, de la dépression, la proximité obligée dans des petits appartements, des écarts entre le pays d'origine et la société d'accueil, du stress d'adaptation. L'on ressort que chez ces couples, les femmes plus que les hommes ont alors recours à des services. Leurs

ruptures ont lieu dans les cinq années après l'immigration. Dans ces familles, les chercheurs notent des déchirements autour des enfants et parfois le retour d'un des membres du couple, surtout l'homme, au pays d'origine. C'est le cas de figure le plus fréquent pour les couples d'Amérique latine et le Maghreb.

Le divorce par intégration différentielle couvre des couples qui ont vécu des séparations et déplacements pré-migratoires forcés, souvent de longue durée. Ils y vivent des chocs culturels, rencontrent des difficultés dans les changements de rôles et dans les rythmes différents d'adaptation. Leur rupture survient rapidement dans les 5 ans après l'immigration. Les femmes s'appuient sur les ressources locales ou le réseau transnational. Souvent un des conjoints part, parfois dans d'autres régions du Canada ou vers le pays d'origine et un des membres du couple, la mère ou plus rarement le père reste avec les enfants. Ce cas est plutôt celui des couples d'Afrique subsaharienne qui cumulent une trajectoire prémigratoire très difficile et un écart culturel important.

Le divorce par émancipation, demeure un cas plus spécifique qui est par ailleurs transversal aux quatre trajectoires de la typologie. Il s'agit d'un divorce marqué par l'émancipation de la femme découvrant ses droits au pays d'accueil et en bénéficiant. C'est le divorce dont on parle dans les médias, dont les immigrants transfèrent la crainte dans leurs réseaux. On le retrouve dans les cas de problèmes conjugaux avant le départ, se soldant parfois par des violences, mais aussi dans les cas d'intégration différentielle. Ces femmes immigrantes n'abordent jamais le divorce parce qu'elles en ont le droit, mais uniquement parce qu'elles vivent des problèmes conjugaux.

Nous pouvons en effet valider cette typologie par plusieurs de nos études de cas. Rania du Maroc qui a vécu plus de 20 ans en Côte d'ivoire, a traversé **un divorce dans la continuité de la trajectoire conjugale** c'est-à-dire qu'elle a vécu des difficultés conjugales avant son immigration au Canada. Elle a décrit une détérioration de sa relation conjugale dès la naissance de leur troisième enfant et ce, avant l'arrivée à

Montréal. Rania a saisi dès que cela a été possible pour elle, l'opportunité d'immigrer au canada avec ses trois enfants comme une deuxième chance sur le plan social et conjugal. Elle a développé un réseau social dès son arrivée, s'est scolarisée et a acquis une certaine liberté. Elle a par ailleurs effectivement vécu une rupture 5 ans après que son mari l'a rejointe à Montréal. Elle a alors obtenu la garde des enfants et Karim a ensuite quitté le pays pour retourner au Maroc.

Pour Louisa d'Argentine, **un divorce dans l'intégration est expérimenté**. Carlos et Louisa vivent des difficultés d'intégration socio-économique et professionnelle, Carlos trouve difficilement de l'emploi dans son domaine. Louisa tombe malade. Ils sont constamment ensemble dans leur appartement et connaissent des éléments de stress d'adaptation. Des déchirements autour des enfants et de l'usage de la maison surviennent.

L'expérience du divorce d'Eddy et Marie du Congo ressemble plutôt **au divorce par intégration différentielle** où le couple a vécu plusieurs déplacements prémigratoires forcés, de plus ou moins longues durées. Eddy en est d'ailleurs conscient lors qu'il mentionne son parcours :

> *Vous savez c'est maintenant qu'on réalise beaucoup de choses. En ce moment-là à la fois, il y a moi qui ai vécu beaucoup à l'extérieur (Congo-Swaziland-Saskatchewan-Québec), à moitié occidentalisé et elle qui vient d'arriver ». J'ai certaines attentes envers elle, certaines sont culturelles et donc inconsciemment, j'ai certaines attentes et elle a certaines attentes, et ce n'est pas toujours évident de travailler là-dessus.*

Ainsi tel que le mentionne la recherche de Vatz Laaroussi et ses collaborateurs, Eddy et Marie font partie de ces couples qui vivent des chocs culturels, rencontrent des difficultés dans les changements de rôles et ont des rythmes différents d'adaptation.

Ces différentes typologies sont fort pertinentes car elles nous amènent à considérer davantage l'environnement global de la rupture, les éléments importants et marquants

du parcours des couples plutôt que d'essentialiser la culture d'origine ou l'appartenance religieuse des gens. Tel qu'indiqué dans la recherche de Vatz Laaroussi, plusieurs dimensions contextuelles sont importantes pour les couples immigrants expérimentant des difficultés conjugales. Pour les réfugiés : les déplacements, les séparations en attente de réunification familiale, la précarité à l'arrivée font partie des situations ayant occasionnées le plus de stress aux couples. L'auteure souligne en effet que : « La précarité à l'arrivée, les petits appartements, les horaires de travail, les emplois déqualifiés et épuisants, ont un impact sur la qualité de vie des familles et à moyen terme, sur la stabilité du couple ».

Quant aux immigrants économiques tels qu'il apparaît des études de cas de Louisa, Lina et César : « ce sont les conditions d'intégration et le décalage entre le statut de départ, les attentes et la réalité qui posent le plus de problèmes, et plus particulièrement pour les hommes, ce qui déstabilise le couple ». (Vatz Laaroussi, et coll. à paraître). Ces couples décideront ensuite de divorcer ici, d'autres entameront des démarches dans le pays d'origine ou choisiront plutôt la médiation familiale.

5.1.3 Le point de vue des couples : une démarche trop organisationnelle

Sur l'expérience du processus de médiation, les participants nous ont nommés le caractère organisationnel, étapiste et expéditif de la démarche. Cette démarche est surtout axée sur l'évaluation et non sur la description. Elle suit les étapes décrites au guide de médiation familiale. On est davantage centrée sur l'avenir, à la recherche de solutions concernant la rupture et pas assez en mode d'exploration selon certains participants. Toutefois, pour les couples interviewés, l'opportunité de raconter leur histoire, leur parcours migratoire, leur choc culturel, leurs repères ou deuils communs, représentent des éléments importants dans le processus. Cette étape de narration, véritable « passerelle », permet de valider leur passé et facilite la compréhension des

étapes à venir selon les procédures et lois applicables de la société d'accueil. Ce qui rejoint la notion de pont traduite par Tadlaoui dans ces écrits (Tadlaoui 2014). Pour ce faire, les participants ont souhaité, en contexte idéal d'avoir plus de temps de médiation pour dénouer les nœuds de la rupture. Ces nœuds de sens peuvent être explicités dans le cadre d'une médiation interculturelle. Or, contrairement aux autres types de médiation, elle est particularisée par le fait qu'elle considère la culture dans un sens large, comme un système de référence avec ses règles et ses valeurs. Elle vise à faire émerger une meilleure compréhension des valeurs du pays d'accueil et du pays d'origine, à rétablir la communication entre les personnes et enfin arriver à établir des compromis (Ajefo, 2016).

Dans un tel processus, la capacité de distanciation est primordiale et permet non seulement d'avoir conscience que l'autre peut être porteur de valeurs différentes mais, également, de prendre du recul par rapport à ses propres cadres de références (Bernard, 2007). Cette capacité, centrale et incompressible, s'accompagne d'habiletés communicationnelles correspondant à la faculté de composer avec la disparité des codes culturels (adaptation du discours et rituels d'interactions, notamment). Outre les qualités requises de tout médiateur (neutralité, impartialité, indépendance, capacité d'écoute et d'empathie), celui qui travaille auprès des couples immigrants vivant une rupture conjugale doit posséder ce que l'on appelle une compétence interculturelle. Cette compétence inclut la capacité de se décentrer, être capable de comprendre l'autre et faire preuve de connaissances linguistiques et culturelles. Ce qui suppose une proximité avec lesdites communautés, la charge de se renseigner sur la culture ou les cultures des personnes pour les aider le mieux possible. (Tadlaoui, 2014 ; Cohen-Emerique 1997, 2004). Pour César, l'utilisation du nom de fille de sa femme pour les cartes d'assurance maladie et autres constitue un choc culturel important. Pour celui-ci, cette pratique encourage le divorce et invalide le mariage chez les couples roumains et russes. Lorsqu'il nous indique que le mot conjoint n'existe pas dans le vocabulaire roumain, (seul le terme concubin existe) on comprend mieux l'importance de faire

preuve de connaissances linguistiques ou de sensibilité culturelle à tout le moins. Plusieurs auteurs (Lévesque, 2005; Filion, 2009) nous ont décrit le rôle fondamental des médiateurs familiaux qui accompagnent les familles vivant une rupture dans le rétablissement de liens entre leurs membres, lorsque ces liens sont soit altérés ou rompus ou bien quand la communication est difficile voire même impossible. La médiation familiale se trouve à la croisée des champs sociologiques, psychologiques et juridiques. Elle offre un espace d'accueil, d'écoute et de communication où l'altérité, la reconnaissance et le respect de l'autre sont des éléments clés (Plivard, 2010). Nous croyons donc qu'aller à la rencontre de ces couples immigrants devrait permettre à ceux-ci de parler de ce qu'ils sont.

Ces rencontres interculturelles avec les couples immigrants doivent permettre l'accueil de chaque famille qui porte dans sa valise, une culture qui lui est propre tout en appartenant à une culture plus large (Barudy, 1992). Ainsi, bien que chaque participant et chaque famille est unique de par son histoire, ses valeurs, sa personnalité et son appartenance culturelle, il importe pour les services sociaux (dont les médiateurs familiaux) de prendre conscience de la spécificité des difficultés du couple en lien aussi avec leur parcours migratoire (Vatz Laaroussi, 2017). Les médiateurs familiaux sont eux aussi particuliers par leur formation différente (Cinq différents ordres professionnels), leurs caractéristiques individuelles et leur manière d'exercer leur profession.

5.1.4 La sensibilité aux différences : qualité première du médiateur

La médiation interculturelle poursuit ainsi des objectifs différents de la médiation traditionnelle et rappelle certaines qualités essentielles du médiateur intervenant au processus. En ce sens, cinq des six participants ont souligné l'importance pour eux des qualités humaines du médiateur. De plus, ce qui ressort du témoignage des gens

rencontrés c'est que ce n'est pas tant l'appartenance culturelle du médiateur ou la formation du médiateur qui est fondamental mais plutôt la sensibilité aux différences du médiateur. Ainsi, pour Louisa, Lina et Odile c'est l'humain et non la profession du médiateur qui compte. Odile suggère ceci :

> *Moi j'inviterais les gens à se sentir bien en médiation. Sois attentif à comment ça se passe. Ressentir puis continuer ou pas. Je ne référerais pas ni à un TS ni à un avocat mais à une personne. Quand tu habites cette fonction-là, tu n'es pas là pour imposer tes valeurs. Le médiateur doit laisser ses repères de côté .*

La dimension humaine, l'ouverture et la sensibilité à tout clarifier furent déterminants pour Lina d'Algérie. La sensibilité aux différences nous amène à aller plus loin et à approfondir davantage les besoins de ces couples immigrants. Ainsi, les éléments et défis ayant jalonnés le parcours migratoire, les qualités de l'intervenant, la mise de l'avant de l'histoire du couple, la capacité à se décentrer sont tous des éléments qui relèvent de l'approche interculturelle. Ces compétences interculturelles passent par une plus grande sensibilité aux différences dans le but de mieux comprendre l'autre, de faire le pont entre les cultures ou les divergences de visions (Lenoir, 2016). En effet, selon l'approche interculturelle (Cohen Emerique, 1993), on exprime qu'il faut une proximité, une sensibilité à l'autre. Aussi, pour nos participants, la plupart ne privilégiaient pas un médiateur de même culture à l'exception d'une participante de religion musulmane pour qui la reconnaissance de la normalité de ses valeurs était validant et facilitant.

Quant à notre deuxième objectif à savoir compte tenu de ses expériences, décrire en quoi la prise en compte du parcours migratoire des couples immigrants aurait pu bonifier le processus de médiation familial selon les participants, il nous a été impossible d'honorer totalement cet objectif.

5.2 Difficultés à mesurer l'apport de la prise en compte du parcours migratoire sur le processus de médiation familiale

En effet, il est très difficile de répondre de manière exhaustive à notre deuxième objectif et de tirer des conclusions sur l'impact de la prise en compte du parcours migratoire en médiation familiale. Dans le cadre de cette recherche, avec l'échantillon et la population étudiée, il s'est avéré impossible d'inférer des conclusions en se plaçant à un temps x, pour constater les conséquences de la prise en compte du parcours migratoire et ensuite indiquer comment cela aurait pu entraîner telle ou telle répercussion ou comment le processus aurait pu mieux se passer, mieux se finaliser par une entente ou non. Nous n'avions pas mesuré la portée de cet objectif et son opérationnalisation.

Les expériences ne sont pas uniformes. En effet, ce sont des êtres humains qui ne sont pas homogènes et qui ont eu des temps de médiation différents d'où la difficulté à arriver avec des résultats fixes. Par contre, on peut supposer qu'à long terme, le travail que nous avons fait de recueillir le parcours migratoire entraîne quelque chose de positif et nous permet finalement d'affirmer qu'on a livré les études de cas et répondu partiellement à notre objectif.

En fait, pour pouvoir mesurer davantage les impacts et évaluer la bonification du processus de médiation familiale par la prise en compte du parcours migratoire, il aurait fallu que l'on recueille les perceptions des médiateurs familiaux exerçant en contexte interculturel. De plus, nous croyons que pour répondre adéquatement à cet objectif, il faudrait notamment comparer, analyser et évaluer davantage les ententes de médiation. D'autres recherches sont effectivement nécessaires pour répondre à cet objectif soit : un plus grand échantillon, une consultation systématique des médiateurs familiaux, une comparaison entre les mêmes temps de médiation (même nombre de séances etc.) entre

chaque couple, une différenciation des profils des médiateurs consultés, ou en mesurant les effets à long terme sur la durée des ententes etc...

Ceci étant dit, ces éléments recueillis nous indiquent qu'effectivement, il y a définitivement une réelle pertinence à continuer d'explorer comment la prise en compte du parcours migratoire ou des trajectoires migratoires des couples immigrants peuvent bonifier le processus de médiation ou non. D'ailleurs nos entrevues témoignent d'expériences inspirantes et enrichissantes pour améliorer le processus. Ces expériences des couples ont mis en lumière des moments importants de leur histoire tant au niveau de leurs repères, leurs forces et limites que du contexte précédant leur rupture.

5.2.1 Le parcours migratoire : pour une meilleure compréhension des difficultés liées à la rupture.

Rappelons, que le parcours migratoire constitue l'ensemble des différentes phases que franchissent les immigrantes et les immigrants depuis leur pays d'origine jusqu'à leur installation dans le pays d'accueil. Ainsi, le concept de parcours migratoire a pu éclairer notre étude sur le processus de médiation familial en contexte interculturel. En effet, comme nous l'avons constaté par nos entretiens, les personnes immigrantes n'ont pas toutes le même parcours. Les raisons qui poussent les individus à émigrer n'étant pas les mêmes, on comprend que leur parcours sera aussi différent de même que leur contexte de rupture. Nous avons ciblé des auteurs qui ont cherché à rendre leurs étapes temporelles plus descriptives, plus documentées et plus structurées tel que décrit précédemment dans notre cadre conceptuel.

À chacune des phases du processus migratoire correspondent des moments particuliers qui sont essentiels (ou qui le deviendront) du fait qu'ils déterminent, pour l'avenir, des balises, des repères et des limites, des points d'ancrage, des filtres ou des écran et ce

sont ces différents moments qui nous ont permis de les rattacher à certains cas de figure ou typologie de séparations en contexte migratoire (Vatz Laaroussi, à paraître). On a ainsi pu valider par les différentes histoires, qu'il s'agit bel et bien d'un processus non linéaire dont les différentes phases et étapes (pré-migratoire, migratoire et post-migratoire de Fronteau, 1999) peuvent se suivre ou se chevaucher selon la personnalité de l'immigrant, les conditions et les dispositions dans lesquelles ils se trouvent de même que selon la volonté et les moyens d'intégration qu'offre la société d'accueil. Lina nous a révélé notamment que lors de l'incident de violence conjugal traumatisant pour celle-ci et son mari, tout lui est remonté, son histoire, le contexte de départ d'Algérie. Ces souvenirs l'ont plongée dans une culpabilité et un grand désarroi par rapport à son choix de venir s'établir dans la société d'accueil.

Ainsi, la connaissance des parcours migratoires des couples immigrants permet de comprendre certaines des difficultés qui surviennent lors de la rupture et ultimement en médiation familiale. Nos témoignages recueillis nous ont permis de comprendre les différents contextes de départ du pays d'origine vers le pays d'accueil et ses impacts pour l'immigrant. Nous croyons que les différentes phases traversées pendant le parcours migratoire ont une influence considérable sur la relation que le migrant va entretenir avec sa culture et son pays d'origine, de même que sa position face au pays d'accueil, d'où l'importance de s'y attarder pour les professionnels qui travaillent en contexte multiethnique notamment pour les médiateurs familiaux.

Par exemple, des couples dont les diplômes sont reconnus ne connaîtront pas la même intégration qu'un autre qui peine à travailler n'ayant aucun document sur lui ou aucune équivalence reconnue. De plus, des membres qui maîtrisent la langue française n'auront pas les mêmes difficultés que ceux qui ne parlent ou n'écrivent pas la langue. De surcroît, quelqu'un dont un membre de la famille réside sur place aura des avantages par rapport à celui qui ne connaît personne à son arrivée dans le pays d'accueil en

termes de soutien et de support. Ces exemples illustrent combien le parcours migratoire peut éclairer l'étude sur le contexte de la rupture des couples.

5.2.2 Le parcours migratoire et le choc culturel : au-delà du processus de médiation

Lorsque les participants ont abordé leur histoire, ils se sont essentiellement concentrés sur ce qui s'est passé ici au Canada, à leur arrivée à Montréal. À notre plus grand étonnement, beaucoup d'éléments du choc culturel ont émergé du terrain. Ils ont amplement témoigné de leurs chocs culturels, concept catalyseur de leur parcours avec la société d'accueil. Le choc culturel se révèle effectivement dans le parcours migratoire. Plus spécifiquement dans la société d'accueil, via le contact entre la culture d'origine et la société d'accueil et ce n'est pas exclusif à la médiation. Le médiateur familial est un professionnel dans le système mais nos participants ont eu des chocs qui dépassent la sphère professionnelle de médiation.

Par exemple, avec Eddy du Congo, le choc s'est cristallisé au niveau de la peur de tout perdre avec ce qu'il voyait ou entendait des manifestations de l'organisme « Fathers for justice » sur le pont Jacques Cartier de Montréal. Pour Louisa d'Argentine, la demande de la médiatrice à ce que les filles travaillent en plus de leurs études à temps plein fut totalement inadmissible selon ses valeurs culturelles. Pour Lina d'Algérie et son mari, il y avait une divergence de vision quant au traitement d'appel lors de violence conjugale par les instances policières de même qu'un autre choc culturel important quant aux tests prénataux recommandés par la société d'accueil pour certaines femmes enceintes au Québec contrairement aux pratiques de la société d'origine.

La médiation se concentre sur l'avenir et rejette la confrontation. Chaque participant doit notamment présenter sa perspective de la situation et expliquer ses attentes quant

au différend. Le médiateur fait le point sur la situation des conjoints et de leurs enfants et précise les sujets qui feront l'objet de discussions. Il aide le couple à déterminer quelles sont les questions à régler, et à trouver des solutions pour le futur de la relation. Tout cela en vue de favoriser une meilleure coparentalité quand le couple a des enfants. Le processus ne vise surtout pas à « ressasser » le passé. Dans ce contexte, il nous apparaît difficile pour les médiateurs de prendre le temps et l'opportunité de documenter les chocs interculturels pour mieux saisir le conflit, le vécu des gens avant la rupture et ainsi mieux saisir le contexte global de la rupture.[27] Ceci, permettrait probablement de mieux accompagner le couple dans la recherche de solutions faisant sens pour chacun d'eux. Encore, une fois nous ne pouvons affirmer ce dernier aspect puisque nous n'avons pas pu atteindre entièrement notre 2ième objectif.

5.3 La prise en compte du parcours migratoire: outil et support incontournable

Selon ce que les participants nous ont partagé, chaque personne impliquée dans la rupture ou dans le conflit a une personnalité, ressent des émotions, possède des valeurs et a des comportements qui lui sont propres. Et chaque conflit implique toute une histoire de relations dans le couple : des représentations de la société d'accueil, des déplacements, des projets, des rêves et des repères communs en immigrant au Canada, au Québec. Eddy du Congo aurait souhaité que la médiation tende à mieux comprendre l'histoire, l'origine, le parcours du couple qui est complexe et non linéaire, leurs valeurs tantôt occidentalisées ou plus traditionnelles selon le cas et leurs points de repères communs. Il aurait aimé discuter davantage des options possibles avant le divorce et de nommer ce qui a pu causer la rupture. Le divorce rajoute aux épreuves vécus pendant son éprouvant parcours migratoire.

---

[27] Le cadre même de la médiation familiale actuelle qui prévoit un nombre de rencontres subventionnées précis ne favorise pas ce type de démarche.

Lors de la rupture, cette perte de repères communs a le potentiel de complexifier davantage la séparation. Pour Odile cette perte de repères nécessite la prise en compte de l'histoire pour mieux comprendre la dynamique, le conflit, la rupture. De fait, tout conflit entre deux groupes de cultures différentes repose sur une toile de fond historique des relations entre les personnes impliquées dans le conflit. Cette histoire commune influence les façons d'agir et de réagir des deux groupes dans la situation de conflit présente. Pour bonifier le processus de médiation en contexte interculturel, les participants nous ont tous partagé le souhait d'avoir pu nommer leur histoire, leur parcours, leur perception et celles de leur famille à l'égard du divorce. Tous les participants n'avaient aucune connaissance ni des lois du Québec ni des dispositions concernant le divorce, les motifs de celui-ci, la différence avec la séparation ainsi que les différentes appellations de garde, garde partagée, garde conjointe, garde exclusive ou garde alternée etc...

Plusieurs participants nous ont décrits aisément leur trajectoire de départ jusqu'à l'arrivée dans le pays d'accueil. Ils nous ont aussi parlé de leurs pertes et deuils tant matériel qu'immatériel en lien avec leur pays d'origine et leur difficile rupture. Pour certains couples, des événements peuvent précipiter la séparation : déménagement, perte d'emploi, maladie, infidélité, problèmes personnels etc. Pour d'autres, la séparation fait suite à une relation difficile ou insatisfaisante : mauvaise communication, peur de l'engagement, manque de plaisir à être ensemble, absence de soutien affectif, violence physique ou verbale, incapacité à surmonter un état de développement conjugal ou personnel. Les couples rencontrés ne font pas exception à ces facteurs défavorables à la relation de couple.

Cependant ce que les couples ont décrit comme déclencheurs de leur rupture se retrouvent autour d'éléments tels un décalage d'adaptation à la société d'accueil pour Marie vs Eddy qui s'est davantage occidentalisé depuis son départ de son pays d'origine vers le Swaziland- Saskatchewan-Québec. Pour César de Roumanie il s'agit

d'une menace à son couple dû à l'utilisation du nom de fille et des nouvelles revendications égalitaires et émancipatrices de sa femme depuis leur arrivée à Gatineau. Ensuite pour le mari de Rania, le changement de statut, la plus grande liberté et la non soumission de Rania rendue au Canada accentue la détérioration de la relation occasionnant la rupture définitive du couple cinq ans après leur installation à Montréal tout comme le mentionne l'étude récente de Vatz Laaroussi (2017). Selon Deits (1999) la détresse qui suit la rupture amoureuse ressemble étrangement à celle ressentie lors du processus de deuil. Ainsi, ces éléments rejoignent les écrits de Métraux (2011) qui rappelle ce que vit l'individu endeuillé : « l'individu se trouve confronté au problème du deuil quand en se déplaçant dans l'espace ou dans le temps, il subit la perte de « quelque chose » auquel il était attaché. Il vivait dans et il était d'un monde; il vit maintenant, et il essaie d'être dans un autre ». Selon Papazian-Zohrabian, l'achèvement du deuil, ou « la sortie du tunnel est possible grâce à une présence de qualité et une écoute bienveillante » (Papazian, 2015). La réussite de cette transition, dans le cas de la rupture de relation milite encore dans le sens de la sensibilité, la reconnaissance de l'autre et de la prise en compte du parcours migratoire (Kanouté, 2008). Tel que le rappelle Métraux (2011), cette réussite dépend d'abord de l'accueil reçu : se sentir en sécurité, valorisé, voir sa culture et ses droits respectés, tout cela renforce l'estime de soi, indispensable à l'intégration. Mais d'autres conditions sont bien utiles : ne pas se sentir seul (importance des compagnons d'errance), rester en communication avec ceux qu'on a quittés, migrer par étapes progressives, avoir un projet d'avenir et, bien entendu, apprendre la culture du pays d'accueil (notamment sa langue) » (Métraux, 2011).

Ainsi plusieurs membres des couples immigrants rencontrés ont du faire le deuil de leurs anciens repères et automatismes afin de s'investir dans l'apprentissage des nouveaux codes et comportements adaptés au nouveau contexte de leur nouvelle situation conjugale dans le pays d'accueil. C'est dans ce contexte que les couples immigrants vivront des changements majeurs reliés à leur échec conjugal. La

sensibilité et les compétences interculturelles permettront aux médiateurs de mettre en place des médiations adaptées aux couples immigrants vivant de tel parcours afin que leur rupture s'effectue dans les meilleures conditions pour eux.

Dans ce chapitre, nous avons souligné les constats qui se dégagent de l'analyse des parcours migratoires de tant de couple immigrants en lien avec le processus de médiation familiale au Québec. La recherche a permis, non seulement de valider plusieurs éléments de notre cadre conceptuel, mais surtout de l'enrichir en offrant une perspective originale sur les séparations des couples immigrants installés au Québec. Au final, la prise en compte du parcours migratoire permet définitivement de mieux contextualiser la rupture. Nous soumettrons dans notre conclusion finale des pistes de recommandations qui mériteraient d'être explorées et raffinées ultérieurement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dès le début de cette recherche, nous étions intéressées par la prise en compte de la singularité des familles immigrantes en médiation familiale. Nous étions motivées par la possibilité de la mise en place d'une médiation adaptée aux couples immigrants vivant une rupture conjugale. Effectivement, nous pensions que les aspects migratoires, sociaux, culturels affectifs, matériels et financiers devaient être davantage pris en compte par l'utilisation de la médiation interculturelle dans le contexte de la médiation familiale. Tout d'abord, nous nous sommes penchées sur l'histoire de l'immigration et les contextes d'arrivées de ces couples au Canada et au Québec. Le portrait dressé a démontré la présence croissante des immigrants et réfugiés dans la société québécoise. La migration de ces familles entraîne entre autres des transformations multiples et a des conséquences sur les séparations conjugales de celles-ci. Ces familles migrantes rencontrées ont choisi le processus de médiation familiale plutôt que le processus judiciaire. Notre premier chapitre fait d'ailleurs un survol du cadre juridique et historique de la naissance de la médiation familiale au Québec.

Ainsi, les difficultés conjugales qu'expérimentent les couples immigrants lors d'une rupture dans un nouveau pays d'accueil ont été peu explorées en recherches au Canada ou au Québec. Ces situations nous ont conduites à nous questionner sur la nécessité de revoir ou d'améliorer nos programmes et services destinés à la population immigrante vivant une rupture et ayant recours au service de médiation familiale subventionné par l'État. Nous avons présenté dans le chapitre deux de notre mémoire, le cadre théorique retenu et les concepts qui le sous-tendent. Ce cadre nous a permis de schématiser une carte conceptuelle qui rassemble la médiation familiale, le parcours migratoire et la figure du pont tel que développé par Tadlaoui. Ce pont symbolise l'intégration des

éléments de la médiation interculturelle dont la compétence interculturelle qui consiste essentiellement à reconnaître l'autre dans toute son altérité.

Ensuite, nous avons détaillé notre méthodologie de recherche au chapitre trois. Notre étude a voulu s'inscrire dans cette volonté d'obtenir le point de vue et l'expérience des couples immigrants en vue notamment d'améliorer les services de médiation familiale offerts à ces derniers. Ainsi, six (6) participants ont été rencontrés en entrevue semi-dirigée pour comprendre leur parcours migratoire à savoir le récit de formation du couple, la décision d'immigrer, l'arrivée, l'entrée et l'installation, la rupture et son histoire et l'expérience de la médiation familiale au Québec. Le cadre conceptuel intégrant les éléments clés de la médiation familiale, le parcours migratoire et la médiation interculturelle ont permis d'explorer un sujet d'étude encore peu documenté dans la littérature retracée au Québec.

Ainsi, les études de cas nous ont permis de prendre connaissance de la diversité et de la richesse des parcours migratoires de ces couples immigrants. Ce qu'ils ont en commun, et leur spécificité pour chaque contexte. Certains ont été obligés de quitter leur pays pour des raisons de sécurité, d'autres ont exprimé des désirs d'expérience nouvelle et d'autres ont plutôt relaté des motivations d'ordre professionnel. Cette expérience de rupture et d'exil est pour chacune une expérience singulière comportant son lot d'enjeux et de défis. Les enfants ont une importance particulière à l'intérieur de chaque histoire soit parce qu'ils ont suscité la motivation à partir grâce à l'espoir de leur donner un avenir meilleur, soit parce qu'ils bouclent le parcours migratoire et contribuent à l'enracinement à la société québécoise.

Certes, la présente recherche éclaire le fait que ces différents parcours influencent, bousculent et choquent parfois ces couples entraînant même la séparation pour certains d'entre eux dans le nouveau pays d'accueil. Bien que l'on conçoive que d'autres éléments participent probablement à cette réalité, l'amélioration des services ne pourra

qu'être bénéfique pour ces familles. On peut tirer un constat fort voulant que tous les participants ont réitéré l'importance pour eux de livrer leurs histoires et différents parcours migratoires dans le processus de médiation familiale. Cette reconnaissance de l'histoire, des différences rejoint l'idée de la « passerelle » ou du « pont » avancée par Tadlaoui (2014) qui vise à reconnaître la différence culturelle pour mieux se rapprocher. Cette reconnaissance par le partage ou la narration du parcours est le pont entre le passé vécu et l'avenir de ces couples. Une telle perspective de compréhension de l'autre, exige pour le médiateur de développer des compétences interculturelles comme la capacité de se décentrer, pénétrer le cadre de référence de l'autre et finalement procéder à la médiation. Tout ceci, dans un contexte migratoire spécifique.

Étant donné les limites présentées précédemment, nous proposons de réaliser de nouvelles études pour cerner davantage les impacts de la prise en compte du parcours migratoire des couples immigrants en médiation familiale au Québec, voire l'amélioration des services sociaux en général. Dans une autre perspective, des recherches évaluatives des services de la médiation familiale auprès de la population immigrante seraient pertinentes pour bonifier les connaissances et améliorer des aspects du processus de médiation familiale qui heurtent, gênent ou encore soutiennent les couples immigrants. Aussi, il apparaît intéressant de faire une recherche similaire à celle réalisée, mais auprès de médiateurs travaillant auprès de couples immigrants. Ceci, dans la perspective de valider les points de vue obtenus ou encore, une étude similaire avec une population immigrante plus grande et sur une plus longue période.

En ce qui concerne l'objectif de dégager des pistes de recommandations pour un processus répondant davantage aux besoins des couples immigrants, nous proposons d'augmenter la visibilité de la médiation familiale auprès de la clientèle immigrante, via différents médiums et espaces, pour faire connaître (et reconnaître) les services, et expliquer les fondements qui motivent ses interventions. Il est nécessaire de bien

décrire les rôles, les différents profils des médiateurs et de clarifier d'autre part les besoins et les attentes des couples immigrants qui viennent en médiation.

Pour bonifier l'adéquation des services de médiation familiale aux couples immigrants, l'étude suggère quelques pistes d'intervention. D'abord, outre les formations exigées par les différents ordres professionnels d'appartenance des médiateurs accrédités, il serait opportun d'augmenter les formations en intervention interculturelle et en communication interculturelle pour tenir davantage compte de la diversité des personnes dans le contexte d'intervention. Communiquer efficacement est l'une des compétences clés du médiateur qui devra être en mesure d'apprécier le contexte dans lequel évolue le processus de médiation. Ainsi des formations visant à sensibiliser les médiateurs aux dimensions interculturelles pourraient être utiles. En effet, tel que le souligne Fraser, le rapport à l'autorité, le degré d'individualisme ou de collectivisme d'une société, l'acceptation de l'incertitude, l'orientation long terme ou court terme, le degré d'indulgence d'une société ainsi que la préférence d'une société pour la réussite et la compétition versus la préférence pour la coopération et la modestie varient substantiellement d'une culture à l'autre (Fraser, 2017).

Outre les qualités requises de tout médiateur (neutralité, impartialité, indépendance, empathie, capacité d'écoute et de saine communication), celui qui travaille dans le domaine interculturel doit posséder ce que l'on appelle une compétence interculturelle. Une mise en garde s'impose toutefois, car les compétences interculturelles ne peuvent se réduire à une liste d'éléments à vérifier, mais doivent faire partie d'un ensemble de facteurs à considérer tels les expériences et parcours de chaque individu. Dans cette optique, nous avons développé un outil ou une grille rassemblant un éventail possible d'événements marquants du parcours migratoire des couples (voir le tableau 2 ci-joint). Cette grille de même qu'une approche de type récit de vie où l'histoire des familles est valorisée dans la description de leurs besoins (Rachédi et Vatz Laaroussi, 2004) seraient aussi bénéfiques pour les couples immigrants.

Pour terminer, dans la perspective d'une augmentation du nombre d'immigrants et de couples vivant une séparation au Québec, de la mondialisation et des conflits armés dans le monde, amenant son lot de réfugiés, de déplacements volontaires ou non, la place que ces personnes prennent et prendront dans la société devrait influencer ultimement le fonctionnement des institutions. De par le rôle qu'il occupe au sein du couple, le médiateur familial peut aider le couple à faire le pont avec la société d'accueil en favorisant le tissage des liens avec le passé des couples immigrants. Nous croyons effectivement que le processus doit tenir compte de la composition de la population québécoise et s'adapter à cette transformation du tissu social tant pour l'information, les références données que pour l'accompagnement en contexte de rupture. Pour ce faire, il importe de comprendre les demandes et les attentes des couples immigrants afin de faciliter leur processus de médiation et favoriser le mieux-être de chacun et un vivre ensemble harmonieux.

Tableau 5.1 : Outil pour une meilleure prise en compte du parcours migratoire des couples immigrants

Parcours Migratoire : couples-divorces-Immigration			
période prémigratoire 1	**migration 2**	**période postmigratoire 3**	
Objets et attentes envers la médiation :			
Événements marquants	**Mère (conjoint/e)**	**Père (conjoint)**	**Enfant(s)**
1. -Les séparations -La décision d'immigrer -Les pertes, ruptures, deuils -Les rêves, espoirs, projets			
2. - Les chocs culturels - Les découvertes - Les adaptions - l'apprentissage de langues (français, anglais)			
3. - Entrées en emploi / Retour aux études - Déqualifications professionnelles / reconnaissance diplômes et expériences - Niveaux et espaces de vie, - Changements de rôle et gestion $ dans la famille - Divergences / accords éducation des enfants -Réseaux/soutien			

ANNEXE A : GRILLE D'ENTREVUE COUPLES IMMIGRANTS

Thème I : Récit de l'histoire du couple

Description et **Récit de l'histoire du couple/contexte pré migratoire**
Avant l'arrivée au Québec: *(compléter le parcours migratoire ensemble)*

Quitter

1. Qu'est-ce qui vous a incité à quitter votre pays?
2. Racontez-moi comment s'est prise la décision de venir ici?
   a) Comment avez-vous quitté? Seul(e) ou en famille?
   b) Avec l'accord et le soutien de votre famille ou sans?
   c) Après avoir informé vos enfants ou non?
   d) Avez-vous fait vos aux revoir?
   e) Avez-vous renoncé à apporter certains objets matériels?
   f) Quelles motivations aviez-vous en venant ici?
   g) Comment imaginiez-vous votre vie de famille ici?
   h) Quels espoirs (rêve) ou craintes vous animaient avant le départ?
   i) Quelles démarches avez-vous réalisées pour venir ici?
   j) Comment s'est organisé le voyage?
   k) Avez-vous fait un rituel de séparation?

Le voyage

3. Comment s'est passé le voyage? Avion, deuil, joie, tristesse…?
   a) Comment s'est passé votre séjour dans ce pays en transit?
   b) Que connaissiez-vous du Québec ou du Canada à ce moment-là?

L'Arrivée/ installation

4. Racontez-moi comment s'est déroulée votre arrivée et votre installation ici en tant que couple ou famille immigrante ?
   a) Vos premières impressions ou réactions?
   b) Qu'est-ce qui vous a frappé, ravi ou déçu?
   c) Comment étaient vos conditions de vie, logement, travail, amis?
   d) Quelles étaient vos forces (éléments facilitant)? vos obstacles?
   e) Avez-vous rencontré des difficultés?
   f) Comment avez-vous réussi à contrer ces obstacles ou difficultés?
   g) Sur quelle aide avez-vous pu compter? (famille, amis, professionnels, organismes, etc.) ?

Histoire du couple

5. **Racontez-moi comment votre couple s'est formé?**
6. **Pouvez-vous me parler de votre vie de couple dans votre pays d'origine?**
   a) **Vos conditions de vie?**
   b) **Comment décrivez-vous votre appartenance à la communauté? Réseau familial ou social important?**
   c) **Si vous aviez des problèmes conjugaux ou familiaux, comment vous vous y preniez pour les résoudre?**
   d) **Avez-vous vécu des ruptures dans votre pays d'origine?**
   e) **Le divorce ou la séparation se serait passé comment s'il avait eu lieu là-bas?**

Thème II : La rupture

7. Racontez-moi comment s'est déroulée votre rupture? Date et motifs?
   a) Quels sont les facteurs (motifs) qui ont mené à votre divorce ou votre séparation? Qu'est-ce qui l'a influencée?
   b) Comment décrivez-vous votre relation?
   c) Vos communications?
   d) Votre partage des responsabilités parentales
   e) Quels changements cela a occasionnés pour vous?
   f) Quel genre de soutien et/ou réseaux avez-vous obtenu pendant la rupture?

Thème III : La médiation familiale

8. Parlez-moi du déroulement de votre démarche de médiation?
   a) Qui est l'initiateur de cette démarche? (initiateur et peut-être : ses motivations, initiateur de la séparation -contexte)
   b) Pouvez-vous me parler du **déroulement** des rencontres? (climat, ambiance, thèmes abordés, procédure de prise de décision, est-ce que c'était favorable au compromis?....)
   c) Dans quel(s) but(s) êtes-vous allé en médiation? Pour quelle(s) raison(s) avez-vous eu recours à cette démarche plutôt qu'une autre comme faire appel à un avocat?
   d) Est-ce que la médiation familiale existe dans votre pays d'origine?
   e) Combien de temps a duré le processus de médiation (du début des démarches jusqu'à la fin)? Combien de séances plus de 5? Interruption? Motifs?

f) Selon votre expérience, quels ont été les succès ou échecs vécus? Les facteurs favorables ou défavorables dans votre processus de médiation?

g) Pouvez-vous identifier des éléments qui vous en rendu mal à l'aise? Avez-vous vécu des chocs culturels avant pendant ou tout au long du processus?

h) Lors de votre démarche, trouvez-vous que vous étiez bien informé des lois en matière de divorce, de vos droits et devoirs et du fonctionnement du système judiciaire au Québec? Comparativement au pays d'origine?

i) Comment qualifiez-vous votre **relation** avec votre ex partenaire maintenant? (communication difficile, adéquate, type d'interaction, coopération ou non, conflictuelle ou non comparativement à votre relation au départ) ?

j) En quoi votre participation au processus de médiation familiale a-t-elle permis, ou n'a-t-elle pas permis d'influencer cette relation en termes de communication? En termes de partage des responsabilités parentales?

Conclusions, suggestions et recommandations

9. Quelle est votre **appréciation du résultat final** de la médiation familiale?

   a) De l'entente produite s'il y a lieu? (de quel type est-elle? est-elle équitable à vos yeux?, pour quelle(s) raison(s)?,
   b) est-elle respectée?,
   c) avez-vous eu l'impression d'avoir du pouvoir sur les décisions à prendre?
   d) De la place donnée à votre histoire et/ou parcours migratoire ? (l'avant-après, le ici- là-bas) processus circulaire ou linéaire, aidant ou non....)

10. Suite à votre expérience, comment percevez-vous votre démarche? Positive ou négative?

   a) Aujourd'hui, suite à votre participation au processus de médiation familiale pouvez-vous me dire si votre perception vis-à-vis de la médiation familiale
   a changé, évolué depuis?

   b) À votre avis, quelles sont les retombées pour vous d'avoir été impliqué dans le processus de médiation familiale?
   c) Si c'était à recommencer, est-ce que vous feriez les choses différemment?

   d) Quels conseils donneriez-vous à un couple immigrant vivant une rupture?

e) Est-ce que le service offert a répondu à vos besoins? Si oui pourquoi? Si non pourquoi?
f) Recommanderiez-vous la médiation familiale à quelqu'un de votre entourage? Pourquoi? (s'il y a lieu)
g) Quelles suggestions pourriez-vous donner à un médiateur familial sur la façon de tenir compte de vos besoins dans le processus?

MERCI à vous de m'avoir consacré un peu de votre précieux temps !

ANNEXE B : APPEL À LA PARTICIPATION

« Médiation familiale et expériences de couples immigrants au Québec : le parcours migratoire comme support à la médiation. »

Dans le cadre de la maîtrise en travail social de l'UQAM, je réalise un mémoire de recherche concernant la spécificité culturelle des familles immigrantes en médiation familiale. Ma démarche consiste notamment à identifier comment la prise en compte du parcours migratoire permettrait-elle de bonifier la médiation familiale en contexte interculturel et de voir si ladite prise en compte peut influencer l'adhésion aux ententes. Mon projet a reçu l'aval du comité scientifique de l'UQAM.

Participants recherchés

Les participants recherchés? Dans **vos dossiers fermés**:

1- Un membre du couple immigrant;

2- Immigrant, marié dans le pays d'origine et divorcé ou séparé de fait ou de corps au Québec;

3- Avoir cessé la vie commune depuis **12 mois et plus** ;

4- Avoir participé à **au moins 2 séances de médiation familiale** et ce, peu importe si celui-ci s'est soldé par une entente ou non.

Type de participation

En acceptant d'apporter leur collaboration à ce projet, les participants permettront de faire avancer la recherche dans le domaine de la médiation familiale, et accepteront de prendre part à une entrevue d'une durée **d'au plus 90 minutes**, dans le lieu de leur choix. Cette entrevue sera enregistrée, restera entièrement confidentielle et permettra le retrait en tout temps sans justificatif de leur part. Pour toutes informations supplémentaires, ou pour des questions concernant la procédure, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou ma directrice Mme Rachédi : rachedi.lilyane@uqam.ca. Je

vous remercie de l'attention que vous porterez à ce message, ainsi que pour votre précieuse collaboration de près ou de loin.

Marie-Pierre Marquis, candidate à la maîtrise en travail social
mariepierremarquis@hotmail.com, téléphone ou texto : 514 346-1272

ANNEXE C : FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Titre du projet

Médiation familiale et expériences de couples immigrants au Québec : le parcours migratoire comme support à la médiation.

Étudiante-chercheur

Marie-Pierre Marquis, étudiante chercheure

Courriel : mariepierremarquis@hotmail.com et tél : 514 346-1272

Programme d'études : Maîtrise en travail social UQAM

Directrice de recherche : Lilyane Rachédi Courriel : rachedi.lilyane@uqam.ca

Préambule

Vous êtes invité(e) à participer à un projet de recherche qui impliquera votre participation à un entretien de **60 à 90 minutes** sur votre expérience du processus de médiation familiale. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent. Le présent document vous renseigne sur les modalités de ce projet de recherche. S'il y a des mots ou des paragraphes que vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à poser des questions. Si vous participez à ce projet de recherche, vous devrez signer le consentement à la fin de ce document et nous vous en remettrons une copie signée et datée.

Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'apporter une meilleure compréhension des ruptures chez les couples immigrants. Il vise notamment à mieux comprendre l'expérience des couples immigrants ayant eu recours au processus de médiation familiale. Ainsi, nous proposerons une analyse concernant la prise en compte de la spécificité des familles immigrantes en médiation familiale. Notre question principale est la suivante : La médiation familiale en contexte interculturel auprès des familles immigrantes pourrait-elle être bonifiée par la prise en compte de leur parcours migratoire? Nous avons trois objectifs spécifiques soit 1-recueillir le point de vue des couples immigrants sur leurs

expériences de la prise en compte du parcours migratoire en médiation familiale au Québec. 2- Décrire en quoi la prise en compte du parcours migratoire des couples immigrants aurait pu bonifier le processus de médiation familial selon les participants.3-Au-delà des retombées attendues, nous souhaitons présenter des pistes de recommandations pour améliorer le processus de médiation familiale auprès des couples immigrants;

Raison et nature de la participation

Pour mieux comprendre votre expérience relativement au processus de médiation, nous mènerons avec vous une entrevue de 60 à 90 minutes au moment et dans le lieu qui vous conviendront. Les thèmes abordés dans l'entrevue porteront sur l'histoire de votre couple, les difficultés familiales et conjugales rencontrées, et la façon dont vous les avez résolues ou vécues et le récit de votre expérience en médiation familiale. Avec votre accord, cette entrevue sera enregistrée sur bande audio.

Avantages pouvant découler de la participation

Votre participation à ce projet de recherche vous permettra de contribuer à l'avancement des connaissances sur ce sujet peu traité. Ce sera aussi une occasion de réfléchir sur votre trajectoire, de mieux connaître les ressources et finalement d'apporter de l'aide aux personnes qui pourraient rencontrer la même situation grâce aux informations et outils de vulgarisation qui seront tirés du projet de recherche. Vous pourrez aussi par votre participation donner un éclairage utile aux professionnels concernés qui accompagnent des familles rencontrant ce type de difficultés.

Inconvénients et risques pouvant découler de la participation

Votre participation à la recherche ne devrait pas comporter d'inconvénients significatifs, si ce n'est le fait de donner de votre temps. Ceci étant dit, il se pourrait, lors de l'entrevue, que le fait de parler de votre expérience vous amène à vivre une situation émotive difficile. Dans ce cas, nous pourrons vous fournir les coordonnées du CSSS le plus proche de votre domicile ou d'un organisme communautaire d'aide aux immigrants qui pourront vous donner du support, si vous le souhaitez. Nous validerons ensuite que vous avez bien pu accéder à ces ressources selon vos besoins. De plus, lors de l'entrevue, vous pourrez demander de prendre une pause ou de poursuivre l'entrevue à un autre moment qui vous conviendra.

Droit de retrait sans préjudice de la participation

Il est entendu que votre participation à ce projet de recherche est tout à fait volontaire et que vous restez libres, à tout moment, de mettre fin à votre participation sans avoir à motiver votre décision ni à subir de préjudice de quelque nature que ce soit.

Advenant que vous vous retiriez de l'étude, demandez-vous que les documents audio ou écrits vous concernant soient détruits?

☐ Oui Non ☐

Il vous sera toujours possible de revenir sur votre décision. Le cas échéant, la chercheure vous demandera explicitement si vous désirez la modifier.

Confidentialité, partage, surveillance et publications

Durant votre participation à ce projet de recherche, l'étudiante-chercheure responsable recueillera et consignera dans un dossier de recherche les renseignements vous concernant. Seuls les renseignements nécessaires à la bonne conduite du projet de recherche seront recueillis.

Tous les renseignements recueillis au cours du projet de recherche demeureront strictement confidentiels dans les limites prévues par la loi. Afin de préserver votre identité et la confidentialité de ces renseignements, vous ne serez identifié(e) que par un numéro de code. La clé du code reliant votre nom à votre dossier de recherche sera conservée par Marie-Pierre Marquis, étudiante responsable du projet de recherche.

Les données du projet de recherche pourront être publiées dans des revues scientifiques ou partagées avec d'autres personnes lors de discussions scientifiques. Aucune publication ou communication scientifique ne renfermera d'information permettant de vous identifier par votre nom. Dans le cas contraire, votre permission vous sera demandée au préalable.

Les données recueillies seront conservées, sous clé, pour une période n'excédant pas 5 ans après la fin de la collecte des données. Après cette période, les données seront détruites. Aucun renseignement permettant d'identifier les personnes qui ont participé à l'étude n'apparaîtra dans aucune documentation.

Résultats de la recherche et publication

Vous serez informé des résultats de la recherche et des publications qui en découleront, le cas échéant. Une fois notre mémoire terminé, souhaitez-vous avoir accès à notre mémoire en ligne? Si oui veuillez indiquer votre adresse courriel valide.

Oui ☐ adresse courriel : _____ Non ☐

Nous préserverons toujours l'anonymat des personnes ayant participé à l'étude.

Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet : **Marie-Pierre Marquis,** étudiante chercheure Courriel : mariepierremarquis@hotmail.com et tél : 514 346-1272 et Mme **Lilyane Rachédi, Directrice de recherche** Courriel **:** rachedi.lilyane@uqam.ca

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer et en assure le suivi. De plus, il approuvera au préalable toute révision et toute modification apportée au formulaire d'information et de consentement, ainsi qu'au protocole de recherche.

Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : M. Roland Côté agent de recherche et de planification, coordonnateur du CERPE4. Son Téléphone : 514-987-3000 poste 4489 Courriel : cerpe4@uqam.ca. Ou cote.roland@uqam.ca

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.
Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

_____, Signé à _____ le _____ 2016
Prénom Nom

_____
Signature

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard; (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus; (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

_____, Signé à_____le _____2016
Prénom Nom

_____
Signature

ANNEXE D : AUTORISATION DE TRANSFERT DE COORDONNÉES

Projet de recherche de Marie-Pierre Marquis, Université du Québec à Montréal
Sous la direction de Madame Lilyane Rachédi, Ph.D.

Je, _____ (votre prénom et nom), accepte d'être contacté(e) par Marie-Pierre Marquis, étudiante au 2ème cycle à l'Université du Québec à Montréal, afin de recevoir de plus amples informations concernant la participation au projet de recherche tel que présenté par mon médiateur familial, avocat ou intervenant communautaire _____ (prénom et nom du médiateur familial ou intervenant).

Je comprends que ce premier contact téléphonique ne m'implique aucunement dans la participation officielle à cette recherche universitaire, mais agit à titre informatif afin de pouvoir prendre une décision éclairée à ce sujet. Selon mes disponibilités, je m'attends à recevoir un appel dans les **deux (2) semaines** suivant la signature de cette autorisation.

Numéro de téléphone où je peux être contacté(e)_____

Adresse courriel où je peux être joint(e) _____

Cochez le moment (journée & heure) qui vous convient le mieux pour recevoir cet appel téléphonique :

Journée

Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐Jeudi ☐ Vendredi ☐Samedi ☐Dimanche

Heure

Matin (entre 7:00 am et 11:00 am) ☐ Précision (si nécessaire) _____

Midi (entre 12:00 pm et 4:00 pm) ☐ Précision (si nécessaire) _____

Soir (entre 5:00 pm et 9:00 pm) ☐ Précision (si nécessaire) _____

Signatures : Autorisation offerte en date du : _____, 2016

_____
Participant(e)

_____
Intervenant, avocat ou Médiateur familial référant

ANNEXE E : CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

UQÀM | Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains

No. de certificat: 1006

Certificat émis le: 24-05-2016

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 4: sciences humaines) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet:	Médiation familiale et expériences de couples immigrants au Québec: le parcours migratoire comme support à la médiation.
Nom de l'étudiant:	Marie Pierre MARQUIS
Programme d'études:	Maîtrise en travail social (profil avec mémoire)
Direction de recherche:	Lilyane RACHEDI

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

Thérèse Bouffard
Présidente du CERPE 4 : Faculté des sciences humaines
Professeure, Département de psychologie

RÉFÉRENCES

Abdallah-Pretceille M., (2001). Enjeux et traitement de la diversité culturelle à l'école. Dans D. Houpert-Merly (dir.), *Pour une éducation interculturelle. Recherches et pratiques* : Séminaire Saint-Denis de la Réunion avril 2000, L'Harmattan, 13-27.

Ajefo (2016, juin). *Formation en médiation en contexte interculturel.* Ottawa : Association des juristes d'expression française de l'Ontario.

Alexander, N. (2008). The Mediation Metamodel: Understanding Practice. *Conflict Resolution Quarterly*, *26*(1), 79-138

Ambert, A.-M. (2009). *Divorce: faits, causes et conséquences* (3e éd.). Ottawa : Institut Vanier de la famille. Repéré à : http://thefamilywatch.org/doc/doc-0074-es.pdf.

Anadon, M. (2006). La recherche dite « qualitative» : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, *26*, 5-31.

Arcand, S., Lenoir-Achdjian, A. et D. Helly. (2009). Insertion professionnelle d'immigrants récents et réseaux sociaux : le cas des Maghrébins à Montréal et Sherbrooke, *Cahiers canadiens de sociologie*, 34(2), 373-402.

Australian National Mediation Standards, *Practice Standards: For Mediators Operating Under the National Mediator Accreditation System* (2007). Repéré à : http://www.wadra.law.ecu.edu.au/accreditation.html.

Avila, E. et Anaut, M. (2009). Médiation familiale : un regard sur les expériences françaises, canadiennes et brésiliennes. Prévention et Règlement des Différends. *Revue Canadienne*, *6*(3), 3-22.

Barbara, A. (1993). Les couples mixtes. Paris : Bayard Éditions.

Balleux, A. (2006). L'entrée en enseignement professionnel au Québec : L'apport du processus migratoire à la lecture d'un mouvement de passage. *Carriérologie*, *10*(4), 603-627.

Barudy, J. (1992). Migration politique, migration économique: une lecture systémique du processus d'intégration des familles migrantes. *Santé mentale au Québec*, *17*(2), 47-70.

Bastenier, A. et Dasseto, F. (1993). *Immigration et espace public*. Éditions Ciemi L'Harmattan.

Battaglini, A. (2010). *Les services sociaux et de santé en contexte pluriethnique*. Anjou : Éditions Saint-Martin.

Battaglini, A. (2011, juin). *L'adaptation des services pour les populations immigrantes*. Communication présentée au 4e Colloque International des programmes locaux et régionaux de santé. Ottawa/Gatineau, Canada.

Battaglini, A., Désy, M, Dorval, D., Poirier, L.-R., Fournier, M. et Camirand, H. (2007). *L'intervention de première ligne à Montréal auprès des personnes immigrantes : estimé des ressources nécessaires pour une intervention adéquate*. Repéré à : http://www.santepub-mtl.qc.ca/Publication/pdfmigration/ressources.pdf.

Battaglini, A. et Gravel, S. (1998). *L'approche interculturelle : d'après la perspective de Margalit Cohen-Émerique*. Québec: Direction de la santé publique.

Baud, J.-P. (2003). L'échantillonnage» en Recherche sociale: De la problématique à la collecte de données. Dans B. Gauthier (dir). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (p. 211-242). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Bergström, M. (2011). La toile des sites de rencontres en France: Topographie d'un nouvel espace social en ligne. *Réseaux*, 166,(2), 225-260.

Bernard, L. (2002). *Médiation et négociation en relation d'aide et en contexte d'autorité*. Québec : Les presses de l'Université Laval.

Bernard, N. (2007). Formation à la médiation : un contenu spécifique et une analyse des pratiques. *Non-Violence actualité*, 293, 9-10.

Bernier, E. (2014). De transformations conjugales à la rupture en contexte migratoire. Bilan de recherches. Dans L. Guilbert, C. Boucher et M. Racine, *Cahiers de l'ÉDIQ*, *2*(1), 37-45.

Berry, J.W., Phinney, J. S., Sam, D. L. et Vedder, P. (2006). *Immigrant youth in cultural transition: Acculturation, identity and adaptation across national contexts*. Mahwah: Lawrence Erlbaum Associates.

Bérubé, L. (2004). *Parents d'ailleurs, enfants d'ici, Dynamique d'adaptation du rôle parental chez les immigrants*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Bertaux, D. (1997). *Les récits de vie Perspective ethnosociologique*. Paris: Nathan.

Bibeau, G. (1992). *La santé mentale et ses visages: un Québec pluriethnique au quotidien*. Boucherville : Gaëtan Morin.

Bichindaritz, I. (1995). Incremental concept learning and case-based reasonning : for a cooperative approach. Dans I.D. Watson (dir.). *Progress in case-based reasoning* (p. 91- 106), Berlin : Springer.

Blanchard, M. M. (2004). Le partenariat travailleurs sociaux-médiateurs socioculturels. *Hommes et migrations*, 1249, 63-76.

Boisjoli, A. (2016). Quand ça casse… Séparations de couples immigrants. Entrevue avec Michèle Vatz-Laaroussi. *Entre-Vues*, 7(4), Repéré à : http://www.sherpa-recherche.com/partage-des-savoirs/bulletin-entre-vues/.

Bouche-Florin, L., Skandrani, S. M. et Moro, S. R. (2007). La construction identitaire chez l'adolescent de parents migrants. Analyse croisée du processus identitaire. *Santé mentale au Québec*, *32*(1), 213-227.

Boulanger, C. et Boubnan, H. (2007). *Immigration, santé mentale et résilience, les enjeux d'une intégration*. Actes des journées professionnelles 2007. Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

Boutin, G. (1997). *L'entretien de recherche qualitatif*. Sainte Foy : Presses de l'Université du Québec.

Camilleri, C. (1991). *Stratégies identitaires*. Paris : PUF.

Chaouite, A. (2004). Risques et spécificités de la médiation interculturelle, *Hommes et migrations*, 1249, 77-86.

Cheung, M. (2008). Resilience of Older Immigrant Couples: Long-Term Marital Satisfaction as a Protective Factor. *Journal of Couple & Relationship Therapy, 7*(1), 19-38.

Cloutier, R. (2008). La famille séparée demeure la famille de l'enfant. *Santé mentale au Québec, 33*(1), 197-202.

COAMF. (2016). Guide de normes de pratique en médiation familiale. Repéré à https://www.barreau.qc.ca/pdf/mediation/familiale/guide-pratique-mediation-familiale.pdf

Cohen-Émerique, M. (1993). L'approche interculturelle dans le processus d'aide, Santé mentale au Québec, 18(1), 71-91.

Cohen-Émerique, M. (1997). L'approche interculturelle, une prévention à l'exclusion. *Les cahiers de l'actif*, 250-251, p. 19-29.

Cohen-Émerique, M. (2000). L'approche interculturelle auprès des migrants. Dans G. Legault (dir.). *L'intervention interculturelle* (161-184). Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Cohen-Émerique, M. (2004). Positionnement et compétences spécifiques des médiateurs. *Hommes et migrations*, 1249, 36-52.

Cohen Émerique, M. (2011). *Pour une approche interculturelle en travail social, Théories et pratiques*. Rennes : Presses de l'EHESP.

Cohen-Émerique, M. et Fayman, S. (2005). Médiateurs interculturels, passerelles d'identité. *Connexions*, *83*(1), 169-190.

Cohen-Émerique, M. et Hohl, J. (1999). La menace identitaire chez les professionnels en situation interculturelle : le déséquilibre entre scénario attendu et scénario reçu. *Études ethniques au Canada, 23*(1).

Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale. (2008). *Troisième rapport d'étape*. Repéré à : http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/3rap-med-f.pdf.

Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC) (2007). *Accommodements et différences. Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens. Document de consultation.* Repéré à : http://www.accommodements.qc.ca/documentation/document-consultation.pdf.

Communauté Métropolitaine de Montréal (2013, décembre). *Le Grand Montréal parmi les principaux pôles d'immigration en Amérique du Nord.* Repéré à : http://cmm.qc.ca/fileadmin/ user_ upload /periodique/24_perspective.pdf.

Conley, T., M., et McPherson, M. (2006). Online Dispute Resolution and Family Disputes. *Journal of Family Studies, 12*(2), 165-183.

Cuche, D. (2001). *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, Éditions La découverte, Collection Repères no 250.

Cyr-Villeneuve, C. et F. Cyr. 2009. En quoi et pourquoi les hommes et les femmes sont-ils affectés différemment par la séparation conjugale ? *Psychologie Française, 54*(3), 241-258.

Dahan, J. (2002). Une nouvelle approche de la famille, *Problèmes politiques et sociaux,* mars, 872, 28-31.

Dahan, J. (2010). *Médiation Familiale internationale, Contextes légaux, compétences du médiateur.* Ottawa.

Dahan, J. (2014). *Conférence le 7 novembre 2014 à Montréal sur la médiation à distance et bi-nationale.*

Donkor, M. (2012). "I'm Divorcing Because I Drank Lake Ontario: Marital Breakdown in Ghanaian Immigrant Families in Toronto". *Southern Journal of Canadian Studies*, *5*(1-2).

Dutil, D. (2010), La situation résidentielle des nouveaux immigrants au Québec : une synthèse Société d'habitation du Québec. *Nos diverses cités*, printemps, 7, 195-198

El-Hage, H. (2007). La médiation interculturelle : outil prometteur pour la gestion de la diversité dans les organisations. *Équilibre*, *2*(1), 24-35.

Equipes de Paix dans les Balkans -Paris- (2008, février). *La médiation interculturelle au service de la réconciliation – Irénées*. Repéré à : http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-752_fr.html.

Esses, V. M., Dietz, J., Bennett-Abuayyash, C. et C. Joshi. 2007. Prejudice in the work place. The role of bias against visible minorities in the devaluation of immigrants foreign-acquired qualifications and credentials. *Canadian issue/Thèmes canadiens*, Printemps, 114-118.

Este, D., et A. Tachble. 2009. Fatherhood in the Canadian Context: Perceptions and Experiences of Sudanese Refugee Men. *Sex Roles, 60*(7-8), 456-466.

Fayman, S. (2004). Les associations de médiation sociale et culturelle : du bénévolat à la professionnalisation. *Hommes et migrations*, 1249, p. 24-35.

Filion, L. (1998). *L'approche médiation en contexte d'autorité*. Document de formation non publié. Montréal : Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.

Filion, L. (2009). Les compétences des familles séparées : favoriser la créativité des parents et des enfants pour mettre fin à la compromission. *Revue Défi Jeunesse*, Centre Jeunesse de Montréal, mai.

Fisher, R. et Ury, W. (1982). *Comment réussir une négociation*. Paris : Éditions du Seuil.

Flye Sainte Marie, A. (1997). La compétence interculturelle dans le domaine de l'intervention éducative et sociale. *Les cahiers de l'actif*, 250-251, 53-63.

Fontaine, L. (1993). L'organisation étatique des citoyens "ethniques" au Québec. *Études canadiennes*, 34, 55-65.

Fraser, V. (2017). *Les impacts interculturels : comment adapter sa stratégie dans ses rôles de conseiller, négociateur et plaideur*. Formation offerte le 8 mars 2017 au Jeune Barreau de Montréal.

Fronteau, J. (2000). Le processus migratoire: la traversee du miroir. Dans G. Legault (dir.). *L'intervention intercidturelle*. Boucherville : Gaetan Morin, 1-40.

Gaillard, B. et Durif-Varembont, J.-P. (2007). *La médiation, théorie et pratique*. Paris, L'Harmattan.

Galarneau, D. et R. Morisette (2008). Scolarité des immigrants et compétences professionnelles requises. *Perspective*, n° 75-001-X au catalogue, Statistique Canada, 5-19.

Ganancia D. (2007). *La médiation familiale internationale. La diplomatie du cœur dans les enlèvements d'enfants*. ERES, « Trajets », Repéré à : http://www.cairn.info/la-mediation-familiale-internationale--9782749207551.htm.

Gherghel A. et M.-C. Saint-Jacque. 2011. La dynamique des rôles familiaux et parentaux chez les mères monoparentales immigrées au Québec. Dans C. Zaouche Gaudron, *Précarités et éducation familiale ERES* « Poche - Société », 321-326.

Gilmore, J. 2009. *Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2008 : analyse de la qualité de l'emploi,* n° 71-606-X au catalogue, Ottawa : Statistique Canada, Repéré à : http://www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/71-606-x2009001-fra.pdf.

Grant, P. R. et N. Shevaun (2007). "The Credentialing Problems of Foreign Trained Personnel from Asia and Africa Intending to Make their Home in Canada: A Social Psychological Perspective". *International Migration and Integration*, 8, 141-162.

Guerraoui, Z. et G. Sturm. 2012. Familles migrantes, familles en changement. Le paradigme de la complexité. L'exemple des familles d'origine maghrébine. *Devenir*, *24*(4), 289-299.

Guide des normes de pratique en médiation familiale édité par le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) en 2004, 2012 et 2016.

Guruge, S., Shirpak, K. R., Hyman, I., Zanchetta, M., Gastaldo, D. Sidani et S. Sidani. 2010. A Meta-synthesis of Post-migration Changes in Marital Relationships in Canada. *Revue canadienne de santé publique*, *101*(4), 327-331.

Hamel, J. (1997). *Étude de cas et sciences sociales*. Paris : L'Harmattan.

Hernandez, S. (2007) : *Les hommes immigrants et leur vécu familial : Impact de l'immigration et intervention*. Centre de santé et de services sociaux de la Montagne, Série de publication centre de recherche et de formation, n°15.

Houle G. (2003). L'histoire de vie ou le récit de pratique. Dans Gauthier, B. (dir.). *Recherche sociale: De la problématique à la collecte de données* (p. 317332), Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

IMI (2009). Consultation Process Feedback Digest, n 6. Fang Law 166, 20 ADRJ 162

IMI (2013). *Mediator Competency Standards*. Repéré à : http://www.imimediation.org.

Institut de la statistique du Québec (2011). *Bilan démographique du Québec*. Repéré à : http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-zen/multimedia/PB01614FR_Bilandemo2011F00.pdf.

Irving, H. H. et Michael, B. (1987). *Family mediation: theory & practice of dispute resolution*. Toronto : Carswell.

Irving, H. H. et Michael, B. (1995). Research in family mediation: review and implications. *Mediation Quaterly,* 13(1). 53-82.

Jacob, A. (1998). Facteurs de rupture et de continuité chez des couples québécois, salvadoriens et haïtiens. *Comprendre la famille (1997) : Actes du 4e symposium québécois de recherche sur la famille*. Dans L. S. Éthier et J. Alary (dir.), 41-58.

Jeffrey D. et M. Maffesoli. (2005). La sociologie compréhensive. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Jibeen, T. et M. Hynie (2012). Perceptions of Autonomy and Life Satisfaction in Pakistani Married Immigrant Women in Toronto, Canada. *Sex roles, 67*(1-2), 1-16.

Kanouté, F. Vatz Laaroussi, M. Rachédi, L Tchimou Doffouchi, M. (2008). Familles et réussite scolaire d'élèves immigrants du secondaire 1. *Revue des sciences de l'éducation*, 34(2), 265–289.

Kaufmann, J.-C. (2007). *L'entretien compréhensif.* Paris: Armand Collin.

Lambert, D. et Bérubé, L. (2007). *La médiation familiale, étape par étape.* Brossard : Publications CCH Ltée.

Lambert, D. et Bérubé, L. (2009). *La médiation familiale, étape par étape* (éd. révisée). Brossard : Publications CCH Ltée.

Laurent-Boyer, L. (1998). *La médiation familiale. Collectif multidisciplinaire*. Cowansville : Éditions Yvon Blais.

Le Bourdais, C. et Lapierre-Adamcyk, É. (2004). Changes in conjugal life in Canada: is cohabitation progressively replacing marriage? *Journal of Marriage and Family, 66*(4), 929-942.

Le Breton, D. (2004). *L'interactionnisme symbolique*. Paris: Presse de l'université de France.

Le Breton D. (2002). *Conduites à risque. Des jeux de mort au jeu de vivre*, Paris : PUF.

L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu,* Québec : Presses de l'Université du Québec.

Lefrançois, R. (1992). *Stratégie de recherche en science sociales*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Le Gall, D. (1987). Les récits de vie: Approcher le social par le pratique. Dans I.-P. Deslauriers (dir.). *Les méthodes de la recherche qualitative* (p.35-48), Sillery : Presses de l'Université du Québec.

Legault, G. et Fronteau, J. (2008). Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés. Dans G. Legault et L. Rachédi, *L'intervention interculturelle* (2e éd.), (43-66). Montréal : Gaétan Morin.

Legault, G. et Lafrenière, M. (1992). Situations d'incompréhensions interculturelles dans les services sociaux : problématique. *Santé mentale au Québec*, *17*(2), 113-131.
Legault, G. et Rachédi, L. (2008). *L'intervention interculturelle* (2e éd.). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.

Legault, G. et Roy, G. (2000). Les difficultés des intervenants sociaux auprès des clientèles d'immigration récente. Dans G. Legault (dir.), *L'intervention interculturelle* (185-202). Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Lemercier, É. (2009). Porter la voix des immigrés : Négociation des contours de la médiation interculturelle dans les marges de l'intervention sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 21(2), 46–59.

Lenoir-Achdjian, A. (2005). Être immigrant et vouloir insérer le marché du travail : quel défi!, *Le Jumelé*, *6*(1), Repéré à : http://www.tcri.qc.ca/LeJumele/P05.html.

Leplat, J. (2002, novembre). De l'étude de cas à l'analyse d'activité. *Pistes*, *2*, Repéré à : http://www.pistes.uqam.ca/v4n2/articles/v4n2a8.htm.

Lessard-Hébert, M., Goyette, G. et Boutin, G. (1997). *La recherche qualitative : fondements et pratiques*. Montréal : Nouvelles AMS.

Lévesque, J. (1992). L'utilisation positive des conflits et la médiation. *Intervention*, 91, mars, 3-12.

Lévesque, J. (1998). *Méthodologie de la médiation familiale*. Saint-Hyacinthe, Québec : Edisem-Érès.

Lévesque, J. (2005). « *Résultats d'un projet pilote d'expérimentation d'un protocole d'évaluation des stratégies du couple lors de conflits en médiation familiale* ». Présenté au comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF).

Loubet del Bayle, J. L. (2000) *Initiation aux méthodes des sciences sociales*. Paris : L'Harmattan.

Manço, A. (1999). *Intégration et identités: Stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*. Paris: De Boeck Université.

Marandon, G. (2003). Au-delà de l'empathie, cultiver la confiance : clés pour la rencontre interculturelle. *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, 61-62, 259-282.

Mayer, R. et J.P. Deslauriers. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative: L'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie. Dans R. Mayer (dir.). Méthodes de recherche en intervention sociale (p.159-189), Boucherville : Gaëtan Morin.

Mayer, R. et Ouellet, F. (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Boucherville : Gaëtan Morin.
Mayer, R. et Saint-Jacques, M.-C. (2000). L'entrevue de recherche. Dans R. Mayer et coll. (dir.). *Méthodes de recherche et intervention sociale* (p.115-131), Montréal: G. Morin.

Maxwell, J.A., (1999). *La modélisation de la recherche qualitative: une approche interactive*. Fribourg: Éditions universitaires de fribourg.

Métraux, J.C. (2011). *La migration comme métaphore*. Paris : La Dispute.

Michaud Labonté, T. (2012). *La migration comme métaphore* [Note de lecture]. *Alterstice, 2*(1), 109-114.

Milan, A. (2013). État matrimonial: Aperçu, 2011. *Rapport sur l'état de la population du Canada*. Repéré à : http://www.statcan.gc.ca/pub/91-209-x/2013001/article/11788-fra.pdf.

Miles, M. et Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitative*. Bruxelles: De Boeck Université.

Ministère de la Famille (2014). « Les enfants au Québec en 2011 : un portrait statistique à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages », Quelle famille?, volume 2, numéro 2 [En ligne]. http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle- famille-hiver2014.pdf (consulté le 5 janvier 2017).

Ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'inclusion (2015a). Guide des procédures d'immigration. Composante 3 : Programme de recrutement et de sélection des candidats à l'immigration économique, Gouvernement du Québec, 77 p. [En ligne] http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/gpi-npi/composantes_3/ gpi-3-1.pdf (consulté le 11 décembre 2016).

Ministère de l' l'immigration, de la Diversité et de l'inclusion (2015a). L'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigration et quelques composantes – 2010-2014, Gouvernement du Québec, 100 p. [En ligne] http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/ fr/recherches-statistiques/Portraits_categories_2010-2014.pdf (consulté le 2 janvier 2017).

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2008). *Pour enrichir le Québec. Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*. Repéré à : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-ValeursCommunes-Brochure2008.pdf.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2010). *Fiche synthèse sur l'immigration au Québec - Année 2008*. Repéré à : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherchesstatistiques/ FICHE_syn_an2009.pdf.

Ministère de l'Immigration des Communautés culturelles. (2010a). Fiche synthèse sur l'immigration au québec. Québec: Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

Repéré :http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherchesstatistiques/FICHE_syn_an2009.pdf.
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2016). *Bulletins statistiques sur l'immigration permanente au Québec*. Repéré à : http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/recherches-statistiques/stats-immigration-recente.html.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2017). *Communiqués de presse du 16 janvier 2017*. Repéré à : http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20170116.html

Ministère de la Justice du Québec (1997). Loi instituant au Code de procédure civile la médiation préalable en matière familiale et modifiant d'autres dispositions de ce code [Document législatif]. Repéré à : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=1997C42F.PDF.

Ministère de la Justice du Québec (2008). *Enquête multiservice médiation*. Répéré à : www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/etude-med-f.pdf.

Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse : Côté jeans et côté tenue de soirée*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Morel, E. (2003). *L'adaptation et l'intégration des parents réfugiés récemment immigrés à Québec: Exploration des facteurs de résilience*. Mémoire de maîtrise en service social. Québec: Université Laval.

Moro, M. R. (2008). *Une pratique irrespectueuse. La prise en charge transculturelle des parents migrants et de leurs enfants*. (Per una prevenzione precoce delle traversie della genitorialità). *Animazione Sociale*, 221, 42-9.

Munoz, M. et Chirgwin, J. C. (2007). Les immigrants et les demandeurs d'asile : nouveaux défis. *Le médecin du Québec*, *42*(2), 33-43.

Mvilongo, A. (2001). *Pour une intervention sociale efficace en milieu intercutlurel : Québec-Canada*. Paris: L'Harmattan.

Noreau, P. et Spielvogel, M. (2000). L'ombre façonnée du droit : trois modèles empiriques de la médiation familiale (en préparation, rapport de recherche du Centre de recherche en droit public) Université de Montréal : Montréal.

Noreau, P. et Spielvogel, M. (2002). Régulation étatique du divorce et médiation familiale. *Recherche et prévision,* revue publiée par le Centre de recherche en droit public de l'université de Montréal, 70.

Oberg, K. (1960). Cultural shock: Adjustment to new cultural environments. *Practical Anthropology*, 7, 177-182.

Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2015). Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/C_26/C26 R286.HTM. Consulté le 08-08-2015.

Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2012). Référentiel de compétences des travailleuses sociales et travailleurs sociaux,http://www.otstcfq.org/docs/default-source/cadres-et-guides-de pratique/nouveaur%C3%A9f%C3%A9rentiel-ts-2012-19-07-2012-final.pdf?sfvrsn=2. Consulté le 01-09-2016.

Otis, L. (2005). La médiation judiciaire à la Cour d'appel du Québec. Dans A. Riendeau (dir.). *Dire le droit: pour qui et à quel prix?* Montréal : Wilson et Lafleur.

Ouellet F. et M.-C. Saint-Jacques. (2000). Les techniques d'échantillonnage. Dans R. Mayer (dir.). *Méthodes de recherche et intervention sociale* (p. 81-89), Montréal: G. Morin.

Paillé, P. et Mucchelli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (2e éd). Paris: Armand Colin.

Papazian-Zohrabian G. (2013). Le deuil traumatique chez l'enfant et son influence sur la construction de son identité. *Revue Québécoise de Psychologie* 34 (2), 83-100.

Poupart J., Deslauriers J-P., Groulx L-H., Laperrière, A., Mayer R. et Pires P. P. (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaétan Morin Éditeur.

Pearson, J., and Thoennes, N (1988). Divorce Mediation Research Results. Dans J. Folberg aet A. Milne (dir.). *Divorce Mediation Theory and Practice*. New York: Guilford Press.

Perspectives Grand Montréal (2013). Bulletin no 24 de la communauté métropolitaine de Montréal. http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/24_Perspective.pdf Consulté le le 11 décembre 2016).

Piché, V. (2013). Les fondements des théories migratoires contemporaines. Dans V. Piché (dir.). *Les théories de la migration*, Paris : INED (Collection Les Manuels, Séri des Textes Fondamentaux), 15-60.

Plivard, I. (2010). La pratique de la médiation interculturelle au regard des populations migrantes... et issues de l'immigration. *Connexions*, *93*(1), 23-38.

Poussin, G. (2005). Pour une évaluation des effets réels de la résidence alternée. *Revue trimestrielle de droit familial*, 1, 9-25.

Queiroz J.-M. de, et Ziolkovski, M. (1994). *L'Interactionnisme symbolique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Quivy, R. et Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherches en sciences sociales* (3e éd). Paris: Dunod.

Rachédi L. (2010). *L'écriture comme espace d'insertion et de citoyenneté pour les immigrants. Parcours migratoires et stratégies identitaires d'écrivains maghrébins au Québec*, Québec : Presses de l'Université du Québec.

Rachédi, L. et Legault, G. (2008). Le modèle interculturel systémique. Dans G. Legault et L. Rachédi (dir.). *L'intervention interculturelle* (2e éd.) (121-142). Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Rachédi, L. et M. Vatz Laaroussi. (2004). Favoriser la résilience des familles immigrantes par l'empowennent et l'accompagnement. *Intervention*, 120, 6-15.

Rachédi L. et Vatz Laaroussi M. (2016). Les Processus migratoires: revisiter les concepts de base à la lumière des réalités familiales et migratoires contemporaines. Dans M. Potvin, M.-O. Magnan et J. Larochelle-Audet (dir.). *La diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en éducation. Théorie et pratique*, Montréal: Fides Éducation, 70-78.

Reitz, J. G. 2007. Immigrant Employment Success in Canada, Part I: Individual and Contextual Causes. *International migration and integration*, *8*(11), 11-36.

Renaud, J., Gingras, L., Vachon, S., Blaser, C., Godin, J-F. et Gagné, B. (2001). Ils sont maintenant d'ici ! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989. *Les Cahiers du Gres*, 2(1), 29-40.

Roques, M. (1998). Concilier les aspirations des étrangers et les exigences de l'administration. *Lien social*. 455.

Roy, G., Legault, G. et Rachédi, L. (2008). Les modèles de pratique et les idéologies d'intervention. Dans G. Legault et L. Rachédi (dir.). *L'intervention interculturelle* (2e éd.) (101-120). Montréal : Gaëtan Morin.

Saris, A., Potvin, J.-M., Bendriss, N., Ayotte, A., Amor, S. avec la coll. du Collectif des femmes immigrantes du Québec (2007). Étude de cas auprès de Canadiennes musulmanes et d'intervenants civils et religieux en résolution de conflits familiaux. Une recherche exploratoire menée en 2005-2007 à Montréal.

Sarrazin, Y. et Lévesque, J. (2001). Les prédicteurs de succès en médiation familiale vus par les chercheurs. *Canadian Social Work Review, 18*(1), 47-66.
Sassier, M. (2001). *Construire la médiation familiale: arguments et propositions*. Dunod : Paris.

Saulnier, G. (2011). Formation en intervention interculturelle dans un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble envahissant du développement. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*. 17(2), 127-148.

Schellenberg, G. et Maheux, H. (2007). Perspectives des immigrants sur leurs quatre premières années au Canada. *Tendances sociales canadiennes*, Édition spéciale, Statistique Canada, n° 11-008 au catalogue.

Shirpak, K. R., Maticka-Tyndale, E. et M. Chinichian (2011). Post Migration Changes in Iranian Immigrants' Couple Relationships in Canada. *Journal of comparative family studies, 42*(6), 751-770.

Spielvogel, M. et Noreau P. (2002). Régulation étatique du divorce et médiation familiale (Essai d'interprétation à partir du cas québécois). *Recherches et prévisions*, 70, La médiation familiale. Premiers éléments d'évaluation. 31-48.

Statistique Canada (2011). *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada, Enquête Nationale auprès des ménages.* no 99-010-X2011001. http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010x/99-010-x2011001-fra.pdf. Consulté le 15-06-2016.

Tervalon, M., Murray-Garcia, J. (1998). Cultural humility versus cultural competence, A critical distinction in defining physician training outcomes in multicultural education. Journal of Health Care For The Poor And Underserved, 9(2), 117-125.

Turcotte, D., Beaudoin, A., Champoux, L., et St-Amand, A. (2002). La médiation et l'ajustement à la rupture d'union : l'impact de la loi québécoise concernant la médiation familiale. *Canadian Journal of Community Mental Health : Revue canadienne de santé mentale communautaire*. 14, 49-72.

Tyyskä, V. 2013. Communication Brokering in Immigrant Families: Avenues for New Research. Dans S. S. Chuang et C. S. Tamis-LeMonda (dir.), *Gender Roles in Immigrant Families*. New York: Springer, 103-116.

Tyyskä, V. 2006. Teen perspectives on family relations in the Toronto Tamil community. CERIS Working Paper Series 45, Toronto, CERIS—The Ontario Metropolis Centre. Repéré à : http://ceris.metropolis.net/Virtual%20Library/WKPP%20List/WKPP2006/CWP45_Tyyska_final.pdf.

Van Campenhoudt, L. et Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4e éd.). Paris : Dunod.

Vatz Laaroussi, M. (2007). Les relations intergénérationnelles, vecteurs de transmission et de résilience au sein des familles immigrantes et réfugiées au Québec. *Enfances, Familles, Générations*, 6. Repéré à :
http://www.erudit.org/revue/efg/2007/v/n6/016480ar.html?vue=integral.

Vatz Laaroussi, M. (2008). Les familles immigrantes et l'intervention intergénérationnelle ». Dans Legault, G. et Rachédi, L. (dir.). *L'intervention interculturelle* (2e éd.) (p.229-249). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.

Vatz Laaroussi, M. (2009). *Mobilité, réseaux et résilience. Le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Vatz Laaroussi M. (2011a). La régionalisation de l'immigration et ses enjeux pour la réussite scolaire des jeunes. *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, 23-28.

Vatz Laaroussi, M. (2011b). Texte préalable au Symposium-Interculturalisme des 25-27 mai 2011, Le Devoir, 26 avril. Repéré à : http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/321877/interculturalisme-2011-les-defis-de-l-immigration-en-region.

Vatz Laaroussi, M. (dir.) (2015). *Les rapports intergénérationnels dans la migration*. De la transmission au changement social. PUQ, collection Problème sociaux et interventions sociales. 253p.

Vatz Laaroussi M. (2016). Dynamiques familiales, socio-juridiques et citoyennes dans la migration. Regards entrelacés «Nord Sud» sur les réseaux transnationaux, Paris: l'Harmattan, 365 p.

Vatz Laaroussi, M., Bernier, E. et coll. (à paraître). Les défis de croiser vie conjugale et immigration : ça passe ou ça casse ! *Revue scientifique de l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées*.

Vatz Laaroussi M. et Bezzi G. (2010). La régionalisation de l'immigration au Québec: des défis politiques aux questions éthiques, *Nos diverses cités/Our Diverse Cities*, 7, 31-38

Vatz Laaroussi, M., Guilbert, L., Rachédi, L., Kanouté, F., Ansòn, L., Canales, T., León Correal, A., Presseau, A., Thiaw, M. L. et J. Zivanovic Sarenac (2012). De la transmission à la construction des savoirs et des pratiques dans les relations intergénérationnelles de femmes réfugiées au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, *25*(1), 136-156.

Vatz Laaroussi, M., Montejo, M. E., Lessard, D. et Viana, M. (1996). *Femmes immigrantes à Sherbrooke: modes de vie et reconstruction identitaire*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS). Sherbrooke : Université de Sherbrooke.

Vatz Laaroussi, M., Pépin, L. et Rachédi, L. (2002). *Accompagner des familles immigrantes : paroles de familles, principes d'intervention et moyens d'action*. Université de Sherbrooke.

Vatz Laaroussi, M. et Tadlaoui, J.-E. (2014). Les médiations interculturelles dans la société pluraliste du Québec : espaces de tension, espaces de créativité. Dans P. Stadler et A. Tonti (dir). *La médiation (inter) culturelle : représentations, mises en oeuvre et développement des compétences*. Genève : Peter Lang.

Vatz Laaroussi, M., Tadlaoui J.E. et Gélinas C. (2013). *Médiations interculturelles: défis et enjeux pour un meilleur Vivre ensemble*, CEETUM,
Repéré à : http://www.ceetum.umontre...vatz-tad-gel-enj-2013.pdf.

Verbunt, G. (2009). *La question interculturelle dans le travail social: repères et perspectives*, La Découverte : Paris.

Viorst, J. (1988). *Les renoncements nécessaires. Tout ce qu'il faut abandonner en route pour devenir adulte*. Paris : Laffont.

Wihtol de Wenden C. (2008). Les enjeux migratoires comme facteurs de recomposition des sphères d'influence, *Revue internationale et stratégique*, *4*(72), 121-130.